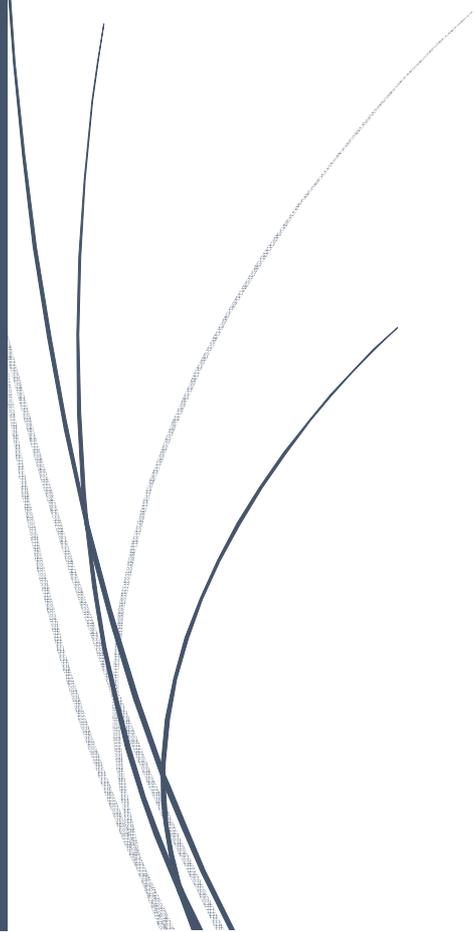




Année 2018

Registre des délibérations 2018



Sommaire

N° D2018 _ 001.....	10
COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ET COMPTE DE GESTION 2017	10
COMMUNE.....	10
N° D2018 _ 002.....	13
BUDGET PRIMITIF 2018	13
COMMUNE.....	13
N° D2018 _ 003.....	14
TAUX D'IMPOSITION ANNEE 2018.....	14
N° D2018 _ 004	14
AFFECTATION DU RESULTAT 2017	14
COMMUNE.....	14
N° D2018 _ 005.....	15
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2018 POUR LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)	15
N° D2018 _ 006.....	15
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE L'ISERE POUR L'INSTALLATION DE PLATEAUX SURELEVES	15
N° D2018 _ 007.....	16
CONCESSIONS AU CIMETIERE.....	16
TARIFS ET RENOUVELLEMENT	16
N° D2018 _ 008.....	17
APPROBATION DU BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF ENTRE LA COMMUNE DE CREMIEU ET LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION DU DEPARTEMENT DE L'AIN POUR LA MISE EN PLACE D'UNE MAISON MEDICALE DE GARDE	17
N° D2018 _ 009.....	18
SUBVENTION A LA COOPERATIVE SCOLAIRE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE DANS LE CADRE DE LA CLASSE TRANSPLANTEE.....	18
N° D2018 _ 010.....	18
SUBVENTION A LA COOPERATIVE SCOLAIRE DE L'ECOLE MATERNELLE DANS LE CADRE DE LA CLASSE TRANSPLANTEE.....	18
N° D2018 _ 011.....	19
TRANSFERT DE LA COMPETENCE OPTIONNELLE RELATIVE AUX INSTALLATIONS ET RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC AU SEDI.....	19
N° D2018_012	20
PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AU SEDI EN MATIERE DE MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC – NIVEAU 1 - BASILUM	20
N° D2018 _ 013.....	21
APPROBATION DE LA CONVENTION DE SOUSCRIPTION ENTRE LA COMMUNE DE CREMIEU ET LA FONDATION DU PATRIMOINE DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE LANCEE POUR L'ORGUE DE CREMIEU.....	21

Registre délibérations année 2018

N° D2018 _ 014.....	25
PLAN LOCAL D'URBANISME : ARRET PROJET	25
N° D2018 _ 015.....	31
DONATION DE LA PARCELLE AE 752 A LA COMMUNE DE CREMIEU SOUS CONDITION	31
N° D2018 _ 016.....	33
CREATION/SUPPRESSION DE POSTE	33
FILIERE TECHNIQUE.....	33
N° D2018 _ 017.....	34
CREATION/SUPPRESSION DE POSTE	34
FILIERE TECHNIQUE.....	34
N° D2018 _ 018.....	34
TABLEAU DES EMPLOIS	34
N° D2018 _ 019.....	36
FACTURATION DES CLES COMMUNALES PERDUES OU NON RESTITUEES AUX ASSOCIATIONS ET USAGERS.....	36
N° D2018 _ 020.....	39
REVERSEMENT D'INDU SUR TAXE D'URBANISME PERMIS DE CONSTRUIRE PC 1380820008 (M. ET MME MICHELLAND)	39
N° D2018 _ 021.....	40
SUPPRESSION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT MAJOREE AU TAUX DE 19 % SUR LE SECTEUR « ALLAROUSSE » POUR L'ENSEMBLE IMMOBILIER « LES JARDINS DE CREMIEU » - PC 038 138 13 2 0013	40
N° D2018 _ 022.....	41
TARIFS OCCUPATION DOMAINE PUBLIC : DROITS DE PLACE.....	41
N° D2018 _ 023.....	42
TARIFS POUR LA MANIFESTATION FESTIVE « LES MEDIEVALES ».....	42
N° D2018 _ 024.....	43
PLAN DE FINANCEMENT BORNE IRVE	43
N° D2018 _ 025.....	44
VERSEMENT D'UN FORFAIT PAR FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALCONS DU DAUPHINE DANS LE CADRE DES INSTALLATIONS DE RECHARGES POUR VEHICULES ELECTRIQUES	44
N° D2018 _ 026.....	45
BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET COMMUNAL	45
DECISION MODIFICATIVE N°1	45
N° D2018 _ 027.....	45
CREATION/SUPPRESSION DE POSTE	45
FILIERE TECHNIQUE.....	45
N° D2018 _ 028.....	46
APPROBATION DES NOUVEAUX TARIFS DE LA GARDERIE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2018/2019.....	46

Registre délibérations année 2018

N° D2018 _ 029.....	47
APPROBATION DES NOUVEAUX TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2018/2019	47
N° D2018 _ 030.....	48
APPROBATION DU DOSSIER UNIQUE D'INSCRIPTION 2018/2019 ET DES RÈGLEMENTS POUR LA GARDERIE ET LE RESTAURANT SCOLAIRE.....	48
N° D2018 _ 031.....	48
TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISE	48
N° D2018 _ 032.....	54
BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET COMMUNAL - DECISION MODIFICATIVE N°2	54
D2018_033	55
VOTE D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DE RESTAURATION DES REMPARTS DE CREMIEU	55
D2018_034	56
MISE EN PLACE D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE A COMPTER DU 1 ^{er} SEPTEMBRE 2018.....	56
D2018_035	57
TABLEAU DES EMPLOIS.....	57
D2018_036	58
ADHÉSION A LA MISSION EXPÉRIMENTALE DE MÉDIATION PRÉALABLE OBLIGATOIRE	58
D2018_037	59
APPROBATION DES TARIFS D'OCCUPATION DU STADE MUNICIPAL	59
D2018_038	61
GARANTIE FINANCIÈRE PARTIELLE D'UN PRÊT D'UN MONTANT GLOBAL DE 511 300 € DESTINE A CONCOURIR A L'ACQUISITION EN L'ÉTAT FUTUR D'ACHÈVEMENT DE 5 LOGEMENTS PLS POUR LE PROJET IMMOBILIER « VILLA CAPUCINE »	61
D2018_039	71
APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2018 ENTRE L'ASSOCIATION « ANIM CREMIEU » ET LA COMMUNE DE CREMIEU	71
N° D2018 _ 040.....	72
ADOPTION DES TARIFS DES ENCARTS PUBLICITAIRES POUR LE PROGRAMME DES MEDIEVALES	72
N° D2018 _ 041.....	74
AVIS SUR L'AUTORISATION D'EXPLOITER PRÉSENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ « RECORD INDUSTRY »	74
N° D2018 _ 042.....	75
APPROBATION DE LA CONVENTION D'ÉTUDES ET DE VEILLE FONCIÈRE ENTRE LA COMMUNE DE CREMIEU, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALCONS DU DAUPHINE ET L'EPORA.....	75

Registre délibérations année 2018

N° D2018 _ 043.....	77
APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DU RÉSEAU D'AIDES SPÉCIALISÉES AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ (RASED)	77
N° D2018 _ 044.....	78
GARANTIE FINANCIÈRE PARTIELLE D'UN PRÊT D'UN MONTANT GLOBAL DE 857 025 € DESTINÉ A CONCOURIR A L'ACQUISITION EN L'ÉTAT FUTUR D'ACHÈVEMENT DE 11 LOGEMENTS PLUS ET 5 LOGEMENTS PLAI POUR LE PROJET IMMOBILIER « ÎLOT MONTGINOUX »	78
D2018_045	84
FÊTE DES MÉDIEVALES 2019 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL RÉGIONAL ET DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL	84
D2018_046	84
TARIFS OCCUPATION DOMAINE PUBLIC : DROITS DE PLACE.....	84
N° D2018 _ 047.....	85
APPROBATION DU RAPPORT N° 2 DE LA CLECT EN DATE DU 9 JUILLET 2018 ATTRIBUTION DE COMPENSATION EXCEPTIONNELLE 2018.....	85
N° D2018 _ 048.....	87
AFFECTATION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION EXCEPTIONNELLE 2018 EN INVESTISSEMENT	87
D2018_049	88
BEA ENTRE LA COMMUNE DE CREMIEU ET LA SEMCODA POUR LA MISE EN PLACE D'UNE MAISON MÉDICALE DE GARDE – REGULARISATION DE L'ÉTAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES	88
D2018_050	88
BEA ENTRE LA COMMUNE DE CREMIEU ET L'OPAC 38 RÉSIDENCE « LES URSULINES » – ACCORD DE PRINCIPE POUR UNE PROROGATION DU BAIL EN VIGUEUR.....	88
D2018_051	90
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2018.....	90
D2018_052	92
GARANTIES FINANCIÈRES APPORTÉES A L'OPAC 38 POUR DES TRAVAUX SUR LES RÉSIDENCES « LES URSULINES » ET « LE CLOS DES CAPUCINS »	92
D2018_053	92
GARANTIE FINANCIÈRE PARTIELLE D'UN PRÊT D'UN MONTANT GLOBAL DE 1 926 600 € DESTINÉ A CONCOURIR A L'ACQUISITION EN L'ÉTAT FUTUR D'ACHÈVEMENT DE 16 LOGEMENTS PSLA POUR LE PROJET IMMOBILIER « ÎLOT MONTGINOUX »	92
D2018_054	94
HARMONISATION DES COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AU 1ER JANVIER 2019.....	94
D2018_055	97
DÉNOMINATION DES VOIRIES COMMUNALES.....	97

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2018

Ordre du jour :

- **Approbation du compte-rendu et du procès-verbal** du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2018

OBJET :

- **Finances :**

- Adoption du compte administratif et du compte de gestion 2017 de la commune
- Adoption du Budget primitif 2018 de la commune
- Affectation du résultat de fonctionnement 2017
- Vote des taux d'imposition 2018
- Subvention au centre communal d'action sociale (CCAS)
- Demande de subvention au département de l'Isère pour la création de plateaux surélevés
- Approbation des tarifs des concessions du cimetière

- **Urbanisme et patrimoine :**

- Approbation du bail emphytéotique administratif entre la commune et la SEMCODA pour la mise en place d'une maison médicale de garde

- **Affaires scolaires :**

- Subvention pour la coopérative scolaire dans le cadre de la classe transplantée (écoles maternelle et élémentaire)

- **Affaires diverses :**

- Transfert de la compétence « éclairage public » au SEDI
- Participation financière de la commune au SEDI en matière de maintenance « éclairage public » – Niveau 1 - BASILUM
- Approbation de la convention de souscription entre la fondation du patrimoine et la commune dans le cadre de l'appel aux dons pour l'orgue de Crémieu

PRESENTS : MM. MOYNE-BRESSAND, ASLANIAN, BAYART, Mmes CANDY, CLAPISSON
MM. COGNET, DEMARS, FLORES, GASC, GEOFFRAY, Mme GOICHOT, M.
HODIESNE, Mme LABRUNE, MM. MAGNIN-FIAULT, MICHELLAND, NARTZ,
ROCHE, Mmes SALAGNON, SALERNO, SAUVAGEOT

EXCUSES AVEC POUVOIRS : Mme DESMURS COLLOMB à Mme GOICHOT, M.
N'KAOUA à M. GASC, Mme PELLETIER à Mme
SALAGNON

M. GEOFFRAY a été élu secrétaire.

APPROBATION du compte-rendu et procès-verbal du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2017

Monsieur le maire débute la séance en présentant le compte-rendu et le procès-verbal de la séance précédente.

M. MICHELLAND demande pourquoi le procès-verbal du dernier conseil municipal (14 décembre 2017) n'est pas en ligne. M. DEMARS répond qu'il doit d'abord être validé en conseil municipal avant d'être disponible sur le site Internet de la commune.

Monsieur le maire : Je voudrais vous faire part d'un courrier, daté du 12 novembre 2017, dont j'ai eu une copie par le préfet, signé par les quatre élus de l'opposition et demandant un avis sur le financement et le fonctionnement de l'association ARRC. Ce courrier a été envoyé à la direction départementale des finances publiques. Ce service n'étant pas compétent pour ce type de contrôle, la demande a été transmise au préfet et à la chambre régionale des comptes.

Ce courrier fait donc état des subventions versées à l'association, de la gouvernance de l'association, dont la présidente est une adjointe au maire, ainsi que de la présence de deux autres adjoints dans le conseil d'administration et s'interroge sur la légalité de ce dispositif. La chambre régionale des comptes a donc ouvert une instruction pour une possible gestion de fait.

Ce courrier m'a profondément vexé et choqué car vous mettez en cause la probité du conseil municipal et l'honnêteté des membres du conseil d'administration. Il y a quatre membres du conseil municipal au sein du conseil d'administration de l'association. Cette association a été créée en 1990, c'est moi qui l'ai créée. M. ARNAUD a été président pendant près de 10 ans, Michel NEYRET, également adjoint, a été président pendant près de 20 ans. M. NEYRET, ancien d'HEC, ancien directeur des laboratoires Mérieux, s'était inquiété pour savoir si tout était bien en règle et nous avons questionné la chambre régionale des comptes, ainsi que les services de la préfecture qui nous ont indiqué que tout était légal.

Je vous ai reçus tous les quatre dans mon bureau, car nous sommes élus et nous travaillons tous dans l'intérêt de Crémieu, nous ne sommes pas là pour faire de la politique politicienne, vous pouviez à cette occasion me poser ces questions, vous ne l'avez pas fait. Je vous ai communiqué des documents (Clos Bouillet, éclairage public...), nous avons eu des discussions mais j'ai bien compris que vous ne souhaitiez que contester.

Cette situation est grave car vous mettez en cause des élus pour une gestion de fait. Nous ne pouvons accepter cela. Nous arrêtons donc le versement de subventions et l'activité pour l'association de restauration des remparts dès aujourd'hui. Il est hors de question, puisque vous nous mettez en cause, que nous continuions à aider l'association et c'est avec beaucoup de regrets. Je vais maintenant laisser la parole à la présidente de l'association.

Patricia SALAGNON : J'ai été très étonnée quand le maire m'a parlé de courrier car nous nous voyons quand même régulièrement donc nous aurions pu en discuter ensemble. Je me suis rendue malade, j'ai songé à démissionner mais j'ai finalement décidé de me battre car la seule chose qu'on puisse me reprocher c'est d'aider des personnes en grande difficulté et je ne vois pas pourquoi je serais condamnée pour ça.

L'ARRC est la seule association d'insertion dans tout le Nord-Isère et vous êtes prêts à mettre en péril 10 emplois. L'ARRC est soutenue et reconnue par le département, la Région, tous nos bilans sont vérifiés. Je vois que ça vous fait rire M. FLORES.

Alexandre FLORES : Non, je répondais simplement à M. DEMARS qui vient de dire « Ils s'en foutent ».

Didier DEMARS : C'est la réalité.

Patricia SALAGNON : Il y a 10 personnes au sein du conseil administratif de l'ARRC dont 3 membres des ACPC. Quand Michel NEYRET m'a proposé de prendre la direction de l'ARRC, j'ai accepté. Personne d'autre ne s'est présenté pour prendre cette présidence et j'ai été élu par le conseil d'administration, y compris par les trois membres des ACPC.

Je me suis présentée car j'aime Crémieu. Cela fait 30 ans que j'habite ici, mon mari est natif de Crémieu et il y vit depuis 70 ans. Je suis bénévole, je ne prends pas un centime en tant que présidente, tous les frais de déplacement que je fais sont à ma charge, quand je suis allée à Grenoble il y a 15 jours, j'ai payé mon billet.

Vous dites que nous ne faisons pas assez de social à Crémieu alors que l'ARRC s'inscrit pleinement dans ce domaine. Lorsque Lucinda DOS SANTOS VIEIRA et Caroline SNYERS étaient encore au conseil municipal, elles trouvaient que la commune ne versait pas assez de subventions à l'ARRC. Vous êtes en contradiction dans vos démarches. Maintenant que nous allons perdre les subventions et les commandes de la commune, nous allons aller voir les autres communes, trouver d'autres chantiers, des devis, nous allons tout faire pour que l'ARRC se retourne. En revanche, la colline Saint Hyppolite ne sera plus entretenue, j'espère que vous en avez conscience.

D'autres part, j'ai été choquée par un article paru dans « Murs murs » sur la coupe d'un arbre. Si cet arbre a été coupé c'est parce qu'il était malade, mon chargé d'insertion peut confirmer cela. Je n'en fais pas du bois de chauffage pour moi donc il faudrait que vous arrêtiez avec vos sous-entendus.

Je vais prochainement réunir le conseil d'administration de l'ARRC et je demanderai la démission des trois membres des ACPC.

Monsieur le maire : Patricia SALAGNON et ses prédécesseurs ont tous travaillé gratuitement, gracieusement, sans prendre la moindre indemnité et avec générosité. Le travail de l'association est essentiel et extraordinaire. Nous attendrons donc la réponse de la chambre régionale des comptes mais c'est très regrettable et désolant que vous en soyez arrivés là.

Alexandre FLORES : Je voudrais dire à Patricia SALAGNON que je vois très touchée, et j'en suis désolé, que je la sais honnête et dévouée.

Monsieur le maire : Il fallait y penser avant.

Alexandre FLORES : Vous avez dit monsieur le maire que vous vous êtes interrogé sur la légalité de cette association, il est donc normal que nous nous interroguions également.

Céline CLAPISSON : Vous pouviez en parler au préalable avec les personnes intéressées.

Alexandre FLORES : Nous avons dit que nous doutions par rapport à ce système, ça ne veut pas dire que nous affirmons qu'il est illégal.

Joseph ASLANIAN : Si vous doutez c'est que vous doutez également de notre honnêteté.

Céline CLAPISSON : Quand on se dit honnête et transparent, on peut poser la question directement et assumer ces actes plutôt que de le faire par derrière avec des manœuvres légèrement dolosives. Franchement, c'est quand même très choquant comme démarche.

Alexandre FLORES : Nous tenons à l'ARRC autant que vous et je pense parler au nom de tout le monde en disant que nous souhaitons que l'ARRC poursuive son activité et sa mission.

Registre délibérations année 2018

Patricia SALAGNON : Il fallait peut-être y penser avant.

Monsieur le maire : Bien, je crois qu'il était nécessaire que nous rendions compte de cette situation au conseil municipal et du comportement que vous avez eu. Nous passons maintenant à l'ordre du jour.

Les élus des Citoyens pour Crémieu ayant demandé à ce que deux délibérations soient retirées de l'ordre du jour, monsieur le maire soumet cette demande au vote du conseil municipal :

Pour le report du vote des deux délibérations N° D2018_001 Compte administratif 2017 et compte de gestion 2017 et N° D2018_003 affectation de l'excédent de fonctionnement 2017 au budget primitif 2018 : 4 voix

Contre le report de ces deux délibérations : 19 voix

Les deux délibérations N° D2018_001 et N° D2018_003 sont donc maintenues dans l'ordre du jour.

Monsieur le maire : Je voudrais faire état d'un article paru aujourd'hui dans le Dauphiné Libéré « Avis de tempête au conseil municipal ». Je ne vois pas où il y a une tempête, il y a toujours eu de la transparence, vous avez assisté à la réunion de la commission « finances » traitant du budget, nous avons organisé une réunion spécifique pour débattre des orientations budgétaires, ce qui n'est pas obligatoire pour les communes de moins de 3 500 habitants, mais nous le faisons pour que vous ayez toutes les informations, nous n'avons rien à cacher. Vous nous avez demandé la liste des emprunts, nous vous l'avons fournie. L'année dernière vous êtes venus consultés le compte administratif, tout citoyen a le droit de le consulter, cette année vous ne nous avez rien demandé, si ce n'est que vous tenez des propos déplacés, une nouvelle fois.

Pascal ROCHE : Je ne vois pas en quoi il est déplacé de demander à pouvoir disposer du compte administratif avant le vote du compte administratif.

Alain BAYART : Sauf que vous l'avez eu le compte administratif.

Pascal ROCHE : Non, nous avons eu un tableau.

Alexandre FLORES : Vous parlez bien de ce document qui fait 55 pages ?

Alain BAYART : Mais arrêtez avec votre livre de 50 pages ! Vous faites le coup chaque année. Maintenant j'arrête de discuter.

Monsieur le maire : Cette fois on va agir autrement, je vous ai fait participer jusqu'à maintenant, je me suis rendu compte que c'était peine perdue.

Alexandre FLORES : Vous allez voter pour un document qui fait normalement une cinquantaine de pages !

Alain BAYART : Les informations sont contenues dans les tableaux qui vous ont été envoyés, il suffit simplement de les lire.

Philippe NARTZ : Il n'y a rien dans ces tableaux !

Alexandre FLORES : 55 pages monsieur !

Alain BAYART : Nous avons fait deux réunions M. NARTZ ! Nous avons fait une commission des finances, M. FLORES a pianoté sur son portable pendant toute la réunion, vous n'avez posé aucune question. Nous avons fait une réunion avec l'ensemble du conseil

Registre délibérations année 2018

municipal justement pour débattre de tout ça, vous avez posé des questions, nous y avons répondu ! Vous avez eu les informations contenues dans le compte administratif puisqu'elles vous ont été envoyées. Vous me parlez du grand livre, je ne vais pas vous envoyer le grand livre puisqu'il est consultable par tous les citoyens de Crémieu, y compris les ACPC et les quatre élus de l'opposition !

Alexandre FLORES : Vous m'avez déjà reproché la dernière fois d'avoir loupé une commission finances, c'est totalement faux ! Maintenant vous me reprocher de pianoter sur mon téléphone portable, il est vrai que j'aime bien faire des opérations pendant que nous travaillons mais moi au moins je ne regarde pas les matchs de foot pendant les réunions de travail !

Monsieur le maire : Ce n'est pas le sujet.

Alain BAYART : Maintenant nous allons voter !

Pascal ROCHE : Nous demandons une interruption de séance parce que là c'est mal parti.

Monsieur le maire : Il n'y aura pas d'interruption de séance. Faites ce que vous voulez mais nous poursuivons le conseil.

Pascal ROCHE : Nous aimerions en discuter.

Sébastien GEOFFRAY : Ecoutez, moi je suis là pour travailler, pour faire avancer Crémieu et non pas pour faire marche arrière ! Alors s'il vous plait, soyons constructifs une bonne fois pour toutes. Je paye 10 euros de l'heure une nourrice pour être ici, je suis bénévole.

Philippe NARTZ : Parce que vous croyez que nous on ne l'est pas ?

Sébastien GEOFFRAY : Je ne suis pas là pour perdre mon temps !

Monsieur le maire : Bon allez, Alain BAYART va présenter le compte administratif et je me retire.

Monsieur le maire se retire pour la présentation et le vote du compte administratif 2017 et compte de gestion 2017 de la commune.

N° D2018 _ 001

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ET COMPTE DE GESTION 2017

COMMUNE

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la présidence de Monsieur ASLANIAN, 1er Adjoint, délibérant sur le compte de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Alain MOYNE-BRESSAND, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré par Monsieur BAYART, adjoint en charge des finances communales,

LUI DONNE ACTE de la présentation faite :

1.- Du compte administratif qui laisse apparaître un excédent en section de fonctionnement de 2 248 639,82 € et un déficit en section d'investissement de 60 173,41 €.

2.- Du compte de gestion qui laisse apparaître un excédent en section de fonctionnement de 2 248 639,82 € et un déficit en section d'investissement de 60 173,41 €.

Et après vote :

Pour : 18
Abstention : 0
Contre : 4

- **ADOPTE** le compte administratif 2017 et le compte de gestion 2017

Les élus des Citoyens pour Crémieu ayant déposé 4 amendements, monsieur le maire les soumet au vote du conseil municipal :

Amendement n°1:

Considérant :

- que notre commune est dépourvue de plan d'action global en matière de développement social et culturel, dans les domaines du logement, des services publics, de la petite enfance comme de la jeunesse, de la culture et de l'éducation, du cadre de vie, de l'accès aux commerces et services médicaux.
- qu'aucune analyse des besoins sociaux n'a été réalisée ces dernières années sur le territoire de la commune par le CCAS, alors que cette démarche est obligatoire.
- que la plupart des données concernant le tissu social de la commune sont anciennes et très partielles et qu'il serait judicieux de profiter de la fin du recensement pour s'enrichir des dernières données collectées.
- que les nombreuses constructions récentes sur la commune vont avoir une incidence sur les besoins des futurs habitants sans qu'aucune prospective n'ait été envisagée.

les élus du groupe minoritaire proposent :

- d'affecter une somme de 15.000 euros sous forme d'une dotation exceptionnelle au budget du CCAS, afin de permettre à cette instance de lancer un appel d'offre pour la réalisation d'une ABS.
- d'équilibrer le budget de la commune en réduisant d'autant la ligne « dépenses imprévues ».

Registre délibérations année 2018

- de demander l'implication des élus municipaux afin que cette démarche soit initiée avant la fin de l'année suite à un appel d'offre.
- de prévoir un large temps de débat avant la fin de la procédure afin de permettre aux habitants de la commune de participer activement à cette étude des besoins.

Pour : 4

Abstention : 0

Contre : 19

L'amendement n°1 est rejeté.

Amendement n°2:

OBJET : pour une réflexion préalable au réaménagement urbain du centre bourg (circulation, stationnement et valorisation du patrimoine et du paysage)

Considérant :

- les difficultés actuelles de l'activité commerciale consécutives à une baisse de fréquentation sensible du centre ville pour des causes liées entre autre au stationnement.
- les problèmes de circulation en ville, notamment autour de la halle et dans les principaux carrefours (sécurité, embouteillage, pollution).
- les problèmes très importants d'accessibilité à pied pour les personnes à mobilité réduite ou accompagnées de très jeunes enfants.
- plus globalement, la difficulté à mettre en valeur le patrimoine, le paysage urbain et le tissu économique local (commerçants, services privés et publics) du fait de l'omniprésence des voitures.

les élus du groupe minoritaire proposent :

- d'engager une étude urbaine pour mieux comprendre le fonctionnement et les dysfonctionnements de cet espace central de notre cité, ainsi que les volets à valoriser ou renforcer en lien avec l'ensemble des projets sur le territoire communal (cohérence globale).
- de reporter au vote du budget supplémentaire l'inscription de la somme nécessaire à la réalisation de cette étude, après recherche d'opérateurs compétents et obtention de devis nécessaires suite à une mise en concurrence.
- d'étudier des scénarios d'aménagement et des pistes d'action en fonction des besoins nécessaires et des attentes des acteurs économiques locaux et des habitants (consultation, concertation).
- de programmer à compter de 2018 les premières actions par tranches opérationnelles à court, moyen et long terme selon les priorités et les conditions budgétaires envisageables

Pour : 4

Abstention : 0

Contre : 19

L'amendement n° 2 est rejeté.

Amendement n°3 :

OBJET : Etude pour la réalisation d'un schéma de déplacements doux dans la cité et à la périphérie de Crémieu

Considérant :

- l'évolution nécessaire des modes de déplacement de proximité, particulièrement dans une commune où le bâti ancien génère de fortes contraintes sur la circulation automobile,
- l'élan donné par la COP 21 menée par la France, pour lequel il est essentiel, au-delà des accords internationaux, d'initier des réalisations concrètes sur le terrain au profit des déplacements quotidiens des habitants,
- les besoins, tant pour les Crémolans que pour les visiteurs de la cité, de déplacements sécurisés à pied ou à vélo, notamment pour les personnes âgées, handicapées ou accompagnées de jeunes enfants.

les élus du groupe minoritaire proposent :

- d'ouvrir un programme d'investissement pluriannuel intitulé « Réalisation d'un plan de déplacements doux sur la commune de Crémieu et à sa périphérie »,
- d'inscrire une somme estimée à environ 12 000 euros dans la section d'investissement pour la réalisation de la première phase de ce programme, à savoir l'élaboration du plan au cours de l'année 2018,
- de pourvoir ce budget en puisant dans la ligne des dépenses imprévues inscrites dans la section de fonctionnement,
- de constituer une commission municipale spécifique à ce programme, ouverte à tout citoyen ou professionnel pouvant apporter un éclairage ou une expertise pour la réalisation de ce plan,
- de consulter les habitants en proposant un projet de plan au débat lors d'une réunion publique afin de l'enrichir des propositions des habitants,
- de mettre ce schéma modifié à l'approbation de l'assemblée communale avant la fin de l'année civile afin de pouvoir inscrire une première tranche de travaux sur l'exercice suivant (budget 2019).

Pour : 4

Abstention : 0

Contre : 19

L'amendement n° 3 est rejeté.

Amendement n°4 :

PROPOSITION D'AMENDEMENT n°2 / BUDGET PRIMITIF 2018.

OBJET : financement d'un programme d'actions historiques et culturelles autour des festivités des Médiévales.

Considérant :

- que notre commune de Crémieu, riche de son passé et de son patrimoine, se prête tout à loisir pour l'accueil de festivités et d'évènements culturels ou scientifiques liés à l'époque médiévale et renaissance.
- que les festivités des Médiévales méritent un appui et un plus grand éclairage sur le volet historique et patrimonial, ceci afin d'en renforcer l'objectif pédagogique et le rayonnement dans le temps.
- que cet appui pourrait se concrétiser à l'organisation d'évènements à caractère culturels ou éducatifs permettant de mieux appréhender le contexte historique de cette époque germe de notre cité,
- que ceci pourrait s'organiser dans les semaines précédant ou succédant aux festivités annuelles des Médiévales, en ayant le souci de solliciter la population et les acteurs locaux dans toutes leurs composantes.

les élus du groupe minoritaire proposent :

- d'affecter à l'organisation de l'édition 2018 des Médiévales une somme de 6 000 euros dans le but de financer des actions renforçant le rayonnement et l'ancrage des ces festivités dans le cadre historique et culturelle de l'époque.
- de solliciter les différents acteurs de la commune, en commençant par les organisateurs de ces festivités, mais aussi les écoles et toute autre structure associative ou professionnelle pour initier ces actions, qu'elles soient sous forme de conférence, expositions, animations, projections, via un appel à projet.

Pour : 4

Abstention : 0

Contre : 19

L'amendement n° 4 est rejeté.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

N° D2018 _ 002

BUDGET PRIMITIF 2018

COMMUNE

Le Conseil Municipal,

Après présentation du Budget Primitif 2018,

- Section de fonctionnement : 5 077 467,00 €
- Section d'investissement : 2 244 484,00 €

et après vote :

Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 4

- **ADOPTE** le Budget Primitif 2018

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Pascal ROCHE : Nous avons posé une question, lors de la réunion de préparation au budget, sur la possibilité d'avoir une visibilité financière des investissements sur plusieurs années.

Alain BAYART : Je l'ai fait sur l'année 2017.

Pascal ROCHE : Vous pouvez nous donner des documents ?

Alain BAYART : Je vous les envoie, pas de problème.

Joseph ASLANIAN : Vous demandiez à avoir accès aux comptes de l'entrée ouest. Quand le chantier sera terminé, vous aurez le décompte final de l'opération.

Registre délibérations année 2018

Philippe NARTZ : Nous aurions aimé avoir le décompte au fur et à mesure du déroulement de l'opération.

Joseph ASLANIAN : C'est dans le budget.

Philippe NARTZ : Il y a 600 000 €, c'est tout, l'année dernière il y avait déjà cette somme.

Joseph ASLANIAN : Une fois que les travaux seront terminés, nous vous communiquerons le décompte du coût de l'opération.

Monsieur le maire : Nous recevons les factures au fur et à mesure, vous voulez qu'on vous fasse les copies à chaque fois ?

Pascal ROCHE : L'idée c'est d'avoir une visibilité sur trois ans, ce qu'on dépense l'année n par rapport à ce qui était prévu au départ dans le budget d'investissement, pour savoir où on en est, parce que voter un budget uniquement sur l'année ce n'est pas évident.

Monsieur le maire : Oui mais c'est la règle. Nous appliquons la réglementation en la matière.

Alexandre FLORES : Juste une remarque, les taux d'imposition n'ont pas encore été votés alors qu'ils auraient dû l'être avant l'adoption du budget primitif 2018 puisque ce dernier prend en compte la fiscalité. Nous avons fait les choses à l'envers.

Alain BAYART : Eh bien nous allons la voter maintenant.

N° D2018 _ 003

TAUX D'IMPOSITION ANNEE 2018

Sur proposition de Monsieur BAYART, Adjoint en charge des finances,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de maintenir les taux d'imposition de l'année 2017 sur l'année 2018, soit :
 - taxe d'habitation : 10,40 %
 - foncier bâti : 19,70 %
 - foncier non bâti : 52,68 %

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

N° D2018_ 004

AFFECTATION DU RESULTAT 2017

COMMUNE

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et après vote :

Pour : 19

Registre délibérations année 2018

Abstention : 0

Contre : 4

- **DECIDE D'AFFECTER** une partie de l'excédent de fonctionnement 2017 au Budget prévisionnel 2018 – investissement, de la manière suivante :

- 60 173,41 € pour combler le déficit d'investissement antérieur

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

N° D2018 _ 005

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2018 POUR LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Sur proposition de Monsieur Alain BAYART, Adjoint aux finances,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de verser une subvention de fonctionnement de 17 000 € au centre communal d'action sociale pour l'année 2018

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

N° D2018 _ 006

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE L'ISERE POUR L'INSTALLATION DE PLATEAUX SURELEVES

Monsieur Alain BAYART, Adjoint en charge des finances et de la voirie, explique aux membres du conseil municipal que la commune va installer 10 plateaux surélevés sur le Cour Baron Raverat et le Faubourg des Moulins pour la sécurisation des passages piétons.

Le coût estimatif de ce projet est de 140 000 € H.T., la commune peut demander une subvention au département de l'Isère dans le cadre des amendes de police, plafonnée à 40 000 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACTE** l'opération de création de 10 passages surélevés sur le Cours Baron Raverat et le Faubourg des Moulins pour un budget prévisionnel de 140 000 € H.T.
- **AUTORISE** la demande de subvention, la plus importante possible, auprès du département de l'Isère
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à cette demande

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Pascal ROCHE : Je profite de ce moment pour dire qu'il y a probablement différentes solutions possibles, j'avais notamment évoqué l'idée d'une zone 30, est-il possible d'organiser une réunion avec tous les acteurs et notamment la sécurité routière pour discuter de tout cela ?

Alain BAYART : De toute façon cela va être débattu en commission « voirie ».

Pascal ROCHE : Oui mais je pense que c'est un sujet suffisamment important pour être également débattu en dehors de la commission « voirie » et ce ne sont pas des sommes anodines, 180 000 €, à mon avis cela se discute de manière un peu plus large. Nous demandons simplement d'avoir une réunion, à laquelle nous pourrions participer, au-delà de la commission « voirie », pour des gens qui sont intéressés par ce sujet.

Joseph ASLANIAN : Je vais vous dire une chose sans animosité. Vous vous gargarisez et vous nous bassinez depuis 4 ans par la démocratie participative, vous nous parlez de concertation, de consultation de la population, des associations, des acteurs économiques, vous nous demandez de faire des études, or pendant 4 ans, qu'avez-vous fait au niveau de la concertation ? Vous vous êtes réunis à 4 chez Paul CHEMIN, tout ça pour éditer des « Murs murs » qui enfoncent des portes ouvertes. Je vous ai demandé lors du moratoire de quelle façon vous voyez la concertation et je n'ai pas eu de réponse, donc je pense qu'on va en rester là.

Monsieur le maire : Pour ce qui est la sécurité dans Crémieu, la sécurité c'est l'avenue Roland DELACHENAL, le Cours Baron RAVERAT et le Faubourg des Moulins. Nous y avons travaillé pendant des années avec le département car même si c'est la commune qui fait les travaux, il faut l'accord du département car c'est une voirie départementale. Nous avons fait des surélévations avec un îlot central et on nous a demandé de les enlever car la réglementation avait changé et malheureusement, nous avons pu constater que la limitation de vitesse importe peu, que ce soit 50, 30, les automobilistes roulent toujours trop vite.

Les seules techniques qui fonctionnent réellement sont les chicanes, les ralentisseurs, tout ce qui impactent directement le véhicule. Nous avons étudié la possibilité de surélever les passages piétons, mais cela aurait coûté trop cher car il aurait également fallu reprendre tous les trottoirs. Les services du département ont proposé de faire ces « gendarmes couchés » pour faire ralentir les automobilistes. L'étude est en cours et vous pourrez naturellement y participer. Mais ce constat est général.

Pascal ROCHE : Ce que l'on souhaite c'est de participer effectivement et que la décision ne soit pas trop prise rapidement. La sécurité routière est de bon conseil en la matière.

N° D2018 _ 007

CONCESSIONS AU CIMETIERE

TARIFS ET RENOUVELLEMENT

Sur proposition de M. Joseph ASLANIAN, 1^{er} adjoint,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer à compter du 9 février 2018 les tarifs suivants :

Caveau concession cinquantenaire :

- 170 euros le mètre carré

Registre délibérations année 2018

- 170 euros le mètre carré pour renouvellement (50 ans)

Concession trentenaire pleine terre :

- 150 euros le mètre carré
- 150 euros le mètre carré pour renouvellement (30 ans)

Concession pour 15 ans pleine terre :

- 125 euros le mètre carré
- 125 euros le mètre carré pour renouvellement (15 ans)

Mini-concession (15 ans) :

- 150 euros l'emplacement
- 250 euros l'aménagement de base

soit : 400 euros au total

- 150 euros le renouvellement pour 15 ans

Cases pour Colombarium 30 ans :

- 1450 euros
- 500 euros le renouvellement pour 30 ans

Cases pour Colombarium 15 ans :

- 950 euros
- 300 € le renouvellement pour 15 ans

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

N° D2018 _ 008

**APPROBATION DU BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF ENTRE LA COMMUNE
DE CREMIEU ET LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION DU
DEPARTEMENT DE L'AIN POUR LA MISE EN PLACE D'UNE MAISON MEDICALE DE
GARDE**

Monsieur Joseph ASLANIAN, 1^{er} Adjoint en charge de l'urbanisme explique aux membres du conseil municipal que la SEMCODA va mettre en place une maison médicale de garde dans des locaux communaux et qu'à ce titre, il est nécessaire de conclure un bail emphytéotique administratif entre la commune de Crémieu et la SEMCODA.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le bail emphytéotique administratif entre la commune de Crémieu et la SEMCODA
- **AUTORISE** le maire à signer le bail emphytéotique administratif entre la commune de Crémieu et la SEMCODA, ainsi que tout document nécessaire à la régularisation de cette procédure

Et ont signé les membres présents,

Registre délibérations année 2018

pour extrait conforme.

Didier DEMARS : Le périmètre va concerner les trois cantons, anciennement Crémieu, Morestel, Pont-De-Chérucy. L'ARS a validé le budget pour faire fonctionner cette maison médicale de garde et le bâtiment devrait être mis à disposition à partir du 1^{er} octobre. L'amplitude d'ouverture sera de 20h-24h, tous les jours de la semaine et à priori 8h-24h les samedi dimanche (en cours de négociations). Cela ne pourra passer que par le 15, pas de possibilité de prise de rendez-vous directement.

Pascal ROCHE : On a eu connaissance de tensions par rapport à cette maison médicale de garde, notamment de la part des médecins.

Joseph ASLANIAN : Ce problème est réglé. Le projet a été validé par tous les médecins. Il n'y a plus de tensions. Le médecin urgentiste va certainement s'installer sur Villemoirieu.

N° D2018 _ 009

SUBVENTION A LA COOPERATIVE SCOLAIRE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE DANS LE CADRE DE LA CLASSE TRANSPLANTEE

Sur proposition de Monsieur Denis GASC, adjoint aux affaires scolaires

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de verser une subvention de 2 300 € pour la coopérative scolaire de l'école élémentaire de Crémieu

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

N° D2018 _ 010

SUBVENTION A LA COOPERATIVE SCOLAIRE DE L'ECOLE MATERNELLE DANS LE CADRE DE LA CLASSE TRANSPLANTEE

Sur proposition de Monsieur Denis GASC, adjoint aux affaires scolaires

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de verser une subvention de 900 € pour la coopérative scolaire de l'école maternelle de Crémieu

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

N° D2018 _ 011

**TRANSFERT DE LA COMPETENCE OPTIONNELLE RELATIVE AUX INSTALLATIONS
ET RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC AU SEDI**

L'éclairage public est une compétence optionnelle proposée par le SEDI, à laquelle la commune de Crémieu adhère déjà au titre de sa compétence « études générales » (mission de réflexion et de prospective dans les domaines connexes à la distribution d'énergie en matière d'éclairage public).

Cette compétence optionnelle est décrite dans les statuts du SEDI à l'article 2.4.

Le document « MODALITES ADMINISTRATIVES, TECHNIQUES ET FINANCIERES – TRANSFERT ECLAIRAGE PUBLIC » précise les modalités du service proposé par le SEDI.

Vu, le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2 prévoyant l'obligation de maintenir en bon état de fonctionnement les installations d'éclairage public au titre des pouvoirs de police du Maire et les articles L.1321-1, L.1321-2, L.5211-18 et L.5212-16 relatifs aux conséquences juridiques, patrimoniales, budgétaires et comptables du transfert de compétence ;

Vu, le code de l'environnement, et notamment les articles L.554-2 et R.554-4 prévoyant l'obligation d'assumer le rôle de chargé d'exploitation des installations pour la surveillance des réseaux (NF-C 18510) et la gestion des DT-DICT ;

Vu, les statuts du SEDI adoptés par délibération n°2016-033 en date du 7 mars 2016 ;

Vu, le document intitulé « MODALITES ADMINISTRATIVES, TECHNIQUES ET FINANCIERES » transmis par le SEDI ;

Vu, le barème actuel des participations financières figurant en annexe de la présente délibération ;

Considérant qu'il est de l'intérêt propre de la commune de confier au SEDI la maîtrise d'ouvrage des travaux et la maintenance des installations d'éclairage public ;

Considérant qu'il convient d'arrêter la date effective du transfert de compétences ;

Considérant qu'il convient prévoir les modalités de mise à disposition du SEDI des biens meubles

Et immeubles utilisés à la date du transfert pour l'exercice de la compétence éclairage public par le biais d'une convention - le transfert portant sur l'ensemble des immobilisations qui figurent à l'actif de la commune de Crémieu ainsi que sur les éventuels emprunts en cours consacrés au financement des travaux d'investissement sur l'éclairage public - ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Alain BAYART, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote :

- **DECIDE** de solliciter la prise d'effet du transfert de la compétence optionnelle « éclairage public » à compter du 1^{er} juillet 2018
- **AUTORISE** le maire à signer avec le SEDI la convention pour la mise à disposition de biens relatifs au transfert de la compétence « éclairage public »
- **PREND ACTE** du transfert dans la mesure où le SEDI a pris une délibération concordante

Et ont signé les membres présents,

pour extrait conforme.

Philippe NARTZ : Quel est le coût de la maîtrise d'œuvre assurée par le SEDI ?

Alain BAYART : La maîtrise d'œuvre assurée par le SEDI n'est pas payante car la commune de Crémieu est adhérente au SEDI.

N° D2018_012

**PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AU SEDI EN MATIERE DE
MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC – NIVEAU 1 - BASILUM**

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement son article L.5212-26 ;

VU, les statuts du SEDI adoptés par délibération n°2016-033 en date du 7 mars 2016 ;

VU, le document intitulé « MODALITES ADMINISTRATIVES, TECHNIQUES ET FINANCIERES » transmis par le SEDI ;

Considérant l'adhésion de la commune au SEDI en date du 21 février 1994;

Considérant le transfert de la compétence Eclairage public au SEDI en date du 1^{er} juillet 2018,

Considérant la demande du SEDI de participer financièrement, par le biais de fonds de concours, à cette maintenance forfaitaire ;

Considérant que le montant total du fonds de concours sollicité n'excède pas les trois quarts du coût hors taxes de l'opération ;

Considérant les différents niveaux de maintenance que le SEDI exerce sur le territoire des communes ayant transféré la compétence éclairage public et la possibilité de changer pour un niveau de maintenance supérieur à chaque année civile ;

Catégorie lumineaire	Coût moyen HT des prestations maintenance	Part communale (fonds de concours)	
		TCCFE non perçue SEDI	TCCFE perçue SEDI
		65%	30%
A : LED	10,00 €	6,50 €	3,00 €
B : ACCES SIMPLE	21,00 €	13,65 €	6,30 €
C : ACCES COMPLEXE	26,00 €	16,90 €	7,80 €

Considérant que la maintenance forfaitaire réalisée sur l'année sera appelée en une seule fois à la fin du 1^{er} trimestre de la même année sur la base de l'inventaire du patrimoine éclairage public connu à cette date (hors luminaire sous garantie, la première année suite à installation).

Considérant qu'en cas de transfert de la compétence Eclairage public au SEDI en cours d'année, la maintenance forfaitaire de l'année sera appelée en une seule fois le mois suivant la date effective du transfert sur la base de l'inventaire du patrimoine éclairage public connu à cette date et sera calculée au prorata de sa durée.

Considérant qu'il est également proposé de participer financièrement à la maintenance hors forfait de l'éclairage public à hauteur de :

Part communale (fonds de concours)	
TCCFE non perçue SEDI	TCCFE perçue SEDI
65% du coût de l'opération	30% du coût de l'opération

Considérant enfin que la maintenance hors forfait réalisée sur l'année sera appelée en une seule fois à la fin du 1^{er} trimestre de l'année suivante.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Alain BAYART, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote :

- **DECIDE** d'attribuer chaque année un fonds de concours au SEDI en vue de participer au financement de la maintenance éclairage public Niveau 1 – BASILUM sur le territoire communal conformément aux dispositions exposées ci-dessus ;
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer tout acte administratif ou financier à intervenir en application du présent exposé des motifs ;
- **DECIDE** d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal en section de fonctionnement

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Georges MAGNIN-FIAULT : Il y a deux niveaux de maintenances : Basilum et Maxilum et pour Crémieu nous avons tout intérêt à prendre le niveau Basilum puisque comme les travaux vont être faits dans les deux ans, les nouvelles installations seront neuves et nécessiteront donc moins de maintenance. Je reste à la disposition de toutes les personnes qui voudraient discuter des montages financiers et plus généralement du SEDI.

N° D2018 _ 013

**APPROBATION DE LA CONVENTION DE SOUSCRIPTION ENTRE LA COMMUNE DE
CREMIEU ET LA FONDATION DU PATRIMOINE DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE
LANCEE POUR L'ORGUE DE CREMIEU**

Dans le cadre des travaux de restauration de l'orgue de Crémieu, une campagne de dons a été lancée, via la fondation du patrimoine Rhône-Alpes, afin d'aider au financement de ces travaux.

Pour formaliser cet accord, il est nécessaire d'approuver et de signer une convention de souscription entre la commune de Crémieu et la fondation du patrimoine.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de souscription entre la fondation du patrimoine et la commune de Crémieu
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer cette convention de souscription, pour le compte de la commune, ainsi que tout document nécessaire à la régularisation de cette affaire

Registre délibérations année 2018

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

David MICHELLAND : Comment va être diffusée cette information ?

Joseph ASLANIAN : C'est dans la convention, c'est la fondation du patrimoine qui se charge de la communication mais c'est la commune qui paye.

Monsieur le maire : La fondation du patrimoine prend 6 % des dons.

David MICHELLAND : La commune peut aussi diffuser cette information afin d'augmenter ses chances de dons.

Joseph ASLANIAN : Oui bien sûr. Nous allons le faire.

Adjoints :

Françoise SAUVAGEOT : Une nouvelle association vient de se créer : « Les Ateliers de Sélène », elle va organiser des ateliers théâtres pour les enfants (marionnettes et lectures). « Coup de pouce informatique » continue à croître, ils vont organiser des séances à thèmes le samedi matin.

Patricia SALAGNON : Nous avons renouvelé l'opération de benne à sapins car cela a bien fonctionné. Les conteneurs enterrés à Montginoux seront posés le 20 février. Le nettoyage de printemps aura lieu le 24 mars à 9h00 et je vous attends nombreux.

L'ARRC a réalisé une cabane aux écoles pour ranger des outils et les enfants sont très contents de cette réalisation. Tous les conteneurs enterrés ont été nettoyés en décembre. Nous sommes en train de rechercher un morceau de terrain dans Crémieu pour faire du compostage et mettre quelques poules (projet vu avec la commission « environnement »).

Pendant les TAP, Magali GUIEU va apprendre le tri aux enfants. J'ai redemandé des subventions à « 30 millions d'amis » et la fondation Brigitte Bardot pour la stérilisation des chats errants car ils sont nombreux à Crémieu. Il y a un projet d'exposition photos et patrimoine aux écoles de Crémieu.

Denis GASC : C'est un projet porté par trois classes de l'école élémentaire, avec des aides du département. Le projet consiste à mettre en avant le patrimoine local, les enfants sont accompagnés de photographes professionnels et de sachants et l'idée est de restituer ce patrimoine du point de vue des enfants. L'exposition devrait avoir lieu à la maison du département, je vous communiquerai la date dès que possible.

Le conseil d'école extraordinaire s'est réuni le 29 janvier. La majorité des parents d'élèves, la majorité des enseignants ont souhaité que les écoles élémentaire et maternelle passent à 4 jours à partir de la rentrée de septembre 2018. Nous avons fait un courrier à l'inspecteur de l'éducation nationale qui donnera son appréciation, ensuite le dossier partira dans les services de la DASEN qui notifiera la décision de passer à la semaine de 4 jours (il s'agit d'une mesure d'exception).

Nous avons eu un conseil d'école maternelle qui s'est bien passé. Nous avons que le directeur de l'école part à la retraite à la fin de l'année et nous ne savons pas encore qui va le remplacer. Concernant le maintien ou non de la 4^{ème} classe de l'école maternelle, nous devrions avoir une réponse en juin des services de l'Etat.

Je remercie Patricia SALAGNON et l'ARRC pour leur cabane pour le rangement des outils de jardinage, les enfants et les enseignants sont ravis.

Pascal ROCHE : C'est très bien ce que fait l'ARRC pour les écoles et tout ce qui est dit est

intéressant mais je constate que nous sommes en train de passer beaucoup de temps sur ces choses alors que nous aurions dû le faire pour le débat concernant le budget et qui n'a pas eu lieu.

Céline CLAPISSON : Vous savez très bien pourquoi, nous avons justement organisé une réunion préparatoire au cours de laquelle ce débat a eu lieu et où chacun a pu s'exprimer.

Alexandre FLORES : Nous nous sommes exprimés et d'ailleurs nous étions les seuls à le faire.

Pascal ROCHE : Nous avons proposé 4 amendements et ils n'ont même pas été lus.

Monsieur le maire : Et pourquoi ne pas les avoir présentés au cours de la réunion d'orientation budgétaire ?

Pascal ROCHE : Il fallait que nous prenions connaissance du budget avant, pour voir ce qu'il y avait dedans. Mais on ne nous a pas exposé le budget, vous dites qu'il s'agissait d'un débat d'orientation budgétaire mais ce n'était pas le cas. Vous nous avez simplement montré des tableaux en nous demandant si nous avions des questions. Alors, effectivement vous avez l'habitude que cela se passe comme ça mais nous nous avons envie qu'il y ait des propositions d'orientations et c'est pour ça que nous avons proposé des amendements qui au minimum, auraient pu être discutés, ce qui n'a pas été le cas.

Monsieur le maire : Vous aimez le spectacle et Crémieu mérite mieux que cela.

Pascal ROCHE : C'est surtout vous qui avez fait le spectacle !

Monsieur le maire : Ce n'est pas nous qui avons fait un communiqué dans la presse en parlant « d'avis de tempête » !

David MICHELLAND : A l'ouverture du comité de pilotage des Médiévales, vous avez parlé de faire plus de culture, c'est justement l'amendement n°4 et vous avez tous voté contre.

Alain BAYART : Il n'y a pas besoin d'amendement pour ça.

Monsieur le maire : Vous proposez uniquement 6 000 €. Vous êtes des instruits, professeur, et donc bénévolement vous travaillez comme nous tous ici...

Alexandre FLORES : Monsieur le maire, s'il vous plait, avant de continuer vous pourriez dire à votre conseiller M. DEMARS d'arrêter de nous bâcher !

Didier DEMARS : Si vous vous comportez mieux j'arrêterai de vous bâcher !

Alexandre FLORES : Vous le faites tout le temps !

Didier DEMARS : Travaillez pour les gens de Crémieu et nous vous respecterons.

Alexandre FLORES : Mais nous travaillons !

Didier DEMARS : Ah oui ? Et dans vos « Murs murs » vous faites quoi à part nous descendre ?

Monsieur le maire : Bon, je crois que nous avons tout dit. Mesdames et messieurs, la séance est levée.

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2018
--

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu et du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 8 février 2018

- **OBJET :**
- **Urbanisme :**
 - Plan local d'urbanisme : Arrêt projet
 - Donation de la fondation RENAUD à la commune de Crémieu : tènement cadastré AE 752
- **Personnel :**
 - Création / suppression de poste : filière technique
 - Création / suppression de poste : filière technique
 - Tableau des emplois
- **Affaires diverses :**
 - Facturation des clés communales perdues ou non restituées pour les associations et usagers

PRESENTS : MM. MOYNE-BRESSAND, ASLANIAN, Mme CANDY, MM. COGNET, DEMARS, Mme DESMURS COLLOMB, MM. FLORES, GASC, GEOFFRAY, Mme GOICHOT, M. HODIESNE, Mme LABRUNE, M. MICHELLAND, Mme PELLETIER, M. ROCHE, Mmes SALAGNON, SALERNO, SAUVAGEOT

EXCUSES AVEC POUVOIRS : M. BAYART à M. ASLANIAN, Mme CLAPISSON à Mme LABRUNE, M. NARTZ à M. FLORES

EXCUSES : MM. MAGNIN-FIAULT, N'KAOUA

M. GEOFFRAY a été élu secrétaire.

PLAN LOCAL D'URBANISME : ARRET PROJET

Monsieur le maire confie au bureau d'études 2BR, la présentation au conseil municipal de l'arrêt projet du plan local d'urbanisme.

Vu les articles L.153-12 et suivants, L.103-6 et R.153-3 du Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération en date du 21 décembre 2009 prescrivant l'élaboration d'un plan local d'urbanisme (P.L.U.), ses objectifs et les modalités de concertation, modifiée par la délibération du 29 septembre 2014,

Vu le débat intervenu en Conseil Municipal le 12 décembre 2016 sur les orientations générales de Projet d'Aménagement et de Développement Durable,

Vu le projet de P.L.U. comprenant le rapport de présentation, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, les Orientations d'Aménagement et de Programmation, le règlement accompagné des documents graphiques, les annexes,

Le bureau d'études 2BR rappelle :

1/ Les raisons qui ont conduit la commune à engager une procédure de révision de POS valant PLU par délibération en date du 21 décembre 2009, modifiée par délibération en date du 29 septembre 2014 :

- Le POS valant PLU doit être rendu compatible avec le SCOT approuvé le 13 décembre 2007, qui fixe les objectifs des politiques publiques pour un aménagement pertinent du territoire en matière d'urbanisme, habitat, développement économique, déplacements et environnement,
- Le POS approuvé le 22 septembre 1986, modifié le 15 novembre 1993, modifié le 22 novembre 2004, modifié le 19 mars 2007, modifié le 2 décembre 2013, doit correspondre aux objectifs d'aménagement et de développement poursuivis dans le cadre de ce SCOT,
- La nécessité de redéfinir l'affectation des sols dans le cadre d'une réorganisation du territoire communal,

2/ Les objectifs poursuivis :

- *Protéger et mettre en valeur l'environnement naturel, urbain et paysager crémolan* afin de préserver et densifier la trame écologique du territoire : la trame bleue et verte; d'assurer une bonne gestion de l'eau sur le territoire de la commune, de valoriser les éléments d'identité patrimoniaux et architecturaux, de préserver les qualités paysagères du territoire et d'identifier et traiter les valeurs paysagères dépréciées
- *Assurer une densification maîtrisée du territoire* dans le but de protéger strictement la qualité patrimoniale du tissu urbain ancien, de modérer la consommation des espaces et contenir l'urbanisation à l'enveloppe urbaine existante de répondre aux objectifs quantitatifs du SCOT Boucle du Rhône en Dauphiné, d'optimiser l'usage du foncier tout en assurant une plus grande mixité urbaine et un développement urbain cohérent avec les capacités des réseaux,
- *Maintenir l'activité économique de proximité* en pérennisant les activités agricoles, en poursuivant une organisation multipolaire de l'agglomération Crémieu/Villemoirieu, en

Registre délibérations année 2018

affirmant le centre-bourg comme pôle de développement de proximité commercial et artisanal, en maintenant l'activité économique de la ZAE des Triboullières en lien avec les pôles intercommunaux existants et en assurant le développement des communications numériques,

- *Assurer les relations interquartiers par le développement des modes de déplacement doux et garantir la qualité du cadre de vie*

3/ Le débat qui s'est tenu au sein du Conseil Municipal sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) lors de la séance du 12 décembre 2016, qui s'articule autour de 4 axes stratégiques :

- Protéger et mettre en valeur l'environnement naturel urbain et paysager
- Assurer une densification maîtrisée du territoire
- Maintenir l'activité économique de proximité
- Assurer les relations interquartiers par le développement des modes doux et garantir la qualité de vie

4/ Les modalités selon lesquelles la concertation a été mise en œuvre :

- Publication d'articles dans le bulletin municipal : bulletin municipal de 2009 et bulletin municipal de 2015, plus la publication d'un bulletin spécifique de 4 pages en février 2018
- Publication des comptes-rendus des conseils municipaux (dont ceux abordant le PLU) sur le site Internet et affichage
- Mise à disposition du public en Mairie, d'un registre de concertation ouvert de novembre 2014 au 15 mars 2018 : 14 observations ont été consignées entre le 29 novembre 2014 et janvier 2015
- Organisation de réunions publiques les 6 novembre 2014, 8 juillet 2016 et 12 mars 2018

5/ Les points abordés au cours de cette concertation :

- Incompréhension sur la lisibilité du zonage
- Interrogations sur la prise en compte du stationnement, des parkings, des pistes cyclables et des modes doux
- Inquiétudes sur la préservation des poumons verts face à la densification de l'urbanisation
- Interrogations sur la zone d'attente de projet de la friche industrielle « EZ Transfert »
- Préservation du patrimoine historique
- Inquiétudes sur la restauration des remparts
- Besoin de prendre en compte les risques naturels

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **TIRE UN BILAN POSITIF DE LA CONCERTATION.** En effet, dans l'état actuel du projet, les objectifs du PLU sont en adéquation avec les remarques formulées.
- **ARRETE LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)** tel qu'il est annexé à la présente délibération
- **DECIDE** de soumettre pour avis le projet de PLU aux personnes publiques associées :
 - Le Préfet,
 - Les Présidents du Conseil Régional et du Conseil Départemental
 - Les Présidents des Chambres de Commerce et d'Industrie, de Métiers et de l'Artisanat et d'Agriculture
 - Le Président du SYMBORD, EPCI chargé du suivi de la révision du SCOT
 - Le Président de l'autorité compétente en matière d'Organisation des Transports Urbains
 - Le Président de l'autorité compétente en matière de Plan Local de l'Habitat
 - A leur demande, aux communes limitrophes, aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés, et à la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers (CDPENAF) en application de l'article L. 112-1-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime.
 - L'union départementale de l'architecture et du patrimoine, l'architecte des bâtiments de France

En application de l'article L.112-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime dans le cas de réduction des espaces agricoles ou forestiers, la Chambre d'Agriculture, à l'Institut National de l'Origine et de la Qualité et au Centre National de la Propriété Forestière (délégation au CRPF Rhône-Alpes).

A défaut de réponse au plus tard après trois mois après transmission du projet de PLU, ces avis sont réputés favorables. Pour la Chambre d'Agriculture, l'INAO et le CNPF, ce délai est de deux mois.

Conformément à l'article L 103-4, le dossier du projet arrêté sera tenu à la disposition du public.

Conformément à l'article R 153-3, cette délibération sera affichée pendant un mois en Mairie.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Joseph ASLANIAN : Puisque nous sommes dans l'urbanisation, dans le journal du Dauphiné Libéré de cette semaine, il y a eu un article avec pour titre « L'opposition veut geler tous les grands projets immobiliers », mais où sont-ils ces grands projets ?

M. RAMEL (2BR) : Avec le PLU, nous ne pourrons pas avoir de grands projets immobiliers avant 2020.

Joseph ASLANIAN : Donc il s'agit simplement d'un effet d'annonce erroné ?

M. RAMEL (2BR) : Complètement. Il y a certes des opérations en cours qui doivent être menées jusqu'à leur terme, c'est un fait, mais si demain un permis est déposé, même si vous souhaitez le faire, il y a eu un périmètre demandé par les services de l'Etat qui gèle complètement les projets, et il n'y a pas que Crémieu qui est dans ce cas-là, en tout 6 communes sont concernées car ce n'est pas tout d'urbaniser mais il faut également traiter les effluents et actuellement la capacité est de 10 000 et doit passer à 20 000 pour pouvoir gérer l'urbanisation de la période 2020 à 2024.

La présentation par le cabinet 2BR est terminée. Monsieur le maire remercie le cabinet, Joseph ASLANIAN et toute la commission « urbanisme » pour leur travail sur ce PLU et demande aux membres du conseil municipal s'ils ont des questions sur cette présentation.

Pascal ROCHE : Nous avons quelques remarques d'ordre général à faire après analyse du dossier. Evidemment il s'agit d'un document important pour le développement et le cadre de la commune afin d'éviter de faire n'importe quoi en matière d'urbanisme. Et c'est un document que nous attendons depuis pas mal de temps et nous voulons saluer le travail qui a été fait et les personnes qui se sont beaucoup impliquées dans son élaboration.

Nous avons noté quelques insuffisances, à notre sens, dans ce PLU, que nous allons vous détailler, toutefois nous voterons « pour » cet arrêté projet car il nous paraît important de ne pas retarder l'application du PLU et nous rappelons à cette occasion que le moratoire que nous avons déposé lors d'un précédent conseil municipal, et auquel nous tenons, n'avait absolument pas pour but de retarder la procédure.

D'abord sur la méthode, d'une part nous pensons que la participation de la population a été insuffisante, il y a eu des réunions et des documents d'information mais pas de réelle concertation, notamment sur les OAP (orientation d'aménagement et de programmation) où une méthode de travail incluant à minima les habitants des quartiers concernés aurait pu être mise en place ; et d'autre part sur la participation des élus, seuls ceux de la commission « urbanisme » pouvaient participer et beaucoup de réunions se sont déroulées en journée ce qui ne facilite pas la présence des personnes qui travaillent. Nous sommes totalement conscients que ces réunions qui réunissent les professionnels et les services de l'Etat ne peuvent qu'avoir lieu en journée, néanmoins, cela n'empêche pas la mise en place de réunions avec l'ensemble du conseil municipal, pour faire un point sur l'état d'avancement des travaux et qui peuvent aisément se tenir le soir.

Maintenant sur le contenu, nous notons une insuffisance d'un maillage de parcs et de jardins dans ce qui est prévu. On voit qu'il y a des jardins remarquables qui ont été prévus dans ce travail mais la plupart sont des jardins privés dont les habitants ne peuvent pas profiter. Il y a quelques tâches vertes, notamment dans les OAP, ce qui est une bonne chose, en revanche lorsqu'on prend par exemple l'ancien jeu de boules, nous aurions pu, au vu de sa situation stratégique par rapport au centre-ville, y installer un parc, avec quelques places de parking ombragées. Quand on prend les personnes âgées qui se déplacent difficilement, il aurait été agréable de prévoir un espace vert à proximité du centre, mais aussi pour les familles et les enfants.

Nous remarquons également l'insuffisance de jardins collectifs car on a construit et on construira encore du collectif mais il n'y a pas de jardins prévus pour ces collectifs. Quand on voit l'ampleur que cela prend dans d'autres villes, on aurait également pu prendre cet

aspect en compte mais nous constatons que ce n'est pas développé. Par exemple, lorsque nous prenons les derniers immeubles qui ont été construits, ça n'a pas été prévu. On pourrait par exemple dans l'OAP derrière le garage Renault, on voit qu'il est prévu un petit collectif, de prévoir dans la petite zone verte un espace de jardins pour les immeubles construits et le collectif à venir.

Joseph ASLANIAN : C'est privé.

Pascal ROCHE : Oui mais ce n'est pas parce que c'est privé qu'on ne peut pas demander à l'opérateur ou au promoteur d'inclure ça dans son projet. De même pour le terrain DELORME. Ce sont des choses qui n'apparaissent pas vraiment dans le texte du PLU, même si dans le cadre général on parle de jardins et de parcs.

Ensuite, le point des modes doux : voies cyclables, piétonnes etc...nous paraît insuffisant. Il n'y a pas de texte qui explique qu'on a réfléchi à cet aspect-là, une vraie étude sur un maillage de modes doux (vélos, trottinettes, piétons etc...) qui permet d'éviter d'avoir trop de voitures dans la ville, on voit que ça n'apparaît pas clairement. Nous avons déjà demandé par amendement à ce qu'une étude spécifique soit menée dans ce domaine, qu'un plan des modes doux soit fait et là nous voyons que c'est une insuffisance par rapport au PLU. Cela ne concerne pas seulement la commune de Crémieu mais également les liaisons entre les communes, notamment à Villemoirieu. Je pense toujours à cet exemple : les gens qui habitent à Crémieu ou à Villemoirieu qui doivent aller au collège ou au lycée de Villemoirieu et qui doivent traverser une route dangereuse pour s'y rendre. Donc, voilà, ces modes auraient pu être mieux étudiées dans le PLU.

Joseph ASLANIAN : Concernant le groupe du travail, vous savez que les administrations ne se déplacent pas le soir, c'est pour cette raison que les réunions sur le PLU se tiennent pendant la journée.

Sur la concertation, nous avons fait trois réunions publiques, il y a eu des publications dans les bulletins municipaux, sur le site Internet. Dans la délibération que nous avons pris en 2014, il était dit que nous devions avoir deux réunions publiques au niveau de la concertation, nous en avons tenu trois, donc je trouve que c'est vertueux.

Pour l'OAP « Jeu de boules », nous avons différencié trois secteurs : une partie jardin au niveau du Cours Baron Raverat, un parking et la possibilité d'avoir un immeuble. Vous parlez de jardins publics, le seul espace public communal est le Pré Minssieux sur lequel un zonage permettant d'avoir des équipements a été appliqué.

Pour les jardins collectifs, nous avons déjà les jardins de Prajot, 15 % d'espace public sont prévus dans le permis de construire de l'îlot Montginoux, c'est également prévu pour le terrain Delorme, mais pour l'instant il s'agit d'une étude menée par l'EPORA et qui vous sera ultérieurement présentée (aux deux conseils municipaux de Crémieu et Villemoirieu puis dans deux réunions publiques dans chaque commune).

Au niveau des modes doux, nous sommes en train de créer des cheminements doux sur l'ancienne voie ferrée, ce qui fait que les gens qui habitent la Levratière pourront aller au collège en toute sécurité sur des emplacements sécurisés.

Enfin en ce qui concerne l'urbanisation, il n'y a pas besoin de faire une pause puisque cette pause est imposée et il ne sera pas possible de faire de nouvelles constructions avant 2021, comme cela vous a été expliqué.

Pascal ROCHE : Effectivement, il y a des choses qui sont faites mais nous pensons que c'est insuffisant. Pour ces espaces verts et modes doux, nous sommes dans une ambition qui n'est pas celle retenue. Par exemple, pour Montginoux, il y 15 % d'espaces publics mais nous aurions pu inclure un jardin collectif dedans parce que l'idéal est quand même d'avoir les choses à proximité parce que s'il faut prendre sa voiture pour aller dans un jardin, ce

n'est pas l'objectif. En revanche je suis ravi d'apprendre qu'il y a quelque chose de prévu pour Delorme car c'est quelque chose que j'avais demandé lors d'une réunion avec l'EPORA à laquelle j'avais assisté.

Joseph ASLANIAN : Oui, on peut toujours faire plus. Vous avez cité Bordeaux dans une réunion que vous avez faite, seulement à Bordeaux les impôts ont augmenté de 80 % entre 2000 et 2018, la taxe d'habitation est à 33,20 % alors qu'elle est de 10,40 % à Crémieu, donc c'est très facile, si on « veut cramer la caisse » on double ou on triple les impôts locaux.

Alexandre FLORES : C'est une « fake new », cela a été rectifié, il y a des économistes qui se sont penchés sur la question...

Joseph ASLANIAN : Sur la densité il y a aussi des effets d'annonce qui sont faits, j'ai regardé sur Internet et au niveau de la densité nous sommes 2 936^{ème} et non pas 3^{ème} ou 4^{ème}, nous avons une densité de 600 habitants au km² et le Pré Saint Gervais, qui est la commune où la densité est la plus forte, est à 23 396.

Pascal ROCHE : Pour Bordeaux il s'agissait d'une « fake news », d'une fausse nouvelle, cela a été rectifié par des économistes qui se sont penchés sur la question.

Alexandre FLORES : Concernant la densité, on vous l'a mal expliqué ou vous l'avez mal compris. Ce ne sont absolument pas mes propos, Crémieu n'est pas la 4^{ème} ville la plus dense de France en termes de population. Simplement, il y a 36 681 communes en France, Crémieu est située au 1 581^{ème} rang, ce qui veut dire qu'il y a 96 % des communes en France moins denses en termes de population et 4 % des communes plus denses.

Monsieur le maire : Il y a un point sur la propriété Baudrand où il y a un espace que nous réservons soit pour des stationnements, soit pour un espace vert.

Pascal ROCHE : Nous avons bien vu qu'il y a un effort sur les stationnements pour désengorger le centre, notamment autour de la halle mais ce que nous pensons est qu'il est préférable de prévoir plus de places de stationnement et moins de constructions. Et dans le PLU nous trouvons qu'il y a des choses qui ne sont pas assez affirmées et le stationnement en fait partie, notamment par exemple sur le terrain de Boules où il aurait pu y avoir plus de stationnements.

Par ailleurs, dans les grands objectifs du PLU, il y a la mise en valeur paysagère et notamment des paysages naturels urbains. Dans ce paysage naturel urbain, nous avons une chance à Crémieu c'est une rivière qui traverse la ville. C'est un facteur de risques mais également un élément paysager très important. J'avais poussé pour qu'on fasse quelque chose de cette rivière à l'occasion de l'aménagement de Montginoux, donc ce qui a été fait est bien, c'est un bon début, et je reviens sur l'OAP derrière l'ancien garage Renault, là aussi je pense qu'on peut améliorer le visage de cette rivière, donc effectivement ce n'est peut-être pas au PLU de définir précisément ce que nous devons faire par rapport à ça mais on peut néanmoins au moins en parler dans le PLU et notamment dans ce secteur.

M. RAMEL (2BR) : Dans l'OAP nous en avons parlé, nous avons mis des marges de recul (5m) en disant qu'il fallait porter une attention particulière au traitement de cette zone.

Alexandre FLORES : 100 logements sur EZT, est-ce une intention du conseil municipal de construire 100 logements sur l'ancien tènement EZT ?

Alain MOYNE-BRESSAND : Pour l'instant il n'y a aucun projet. Dans tous les cas c'est le conseil municipal qui décidera et M. RAMEL l'a bien dit à plusieurs reprises.

Alexandre FLORES : L'autre jour M. RAMEL vous expliquiez la différence entre compatibilité et conformité au SCOT, pourriez-vous l'expliquer à nouveau ?

M. RAMEL (2BR) : Bien sûr. En termes d'urbanisme, l'important est de rester dans l'esprit qui est donné par le SCOT.

N° D2018 _ 015

**DONATION DE LA PARCELLE AE 752 A LA COMMUNE DE CREMIEU SOUS
CONDITION**

Monsieur le maire explique au conseil municipal que M. Jean-Jacques RENAUD a décidé de céder gratuitement à la commune de Crémieu, le tènement immobilier cadastré AE 752 dit « Le Clos Bouillet ».

Le maire demande donc au conseil municipal de bien vouloir accepter et acter cette donation. Pour cela, il est nécessaire de résilier le bail à loyer actuellement en vigueur entre la SCI RENAUD et la commune de Crémieu, d'accepter la donation de la parcelle cadastrée AE 752 faite par M. Jean-Jacques RENAUD à la commune et de l'autoriser à signer tous les documents nécessaires à la régularisation de cette affaire.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la résiliation mutuelle du bail à loyer actuellement en vigueur entre la commune de Crémieu et la SCI RENAUD concernant la parcelle cadastrée AR 752
- **ACCEPTE** la donation de M. Jean-Jacques RENAUD à la commune de Crémieu du tènement immobilier cadastré AE 752
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer tous les actes et documents nécessaires à la régularisation de cette donation

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Monsieur le maire : Il y a des années, le propriétaire de Clos Bouillet voulait un musée d'art brut. Malgré l'intérêt de ce projet, il allait être difficile à mettre en œuvre à Crémieu. Nous n'avons pas poursuivi ce projet, cela coûtait très cher et nous n'avions pas les moyens de nous lancer dans un projet de cette dimension. Nous avons donc cherché de nouvelles solutions, nous avons prospecté auprès de divers organismes, notamment la SEMCODA qui nous a clairement dit qu'il fallait que la commune apporte entre 1,2 et 1,5 millions d'euros, pour un projet estimé à 3 millions d'euros.

Le directeur du patrimoine du département est venu à deux reprises voir les lieux et nous a conseillé de faire une salle d'exposition sur une partie du rez-de-chaussée et d'organiser des expositions de toutes natures. Nous sommes partis sur cette possibilité. J'ai rencontré le président du conseil départemental ainsi que le directeur général de la société d'aménagement du Nord-Isère, la SARA (devenue la société d'aménagement de l'Isère). Le président du département m'a dit qu'il était prêt à nous aider.

Entretemps le propriétaire nous a fait savoir qu'il voulait nous donner ce site à la condition de faire une salle d'exposition qui porte le nom de Jean-Jacques RENAUD. Nous avons donc engagé des démarches dans ce sens et c'est l'objectif de la délibération de ce soir. La SARA est d'accord pour travailler avec M. POULAIN et revoir son étude de 2011 pour faire au mieux mais dans tous les cas la commune restera propriétaire du site et pourra dans le même temps valoriser les remparts qui vont jusqu'à la partie du terrain que nous avons acquise dernièrement. Nous pourrions aménager un jardin tout le long, rien n'est fait pour l'instant mais les projets vous seront naturellement présentés.

Pascal ROCHE : Vous avez engagé des démarches par rapport à ça ?

Monsieur le maire : Oui, nous avons engagé des démarches juridiques et administratives pour régulariser la donation. Mais ce sont des procédures compliquées et qui prennent du temps.

David MICHELLAND : Pouvons-nous voter l'amendement que nous proposons pour cette délibération et qui va dans votre sens ?

Monsieur le maire : Je ne souhaite pas que vous profitiez de cette occasion pour pouvoir dire « grâce à nous, regardez ce que nous avons fait. ».

David MICHELLAND : Oui mais pour une fois que nous avons des points communs, c'est bien de l'approuver.

Monsieur le maire : Vous venez d'approuver la délibération, pour moi il n'y a pas d'utilité à rajouter votre amendement puisque les points convergent, mais puisque vous y tenez, je vais le soumettre au vote :

- L'avenir du Clos Bouillet -

Considérant :

Que le Clos Bouillet est une donation de la Fondation Renaud, reconnue d'utilité publique en 1995 par décret ministériel, dont les objectifs sont :

- la préservation du patrimoine bâti et naturel,
- le soutien des artistes,
- la sauvegarde, la transmission ainsi que la promotion des arts et des savoir-faire.

Que la propriété est située sur un lieu stratégique, en entrée du cœur historique de la ville.

Que cette parcelle fait partie intégrante du rempart de la cité historique de Crémieu.

Que cette parcelle constitue un potentiel exceptionnel pour la valorisation patrimoniale et un attrait pour la fréquentation touristique de la commune.

Nous proposons :

Que la commune en garde la maîtrise.

Que le devenir de ce lieu soit à vocation touristique et/ou culturelle.

Le lancement d'une démarche de l'ensemble de l'équipe municipale, qui, après prise de connaissance des lieux proposera à la population un cadre pour le devenir du Clos Bouillet.

Cette équipe réfléchira par ailleurs aux modes de financement et de co-financement envisageables.

Le conseil municipal, après vote :

Pour : 4

Abstention : 0

Contre : 17

rejette la proposition d'amendement des élus « Citoyens pour Crémieu ».

David MICHELLAND : Je trouve surprenant qu'on partage autant de points, écrits dans ce texte, et que sous prétexte que c'est présenté par l'opposition, tout le monde se taise.

Françoise SAUVAGEOT : Justement, puisque nous sommes d'accord, pourquoi avoir besoin d'un amendement ? A partir du moment où nous sommes tous d'accord au sein du conseil, il n'y a pas d'utilité à rajouter un amendement, c'est simplement ça.

David MICHELLAND : L'utilité est de l'acter publiquement.

Monsieur le maire : Cela a été acté dans la délibération.

Pascal ROCHE : La délibération ne porte que sur la donation de la parcelle et pas sur l'avenir du tènement. Nous avons une inquiétude sur ce qui allait être fait, c'est pour cela que nous avons préparé ce texte, nous n'avons pas l'information que cela allait rester propriété communale et qu'une salle d'exposition était la condition pour cette donation. Cela correspond bien à ce que nous demandons.

N° D2018 _ 016

CREATION/SUPPRESSION DE POSTE

FILIERE TECHNIQUE

Madame Patricia SALAGNON, Adjointe au personnel, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de celle-ci.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

- Vu la saisine du Comité Technique en date du 08.03.2018,
- Considérant la nécessité de créer deux emplois d'adjoint technique principal de 1e classe en raison d'avancements de grade par ancienneté,

Mme SALAGNON propose :

- la suppression de deux emplois permanents à temps complet d'adjoint technique principal de 2e classe à compter du 15.03.2018
- la création de deux emplois permanents à temps complet d'adjoint technique principal de 1e classe à compter du 15.03.2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** la suppression de deux emplois permanents à temps complet d'adjoint technique principal de 2e classe à compter du 15.03.2018
- **DECIDE** la création de deux emplois permanents à temps complet d'adjoint technique principal de 1e classe à compter du 15.03.2018
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice.

Et ont signé les membres présents,

Registre délibérations année 2018
pour extrait conforme.

N° D2018 _ 017

CREATION/SUPPRESSION DE POSTE

FILIERE TECHNIQUE

Madame Patricia SALAGNON, Adjointe au personnel, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de celle-ci.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

- Vu la saisine du Comité Technique en date du 08.03.2018,
- Considérant la nécessité de créer trois emplois d'adjoint technique principal de 2e classe en raison d'avancements de grade par ancienneté,

Mme SALAGNON propose :

- la suppression de trois emplois permanents à temps complet d'adjoint technique à compter du 15.03.2018
- la création de trois emplois permanents à temps complet d'adjoint technique principal de 2e classe à compter du 15.03.2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** la suppression de trois emplois permanents à temps complet d'adjoint technique à compter du 15.03.2018
- **DECIDE** la création de trois emplois permanents à temps complet d'adjoint technique principal de 2e classe à compter du 15.03.2018
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

N° D2018 _ 018

TABLEAU DES EMPLOIS

Mme Patricia SALAGNON, Adjointe au personnel, rappelle à l'assemblée :

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Registre délibérations année 2018

Vu la mise en place du parcours professionnel carrières et rémunération à compter du 01.01.2016 engendrant ainsi des reclassements et avancements de grades,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services,

Mme SALAGNON propose à l'assemblée,

D'adopter le tableau des emplois suivant :

CADRE D'EMPLOI	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEDOMADAIRE DE SERVICE
Filière administrative			
Attaché principal	A	1	35 heures
Rédacteur principal 1e classe	B	2	2 postes à 35 heures
Rédacteur	B	1	35 heures
Adjoint administratif principal 1e classe	C	1	35 heures
Adjoint administratif principal 2e classe	C	1	17 heures 30 minutes
Adjoint administratif	C	2	2 postes à 35 heures
Filière technique			
Technicien principal 1e classe	B	1	35 heures
Agent de maîtrise principal	C	1	35 heures
Agent de maîtrise	C	1	1 poste à 35 heures
Adjoint technique principal 1e classe	C	6	6 postes à 35 heures
Adjoint technique principal 2e classe	C	5	5 postes à 35 heures
Adjoint technique	C	4	4 postes à 35 heures
Filière sécurité			
Chef de service	B	1	35 heures
Brigadier chef de police municipale	C	1	35 heures
Filière sportive			
Educateur des APS principal 1e classe	B	1	29,14 heures
Filière médico-sociale			
ATSEM principal 1e classe	C	1	35 heures
ATSEM principal 2e classe	C	1	35 heures
Filière culturelle			
Adjoint du patrimoine	C	1	35 heures
TOTAL		32	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 15.03.2018,

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la Commune, chapitre 012 -charges de personnel.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

FACTURATION DES CLES COMMUNALES PERDUES OU NON RESTITUEES AUX ASSOCIATIONS ET USAGERS

Mme Françoise SAUVAGEOT, devant les abus constatés dans le prêt des clés pour l'utilisation des salles communales (perte, oubli etc...), propose au conseil municipal de mettre en place un système de facturation des clés perdues ou non rendues, aux usagers et associations les utilisant.

Mme Françoise SAUVAGEOT propose ainsi de facturer à l'association ou l'utilisateur le coût de remplacement de la clé manquante en cas de perte ou de non restitution sept jours après l'utilisation de la salle correspondante.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la facturation au coût de remplacement des clés, auprès des associations ou des usagers utilisant les clés de salles communales, en cas de perte ou de non restitution de ces clés dans un délai de sept jours maximum à compter de la date d'utilisation de la salle communale.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Monsieur le maire : Je souhaiterais vous transmettre les feuilles de recensement des années 2016, 2017 et 2018 et un courrier du département indiquant les baisses de dotations pour le département qui vont se répercuter sur les communes.

Adjoint :

Joseph ASLANIAN : Les travaux de revêtement de la place de la Nation Charles de Gaulle sont maintenant terminés. Les fenêtres de la mairie ont été changées, le chantier est terminé, le coût est d'environ 40 000 € avec les honoraires du maître d'œuvre. Les travaux de la maison médicale de garde ont débuté. Pour avoir accès à cette maison médicale, il faudra passer par le 15, on ne pourra pas y aller spontanément. L'ouverture de cette maison médicale de garde est prévue en juillet.

Patricia SALAGNON : Les PAV ont été installés à Montginoux le 20 février. Les PAV de Prajot ont été incendiés, de manière volontaire, le SMND a déposé plainte. Ces PAV vont être déplacés et la place Chaillonnette, en face du bar des remparts, est à l'étude comme futur emplacement.

La prise de rendez-vous en ligne pour les passeports et CNI a commencé à se mettre en place et devrait être opérationnel d'ici trois semaines environ. Je vous rappelle le nettoyage de printemps le 24 mars de 9h00 à 11h00.

Françoise SAUVAGEOT : Le samedi 17 mars à partir de 19h00 à la salle audiovisuelle aura lieu la fête du court-métrage organisée par les Bobines de Crémieu, et ce même samedi le handball organise la fête de la Saint-Patrick à partir de 20h00 à la salle des fêtes.

Monsieur le maire : Bien, à présent je souhaiterais vous parler de l'article concernant la demande de la commune de Crémieu pour inscrire son patrimoine auprès de l'UNESCO. Je connais très bien M. NEYRET qui s'est chargé de l'inscription du Vieux Lyon et il connaît très bien Crémieu et il m'a dit qu'une fois que nous aurions terminé les travaux de restauration d'une partie de notre patrimoine, Crémieu pourrait prétendre à cette inscription. De même Provins, est également classée à l'UNESCO.

Registre délibérations année 2018

La semaine dernière j'ai rencontré le préfet de l'Isère qui est prêt à nous soutenir dans ce projet. C'est ambitieux mais si nous n'avons pas d'ambitions nous ne ferons jamais rien et vous verrez que cette ambition est justifiée pour Crémieu. Il s'agit d'apporter une nouvelle image de notre ville et surtout de médiatiser notre patrimoine avec des retombées économiques fortes, notamment pour le commerce et l'artisanat. Derrière tout cela il y a une économie et c'est notre rôle de nous en servir avec ce beau patrimoine. Nous allons mettre en place des commissions pour travailler sur ce dossier, avec le soutien du Préfet, la Région et le Département sont également prêts à nous aider et un responsable de commission sera désigné, vous en aurez connaissance très prochainement.

Voilà, je tenais à faire cette mise au point afin d'éviter que de mauvaises informations soient colportées.

Pascal ROCHE : Avez-vous une idée du coût d'un tel dossier ?

Monsieur le maire : Non. C'est d'ailleurs pour cela que j'ai sollicité la Région et le Département pour savoir s'ils étaient prêts à nous aider. C'est une opération de longue haleine qui va durer plusieurs années. Mais si nous ne le tentons pas, nous ne l'aurons

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2018

Ordre du jour :

- **Approbation du compte-rendu et du procès-verbal** du Conseil Municipal en date du 15 mars 2018
- **OBJET :**
- **Urbanisme :**
 - Reversement d'indu sur taxe d'urbanisme pour le PC 1380820008 (Michelland)
 - Annulation de la taxe d'aménagement majorée pour les « Jardins de Crémieu »
- **Finances :**
 - Adoption des nouveaux tarifs pour occupation du domaine public : Marché et Food Truck
 - Adoption des nouveaux tarifs pour les Médiévales
 - Plan de financement borne IRVE
 - Approbation versement fonds de concours CCBD borne IRVE
 - Décision budgétaire modificative
- **Personnel :**
 - Création / suppression de poste dans la filière technique
- **Affaires scolaires :**
 - Adoption du règlement et des tarifs : Garderie et Restaurant scolaire
- **Affaires diverses :**
 - Désignation des jurés d'assises

PRESENTS : MM. MOYNE-BRESSAND, ASLANIAN, BAYART, Mmes CANDY, CLAPISSON
M. COGNET, Mme DESMURS COLLOMB, MM. FLORES, GASC,
GEOFFRAY, Mme GOICHOT, M. HODIESNE, Mme LABRUNE, MM.
MAGNIN-FIAULT, MICHELLAND, N'KAOUA, NARTZ, Mme PELLETIER,
Mmes SALAGNON, SALERNO, SAUVAGEOT

EXCUSES AVEC POUVOIRS : M. DEMARS pour M. ASLANIAN, M. ROCHE pour M.
FLORES

M. GEOFFRAY a été élu secrétaire.

M. David MICHELLAND se retire des débats et du vote pour la délibération n° D2018_020.

N° D2018 _ 020

**REVERSEMENT D'INDU SUR TAXE D'URBANISME PERMIS DE CONSTRUIRE PC
1380820008 (M. ET MME MICHELLAND)**

Monsieur Joseph ASLANIAN, 1^{er} Adjoint à l'urbanisme, explique au conseil municipal que suite au permis de construire délivré à M. et Mme MICHELLAND, une taxe d'urbanisme a été émise sous la référence suivante : *PC 1380820008*. Ce redevable a obtenu une diminution de sa taxe, alors que celle-ci était recouvrée et répartie au profit des collectivités, ce qui a entraîné un indu pour la commune de Crémieu d'un montant de 374,00 euros.

Monsieur ASLANIAN demande au conseil municipal de bien vouloir autoriser l'inscription au budget de la commune les crédits nécessaires au règlement de cet indu, soit 374,00 euros.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur ASLANIAN, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'inscrire au budget communal la somme de 374,00 euros pour le règlement de l'indu suite à la taxe d'urbanisme prélevée dans le cadre du permis de construire PC 1380820008 à M. et Mme MICHELLAND
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à la régularisation de cette affaire

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Alexandre FLORES : Est-ce la première que nous avons à voter une telle délibération ?

Joseph ASLANIAN : Oui. Pourquoi ?

Alexandre FLORES : Cela fait 5 ans que je suis le conseil municipal et je n'avais jamais vu une telle délibération donc c'est pour cela que je pose la question.

Joseph ASLANIAN : Il s'agit d'une simple régularisation.

Philippe NARTZ : Je ne pense pas que David MICHELLAND ait fait une réclamation.

Céline CLAPISSON : Si forcément, sinon il n'y aurait pas eu de demande de régularisation à la commune.

Philippe NARTZ : On pourra lui demander ?

Monsieur le maire : Oui, pas de problème.

Martine PELLETIER : Une construction non conforme à un permis de construire, c'est à revoir, donc on redépose un permis de construire pour être conforme à la construction, c'est tout de même curieux.

Monsieur le maire : C'est un permis modificatif.

Joseph ALSNANIAN : L'indu a été constaté en novembre 2017 donc c'est sans doute suite à une réclamation.

Registre délibérations année 2018

Céline CLAPISSON : C'est certainement pour obtenir le certificat de conformité.

M. MICHELLAND réintègre la salle du conseil municipal, après le vote de cette délibération.

Monsieur le maire : Le conseil a voté à l'unanimité pour la régularisation de ce dossier. Une question a été posée pour savoir si c'est vous qui aviez initié cette démarche ?

David MICHELLAND : Non, pas du tout. Je ne savais rien de cette affaire.

Joseph ASLANIAN : Donc c'est suite au constat d'achèvement des travaux qu'on vous a demandé de déposer un permis modificatif et donc c'est sur le calcul de cette nouvelle surface taxable que les impôts se sont aperçus qu'il y avait un indu.

David MICHELLAND : D'accord, très bien. En tout cas, moi je n'ai rien demandé à personne.

N° D2018 _ 021

**SUPPRESSION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT MAJOREE AU TAUX DE 19 % SUR LE
SECTEUR « ALLAROUSSE » POUR L'ENSEMBLE IMMOBILIER « LES JARDINS DE
CREMIEU » - PC 038 138 13 2 0013**

Monsieur Joseph ASLANIAN, 1^{er} Adjoint à l'urbanisme rappelle que le 26 novembre 2012, le conseil municipal de Crémieu a fixé le taux de la taxe d'aménagement pour le secteur « ALLAROUSSE » à 19 % pour financer les travaux suivants :

- Participation à la création d'un poste électrique 400 Kva pour 25 logements : 22 000 € TTC,
- Participation à la création d'une voie nouvelle et d'un pont pour passer le ruisseau, desservant le projet jusqu'au giratoire Carrefour Market : 200 000 €
- Participation aux équipements publics, et notamment à la construction de classes et au restaurant scolaire pour 25 logements (environ 2 900 € par logement) soit 75 000 €

Que suite à la non-réalisation, totale ou partielle, de ces différents travaux, il convient de supprimer ce taux de 19 % pour le ramener au taux communal de 4 %.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de monsieur ASLANIAN, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de supprimer le taux majoré de 19 % de la taxe d'aménagement sur le secteur « ALLAROUSSE »

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Céline CLAPISSON : Pourquoi n'a-t-on pas fait les travaux ?

Joseph ASLANIAN : Nous voulions faire un aménagement global entre Allarousse et Delorme et comme Delorme ça a traîné, l'aménagement n'a pas été fait. Il était prévu de mettre la 517 en sens unique dans le sens sortant et on faisait passer une voirie entre Allarousse et Montginoux pour déboucher sur la rue de l'ancienne gare, mais comme ça n'a pas été réalisé, nous ne pouvons donc pas appliquer cette taxe.

Céline CLAPISSON : Tu parlais d'un poste électrique ?

Joseph ASLANIAN : Oui, nous n'en avons pas eu besoin finalement. Le transformateur du tènement Montginoux suffit au réseau.

Alexandre FLORES : A combien s'élève le montant de la taxe d'aménagement ?

Joseph ASLANIAN : Nous n'avons pas le montant, c'est le pôle fiscalité de la DDE qui le calcule. Cette taxe est payable en deux fois, douze mois après la signature de l'arrêt du permis de construire et le reste 24 mois après. Il y a un premier acompte qui a été versé de 40 000 €.

Philippe NARTZ : C'est une somme qui est reversée aux copropriétaires ?

Joseph ASLANIAN : Non, c'est reversé à la commune. Les services fiscaux n'ont pas tenu compte de la majoration de 19 % et la taxe d'aménagement a été payée sur le taux de 4 %. Les services fiscaux nous ont demandé d'annuler cette majoration puisque les travaux la justifiant n'ont pas été réalisés.

N° D2018 _ 022

TARIFS OCCUPATION DOMAINE PUBLIC : DROITS DE PLACE

Sur proposition de monsieur Joseph ASLANIAN, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer à compter du 15 mai 2018 les tarifs de place suivants :
- Abonnés : 0,75 € le mètre linéaire + 0,10 € par mètre linéaire de redevance pour l'animation et la promotion du commerce non sédentaire fixée par convention du 28 mars 2007 + 5 € par mois pour l'utilisation de l'eau et de l'électricité
- Occasionnels : 1 € le mètre linéaire + 0,10 € par mètre linéaire de redevance pour l'animation et la promotion du commerce non sédentaire fixée par convention du 28 mars 2007 + 1 € par jour pour l'utilisation de l'eau et de l'électricité
- Voiture en exposition : 2,50 € par véhicule
- Camions hors marché (outillage, linge, etc...) : 35 € par jour d'occupation
- Commerces ambulants hors marché (emplacement aménagé îlot Montginoux) : 5 € par jour d'utilisation + 2,50 € pour l'utilisation de l'eau et de l'électricité soit 7,50 € au total
- Petits cirques (diamètre inférieur à 15 mètres) : 60 € par jour de représentation + caution de 150 €
- Grands cirques (diamètre supérieur à 15 mètres) : 160 € par jour de représentation + caution de 250 €
- Fête foraine : 1,00 € le mètre linéaire par semaine

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Monsieur le maire : Nous avons conservé un espace sur la place Grammont réservé aux cirques, en revanche nous constatons qu'il y a des cirques sérieux et d'autres beaucoup moins et notamment dans le traitement des animaux (non surveillés, mal soignés etc..), nous sommes donc également très vigilants sur ce point.

N° D2018 _ 023

TARIFS POUR LA MANIFESTATION FESTIVE « LES MEDIEVALES »

Monsieur Alain BAYART, Adjoint en charge des finances, propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs pour la fête des MEDIEVALES, concernant :

- **Le Banquet :**

Adultes : 40 euros – ticket saumon

Enfants : 28 euros – ticket bleu

- **Les Parkings :**

Parkings Sud : 5 euros – ticket orange

Parkings Nord : 3 euros – ticket orange

- **Le Pré Minssieux :**

Entrée du spectacle : 12 euros – ticket violet

Gratuit pour les enfants de moins de 12 ans

Poneys : 5 euros – ticket blanc

- **Les tavernes et la restauration :**

Galettes : 5 euros – ticket bleu clair

Crêpes, verre de vin : 2 euros – ticket orange

Gâteaux : 2 euros – tickets violet

Boissons : 1 euro – tickets vert

Boissons : 2,50 euros – ticket jaune

Boissons : 3 euros – tickets ivoire

Bière des Ursulines : 3,50 euros – ticket rose vif

Repas du Dimanche sous la Halle : 17 euros – ticket blanc / Bouteille de vin : 10 euros – ticket bleu foncé

Grillade : 5 euros – ticket gris

- **Artisans du marché :**

Cabane apportée par l'artisan : 47 euros le mètre linéaire

Forfait cabane Mairie : 140 euros

Forfait électricité : 21 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs énoncés ci-dessus
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer tous les documents correspondants

Registre délibérations année 2018

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

David MICHELLAND : A propos des médiévales, dans le dernier compte-rendu du dernier comité de pilotage, il était annoncé que le site Internet va être refait. Est-ce que ça va également passer devant le conseil municipal en délibération ?

Alain BAYART : Non, ça passe sur le budget « médiévales ».

David MICHELLAND : Par contre, je ne comprends pas très bien pourquoi on vote ces tarifs pour les médiévales et non pour le site Internet. C'est une question d'importance de sommes, comment cela se passe-t-il ?

Nathalie SEGATO : Ces tarifs doivent être approuvés par le conseil municipal pour pouvoir être appliqués ensuite au cours de la fête. En revanche, pour le site Internet, il s'agit d'une dépense de prestation de services, pour laquelle le maire ainsi que les adjoints sont habilités à signer. Ce sont deux choses différentes.

Céline CLAPISSON : J'ai une question concernant les boissons, elles ne sont pas clairement identifiées et différenciées. Donc comment est-ce que nous pouvons les identifier ?

Alain BAYART : Là il s'agit d'une délibération pour la perception, peu importe la dénomination (crêpe, boisson etc...), ce qui importe c'est la couleur du ticket et la somme correspondante à cette couleur.

Alexandre FLORES : Les fêtes de Bayonne ont annoncé qu'elles feraient payer l'entrée, notamment pour faire face à l'augmentation des coûts de sécurité. Est-ce qu'il est envisagé de faire de même pour les médiévales dans la mesure où nous sommes dans un cas de figure similaire ?

Alain BAYART : Nous avons effectivement envisagé de faire payer l'entrée pour les médiévales mais c'est très compliqué à mettre en place. La difficulté principale concerne les commerces. Une personne qui va rentrer en ville pour acheter une baguette chez Mme GENIN, on ne va pas la faire payer. Quand bien même on la ferait payer, il faudrait rembourser ensuite et ça c'est très compliqué à mettre en place. Mais il est vrai que faire payer l'entrée à 25 000 personnes réglerait le problème financier de la fête.

Monsieur le maire : Il est vrai que les règles comptables publiques sont très contraignantes et malheureusement nous ne faisons pas comme nous voulons. Il y a quelques années il y avait la course de côte de l'Etang de Ry, organisée par l'office de tourisme. Mais le problème était de faire payer, il y avait des équipes volantes dans les bois qui pénétraient dans la course, nous n'allions tout de même pas leur tirer dessus. Nous avons l'avantage pour les médiévales de pouvoir bloquer la ville, rien que deux euros suffiraient à équilibrer les comptes. Nous essayons de trouver une solution convenable pour tout le monde.

N° D2018 _ 024

PLAN DE FINANCEMENT BORNE IRVE

Monsieur Alain BAYART, Adjoint aux finances rappelle au conseil municipal que le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) a réalisé les travaux d'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques.

Conformément à l'article L. 5212-26 du code général des collectivités territoriales, le plan de financement de ce projet est le suivant :

Montant de l'opération : 9 299,44 € H.T.

Registre délibérations année 2018

Montant de la participation du SEDI : 6 509,61 € H.T.

Montant de la part restante à la charge de la commune : 2 789,83 € H.T.

La contribution financière est calculée sur la base du montant HT de la dépense, le SEDI prenant à sa charge la TVA et sa récupération via le fonds de compensation de la TVA.

La contribution financière sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement d'un fonds de concours au SEDI au titre de la réalisation d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques, pour un montant total de 2 789,83 €
- **CHARGE** monsieur le maire de notifier au SEDI la décision de la commune

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Georges MAGNIN-FIAULT : La borne de Crémieu fonctionne bien puisque sur toutes les bornes installées actuellement sur le territoire Nord-Isère elle est la plus performante. Lorsqu'on s'intéresse à la borne de Crémieu on s'aperçoit que ne sont pas tellement des véhicules qui sont rechargés. La borne étant située sur une aire de camping-car, beaucoup en profitent pour recharger leurs batteries.

N° D2018 _ 025

VERSEMENT D'UN FORFAIT PAR FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALCONS DU DAUPHINE DANS LE CADRE DES INSTALLATIONS DE RECHARGES POUR VEHICULES ELECTRIQUES

Monsieur Alain BAYART explique au conseil municipal que la communauté de communes de l'Isle Crémieu (devenue Balcons du Dauphiné) avait délibéré le 24 mars 2016 pour le versement à la commune de Crémieu d'un forfait de 900 € suite à l'installation par le SEDI d'une borne de recharge pour véhicules électriques IRVE et qu'il convient désormais d'accepter le versement de ce forfait.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le versement d'un forfait de 900 € de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné suite à l'installation d'une borne IRVE sur le territoire de la commune de Crémieu
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette affaire

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

N° D2018 _ 026

BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET COMMUNAL

DECISION MODIFICATIVE N°1

Sur proposition de M. Alain BAYART, Adjoint en charge des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** sur le budget 2018, le transfert de crédits suivants :

Dépenses de fonctionnement :

739211 - attribution de compensation + 63.713,00€

Recettes de fonctionnement :

73211 – attribution de compensation + 63.713,00€

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Alexandre FLORES : Nous manquons un peu d'informations sur cette délibération. Je pensais que cela concernait la fiscalité des entreprises et non la compensation à l'office de tourisme. Pourrions-nous avoir un peu plus d'informations à l'avenir sur ces DM ?

Alain BAYART : Nous vous transmettrons plus d'informations pour les DM à venir. D'ailleurs nous allons avoir la même chose pour le SDIS, la communauté de communes prend la compétence SDIS, nous allons donc devoir faire une décision modificative pour reverser le montant à la communauté de communes.

N° D2018 _ 027

CREATION/SUPPRESSION DE POSTE

FILIERE TECHNIQUE

Madame Patricia SALAGNON, Adjointe au personnel, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de celle-ci.

Registre délibérations année 2018

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

- Vu la saisine du Comité Technique en date du 08.03.2018,
- Considérant la nécessité de créer trois emplois d'adjoint technique principal de 2^e classe en raison d'avancements de grade par ancienneté,

Madame SALAGNON propose :

- la suppression d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique à compter du 15.05.2018
- la création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal de 2^e classe à compter du 15.05.2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- la suppression d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique à compter du 15.05.2018
- la création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal de 2^e classe à compter du 15.05.2018
- précise que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

N° D2018 _ 028

APPROBATION DES NOUVEAUX TARIFS DE LA GARDERIE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2018/2019

Monsieur Denis GASC, Adjoint en charge des affaires scolaires, propose au conseil municipal d'adopter les tarifs suivants, applicables pour l'année scolaire 2018/2019, pour la garderie :

- Tarif résident :
30 minutes : 1,54 €
1 heure : 3.08 €
- Tarif occasionnel et extérieur :
30 minutes : 1,80 €
1 heure : 3,60 €

Frais de rappel : 10 €

Cotisation non fractionnable :

1 enfant : 25 euros
2 enfants : 35 euros
3 enfants : 40 euros

Registre délibérations année 2018

4 enfants et plus : 45 euros

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs de la garderie pour l'année scolaire 2018/2019

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Céline CLAPISSON : Pourquoi cette augmentation ?

Denis GASC : Pour réduire d'une part la part du déficit social de la commune qui a tendance à augmenter annuellement et d'autre part pour couvrir les autres augmentations, notamment la rémunération des agents (1,2 %, c'est une décision nationale), les fluides, l'électricité, le fonctionnement, la papeterie qui a augmenté de 4,8 % etc...nous avons besoin de compenser malheureusement pour couvrir tous ces postes.

N° D2018 _ 029

**APPROBATION DES NOUVEAUX TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE POUR
L'ANNEE SCOLAIRE 2018/2019**

Monsieur Denis GASC, Adjoint en charge des affaires scolaires, propose au conseil municipal d'adopter les tarifs suivants, applicables pour l'année scolaire 2018/2019, pour la restauration scolaire :

Résident Crémieu et Ulis : 4,57 €
Tarif "occasionnels" : 5.44 €
Tarifs extérieurs 5.44 €
Tarifs « adultes » : 9.04 €
Projet d'accueil individualisé (PAI) : 2.04 €

Frais de rappel : 10 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2018/2019

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Denis GASC : Les parents prennent en charge, dans le coût du repas, environ 50 % du coût global de fonctionnement du restaurant scolaire, hors investissement.

Alexandre FLORES : Et donc ce déficit est à notre charge ?

Denis GASC : Il est à la charge de tous les contribuables de Crémieu.

Monsieur le maire : Par ailleurs, Denis pourrait également vous parler de l'appel d'offres pour la restauration scolaire.

Denis GASC : Oui, d'ailleurs cet appel d'offres est terminé. Nous avons retravaillé le cahier des charges afin que les critères soient plus restrictifs car la commune souhaitait vraiment s'orienter vers les circuits courts et favoriser les relations avec des fournisseurs très localisés. C'est le cas pour les légumes, les fruits et la viande et nous faisons très attention à ces produits. Nous prenons le temps avec Magali de vérifier les menus lorsque ces derniers arrivent par trimestre et par avance, si nous constatons des menus constitués de produits un peu hybrides dont nous ne connaissons ni la provenance ni la composition, nous demandons un nouveau menu au prestataire. Il est vrai cependant qu'en appliquant ce mode de fonctionnement, les repas sont moins variés en hiver, mais cela participe à l'éducation des enfants. En parallèle, nous avons demandé des animations au prestataire, une réduction de l'empreinte carbone, des fromages à la coupe etc...

N° D2018 _ 030

**APPROBATION DU DOSSIER UNIQUE D'INSCRIPTION 2018/2019 ET DES
RÈGLEMENTS POUR LA GARDERIE ET LE RESTAURANT SCOLAIRE**

Monsieur Denis GASC, Adjoint en charge des affaires scolaires, propose au conseil municipal d'approuver le dossier unique d'inscription, comprenant les règlements de la garderie et du restaurant scolaire, pour la rentrée scolaire 2017/2018 (écoles, garderie, restaurant scolaire et temps d'activités périscolaires).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le dossier unique d'inscription et les règlements pour la garderie et le restaurant scolaire pour la rentrée scolaire 2018/2019

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Joseph ASLANIAN : Pour en revenir aux rythmes scolaires, nous avons évoqué le sujet en réunion du bureau communautaire et sur les 47 communes membres, il y en a 4 qui ont décidé de rester à 4 jours et demi (Siccieu, Annoisin, Optevoz, Dizimieu), toutes les autres passent à 4 jours.

Denis GASC : En ce qui concerne la commune de Crémieu, il s'agissait vraiment d'un choix des enseignants et des parents de revenir à la semaine de 4 jours, nous n'avons fait que suivre le mouvement.

N° D2018 _ 031

TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISE

Monsieur le maire, rappelle aux membres du conseil municipal qu'en application de la Loi et du Code de Procédure Pénale, il est demandé aux communes de procéder au tirage au sort des personnes susceptibles de siéger en qualité de juré d'assises.

La répartition du nombre total de jurés pour la commune de Crémieu s'élève à 3 personnes. Toutefois le nombre de noms à tirer au sort doit être le triple de celui-ci fixé par arrêté préfectoral.

Suite au tirage au sort à partir de la liste électorale, le Conseil Municipal délibère et désigne en qualité de jurés d'assises, les personnes suivantes :

Registre délibérations année 2018

Monsieur FASSION Brice

Monsieur ANTUNES Françoise

Madame ZENZEINI / TEILLON Sandrine

Madame COI Muriel

Madame BARD Aude Isabelle

Monsieur BRIZIN Michel Claude

Madame DOS SANTOS VIEIRA Lucinda Maria

Madame CHAUSSINAND Béatrice Yolande

Madame MARCHAND / MOREL Annick

Adjoints :

Joseph ASLANIAN : L'orgue a été démonté, il est parti dans le sud pour la remise en état. Les travaux devraient durer entre 6 et 9 mois. En ce qui concerne les travaux de l'entrée ouest, ces derniers avancent mais difficilement à cause des intempéries. Le chantier a pris du retard. L'immeuble et des maisons de GANOVA sont livrés donc les premiers occupants vont pouvoir emménager très bientôt.

Stéphanie CANDY : Concernant l'immeuble Allarousse, il y a toujours des voitures stationnées et rien n'est fait.

Alain BAYART : Cela va bientôt se faire, nous allons faire le tour avec Laurent GRANDJACQUES pour le marquage au sol. Peindre une ligne jaune afin d'interdire le stationnement à cet endroit car actuellement il n'y a rien et nous ne pouvons donc pas verbaliser.

Philippe NARTZ : Justement, puisqu'on parle du marquage, il faudrait faire quelque chose du côté de la maison Minssieux car actuellement il y a des soucis au niveau du stationnement, les occupants de la maison ne peuvent pas se garer car il y a souvent des voitures garées n'importe comment et cela met une mauvaise ambiance dans le quartier.

Alain BAYART : Nous attendons un devis de la société CTPG pour refaire justement toute cette partie du stationnement car les arbres ont poussé le macadam et il faut refaire des pièces, nous pouvons envisager de refaire un marquage au sol à cette occasion.

Monsieur le maire : Il faudra également réduire la haie qui prend beaucoup d'espace et une place de stationnement.

Martine PELLETIER : Au niveau de la route de Lyon, devant Allarousse, il n'y aura jamais de trottoirs ?

Alain BAYART : Ce n'est pas prévu pour l'instant.

David MICHELLAND : Est-ce que nous avons des nouvelles concernant la fontaine de la Poype ?

Joseph ASLANIAN : Nous avons des problèmes avec la pompe et des difficultés à réparer la pompe mais c'est dans les tuyaux et elle devrait être remise en route prochainement.

Stéphanie CANDY : Concernant le toit de la Halle, il y a quelque chose de prévu ?

Joseph ASLANIAN : Le diagnostic sera fait avant la fin de l'année. Les travaux sont prévus pour 2020.

Alexandre FLORES : A-t-on mandaté M. POULAIN pour le Clos Bouillet ?

Joseph ASLANIAN : Non. Il avait déjà fait un projet il y a quelques années mais aucune mission ne lui a été confiée récemment pour cela.

Monsieur le maire : A priori c'est le département qui assurerait la maîtrise d'ouvrage des travaux.

Alexandre FLORES : Pourrait-on organiser une visite de ce tènement ?

Joseph ASLANIAN : C'est dangereux.

Monsieur le maire : Vous pouvez vous y rendre sans problème, mais il y a tout de même des risques. Nous vous ouvrirons mais actuellement c'est fermé pour des raisons de sécurité. La toiture de Lauzes s'écroule et les escaliers d'accès sont très dangereux.

Françoise SAUVAGEOT : Nous avons commencé à établir notre programme culturel et nous allons remplacer le Ciné-Halle par un Ciné-concert (projection de courts-métrages accompagnés par des musiciens) le 12 juillet à 21h sous la Halle. C'est un peu plus cher que Ciné-Halle mais d'une autre qualité également. Nous aurons également Connaissances du monde le 5 octobre sur le Transsibérien.

Martine PELLETIER : La collecte de sang du 9 avril a connu une bonne participation avec 75 donateurs. Je rappelle la remise des prix pour le concours de poésie le 16 mai à 15h à la résidence Jeanne de Chantal. Je rappelle également la fête des mères le samedi 26 mai à 11h en partenariat avec l'exposition d'Anim'Crémieu sur « les visages des crémolans ». Les familles ayant accueilli un enfant entre mai 2017 et mai 2018 sont invitées, tout comme les mamans médaillées.

Monsieur le maire : Nous pouvons organiser une journée « portes ouvertes » à la banque alimentaire ?

Martine PELLETIER : Vous pouvez tout à fait venir aux jours de réception ou de distribution, c'est tous les 15 jours, les semaines paires, le jeudi. Nous avons également eu un problème qui m'a beaucoup affectée. Nous avons constaté près d'un point d'apport volontaire un gaspillage de denrées provenant de la banque alimentaire, non périmée, et même si nous ne pouvons rien prouver, nous avons quelques soupçons.

Denis GASC : La communauté de communes a fini de restaurer la piscine de Morestel et propose à toutes les communes membres de candidater pour obtenir des créneaux concernant le deuxième cycle. Crémieu va donc candidater. Le transport serait assuré par la communauté de communes et la commune paierait la location des bassins, ce que nous faisons déjà avant via le SOU des écoles (et qui sera maintenant directement géré par la commune). Concernant le nettoyage des locaux scolaires, nous n'avons pas reconduit le marché actuel car il nous fallait adapter le cahier des charges à de nouvelles exigences, nous avons lancé une nouvelle procédure et je vous ferai part de notre décision une fois les plis ouverts. Nous avons une assistante administrative à l'école élémentaire qui fait un travail remarquable et l'administration a décidé de ne pas renouveler son contrat qui prendra fin au 30 juin. Elle va donc se retrouver sans emploi dès le lendemain. Cette aide est vraiment précieuse et rend un grand service à l'école, notamment au niveau administratif car il y a énormément de travail administratif, que les directeurs d'école ne peuvent pas toujours assurer et second point, il y a beaucoup d'enfants qui ont des DYS ce qui veut dire que les soins de ces enfants sont assurés par des praticiens mais pendant le temps scolaire, et il est difficile de trouver des praticiens le mercredi, le samedi, le soir etc...ce qui veut dire que tous ces enfants laissent les cours pendant une heure ou deux la journée, ça veut dire qu'il y a des chauffeurs de taxi, les parents ou des amis qui viennent chercher les enfants et notre assistante administrative avait un rôle important à ce niveau puisqu'elle pouvait identifier la personne qui venait chercher l'enfant, l'accompagner jusqu'au portail etc. Si cette assistante

Registre délibérations année 2018

n'est plus là, ce rôle sera assuré par la directrice qui devra abandonner son poste d'enseignante et sa classe afin d'assurer cette mission, ce qui n'est pas possible et je crains qu'à court terme la directrice décide de ne plus autoriser les soins pendant le temps d'apprentissage et les familles vont se retrouver dans une situation délicate. Il y a une pétition qui circule à ce sujet et je souhaiterais que la commune de Crémieu signe cette pétition pour rappeler à l'État les conséquences que peut engendrer une telle décision.

Monsieur le maire : Il s'agit d'un contrat aidé et le gouvernement effectivement a décidé de supprimer ce dispositif.

Denis GASC : Et le paradoxe est que cette personne aura une rémunération équivalente mais sans emploi.

Monsieur le maire : Nous interviendrons auprès de la députée.

Patricia SALAGNON : Nous avons recruté une dizaine de jeunes pour cet été qui seront là du 25 juin au 31 août, nous avons également recruté une stagiaire en communication pour aider Sylvie dans la refonte du site Internet. Nous avons eu cette année un jeune en alternance qui passe son CAP d'espaces verts et nous allons le prendre en contrat d'apprentissage sur deux ans car il veut être technicien en espaces verts et comme il est sérieux, nous avons décidé de le garder pour deux ans. Pour la troisième année, le 7 juin, les agents de la commune vont participer au challenge mobilité, cette année le thème est le covoiturage. Pour avoir un prix, nous devons avoir une participation de 100 %. Nous allons avoir une archiviste pendant trente jours de début juillet à début octobre. Nous avons également fait une nouvelle campagne sur les déjections canines avec les dessins d'enfant pour les nouvelles affiches. La TEOM passera de 11,73 % au lieu de 12,19 %, nous avons essayé de faire des économies au niveau des bennes aux services techniques et cela s'en ressent. La prise de rendez-vous en ligne pour les passeports et CNI est effective depuis le 8 avril, cela se passe bien et nous sommes déjà à fin juillet pour les rendez-vous.

Monsieur le maire : La mairie de Charvieu-Chavagneux a également ouvert un site pour les rendez-vous passeports et CNI.

Patricia SALAGNON : Le nettoyage de printemps s'est bien déroulé, nous étions une vingtaine de personnes environ. Nous avons constaté qu'il y avait de moins en moins de déchets. Nous cherchons quelqu'un pour remplacer M. APRIOUX pour l'ambroisie, donc s'il y a des volontaires...Le PAV incendié à Prajot sera remis au même endroit car c'était trop compliqué techniquement de l'installer à Chaillonnette. J'ai également demandé au SMND quand les PAV allaient être mis en place pour les nouveaux appartements mais je n'ai pas encore de réponse.

Alexandre FLORES : J'avais une question concernant l'avenir professionnel de Sarah, la responsable de la bibliothèque puisqu'à priori la personne qu'elle remplaçait revient de son congé.

Patricia SALAGNON : Elia-Reine revient donc Sarah s'arrêtera. Nous n'avons pas trop le choix puisqu'elle avait un contrat de remplacement.

Alexandre FLORES : Elle a fait un gros travail d'animation.

Françoise SAUVAGEOT : Oui mais Elia-Reine est aussi susceptible de faire ce travail.

Alexandre FLORES : Oui, bien sûr, tout à fait.

Alain BAYART : Concernant la voirie, nous avons relancer les devis pour la place Guigue Liard et la rue Notre Dame du Reclus et essayer de la mettre en sens unique entre cette place et la rue Juiverie (entrée rue Juiverie et sortie porte François 1er) car malheureusement les voitures se garent constamment le long du mur, malgré l'interdiction.

Alexandre FLORES : Nous avons un calendrier pour la place Guigue Liard ?

Alain BAYART : Dès que nous avons les devis, nous lançons les travaux. En même temps nous avons demandé un nouveau devis pour le ralentisseur rue de la Loi. Nous ferons également des « rustines » du côté de la Porte Neuve en fonction du budget disponible.

Martine PELLETIER : Le chemin du Luminaire est très passant et ça en devient presque dangereux (croisement difficile, piétons etc...).

Monsieur le maire : Ce qu'on voit de plus en plus dans les communes, ce sont les chicanes, par moment une voie étroite oblige à ralentir et un véhicule sur le côté de la route oblige également à ralentir.

Alain BAYART : Dernière chose, la rue du peintre Michel, qui était dans le noir depuis de nombreux mois, sera de nouveau éclairée d'ici la fin du mois.

Alexandre FLORES : Je reviens sur le Clos Bouillet, je n'ai pas compris lorsque vous avez parlé de travaux réalisés par le département.

Monsieur le maire : L'estimation faite un peu à la louche est de trois millions d'euros. Nous n'avons pas les moyens. Nous avons regardé les subventions possibles mais nous arrivons à des montants faibles et malgré mes recherches de crédit un peu partout (État, région, département etc...) nous sommes loin du compte. Nous avons engagé une opération pour du financement participatif mais pour l'instant le tènement ne nous appartient pas donc nous ne pouvons pas communiquer là-dessus. J'ai reçu dernièrement le président du département et je l'ai sollicité. Il y a peut-être une possibilité que l'organisme départemental de travaux d'aménagement prenne en charge cette opération de restauration mais pour l'instant rien n'est fait ou acté.

Alexandre FLORES : Et pour trois millions d'euros, qu'est-ce que nous prévoyons ?

Monsieur le maire : Ah mais pour l'instant nous n'avons rien. Tout ce que nous avons c'est l'étude de M. POULAIN de 2010. Rien n'est acté pour l'heure. Le département et leur société d'aménagement ont un peu regardé le dossier et réussi à descendre l'estimation à 2,4 millions mais nous n'avons encore aucun document, nous avançons à tâtons sur ce dossier. Je ne peux pas vous en dire plus. Tout est ouvert. Par ailleurs, vous pouvez constater que nous avons de nouvelles chaises que nous avons reçues de l'ancien lycée rural suite à leur déménagement. Ils nous ont également cédé une cuisine, un fourneau, un lave-vaisselle que nous allons essayer d'adapter à la salle des fêtes.

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2018

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu et du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 15 mai 2018

• **Finances :**

- Budget primitif 2018 – Budget communal – Décision modificative n° 2
- Vote d'une subvention pour l'association de restauration des remparts de Crémieu (ARRC)

• **Personnel :**

- Mise en place d'un contrat d'apprentissage pour le 1^{er} septembre 2018
- Tableau des emplois
- Adhésion à la mission expérimentale de médiation préalable obligatoire

• **Sport et vie associative :**

- Instauration d'un tarif d'utilisation du stade municipal

• **Affaire diverses :**

- Garantie de prêt « Villa Capucine » SEMCODA

• **Question diverses**

PRESENTS : MM. MOYNE-BRESSAND, ASLANIAN, BAYART, Mmes CANDY, CLAPISSON
M. COGNET, Mme DESMURS COLLOMB, M. GASC, M. HODIESNE, Mme
LABRUNE, MM. MAGNIN-FIAULT, MICHELLAND, NARTZ, Mme PELLETIER,
M. ROCHE, Mme, SALERNO

EXCUSES AVEC POUVOIRS : M. DEMARS à M. ASLANIAN, M. FLORES à M.
MICHELLAND, M. GEOFFRAY à Mme DESMURS
COLLOMB, Mme SALAGNON à Mme PELLETIER, Mme
SAUVAGEOT à M. MOYNE-BRESSAND

EXCUSES : Mme GOICHOT, M. N'KAOUA

Mme CLAPISSON a été élue secrétaire.

N° D2018 _ 032

BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET COMMUNAL - DECISION MODIFICATIVE N°2

Suite à la prise de compétence SDIS par la communauté de communes des Balcons du Dauphiné, il est nécessaire de reverser une attribution de compensation à la communauté de communes pour le financement de ce SDIS, M. Alain BAYART, Adjoint en charge des finances, propose donc au conseil municipal de voter la décision modificative budgétaire correspondante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** sur le budget 2018, le transfert de crédits suivants :

Dépenses de fonctionnement :

739211 - attribution de compensation + 79.577,14€

Recettes de fonctionnement :

73211 – attribution de compensation + 79.577,14€

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Philippe NARTZ : Juste pour notre compréhension, les sommes sont proportionnelles au nombre d'habitants ?

Alain BAYART : Nous nous sommes aperçus que certaines communes comparables à Crémieu, comme Saint-Romain par exemple, versaient moins que nous. J'ai donc posé la question au SDIS pour savoir comment cela était calculé mais je n'ai pas encore la réponse. Je vous la donnerai dès que le SDIS m'aura répondu.

Registre délibérations année 2018

Messieurs ASLANIAN, BAYART et HODIESNE se retirent pour les débats et le vote de la délibération D2018-033.

Monsieur le maire : Avez-vous eu une réponse de la chambre régionale des comptes suite à votre courrier ?

Pascal ROCHE : Non, nous n'avons pas eu de réponse.

Martine PELLETIER : Est-ce qu'il y a d'autres communes qui versent une subvention à l'ARRC ?

Monsieur le maire : Non, aucune commune. C'est un engagement que nous avons pris il y a longtemps : versement d'une subvention, prêt d'un local etc...c'est un choix que nous avons fait. D'ailleurs si vous connaissez des collectivités ou même des particuliers qui ont des travaux à faire, n'hésitez pas à leur parler de cette association.

David MICHELLAND : Comme nous n'avons toujours pas de réponse de la chambre régionale des comptes, nous souhaitons ne pas prendre part au vote.

D2018_033

**VOTE D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DE RESTAURATION DES REMPARTS
DE CREMIEU**

Monsieur le maire propose d'attribuer une subvention à l'association de restauration des remparts de Crémieu (ARRC) d'un montant de 20 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote :

Pour : 14
Abstention : 4
Contre : 0

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de 20 000 € à l'association de restauration des remparts de Crémieu
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Pascal ROCHE : Nous tenons à rappeler que nous soutenons également l'ARRC et son activité d'insertion. C'est simplement le mode de gestion qui nous interpelle et qui fait que nous avons écrit à la chambre régionale des comptes, mais nous soutenons cette association.

Monsieur le maire : C'est une certaine ambiguïté.

Pascal ROCHE : Il y a un problème et risque de gestion de fait dans lequel nous ne voulons pas être impliqués.

Monsieur le maire : Il n'y a aucun problème. De toute façon nous tenons à faire les choses dans les règles de l'art et encore une fois je félicite Patricia SALAGNON qui assume une tâche difficile et qui fait son maximum.

MISE EN PLACE D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE A COMPTER DU 1^{er}
SEPTEMBRE 2018

VU la loi n°92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail,

VU le décret n°92-1258 du 30 novembre 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et son expérimentation dans le secteur public,

VU le décret n°93-162 du 2 février 1993, relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial,

VU la saisine du Comité Technique Paritaire, en date du 30 avril 2018,

CONSIDÉRANT que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;

CONSIDÉRANT que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

Après en avoir délibéré et après vote, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de recourir à l'apprentissage,
- **DÉCIDE** de conclure à compter du 01.09.2018, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation
Technique - espaces verts	1	Technicien jardins espaces verts – niveau IV	2 ans

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec le centre de formation « Maison Familiale Rurale de Eyzin-Pinet ».

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Martine PELLETIER : Combien avons-nous d'emplois jeunes ?

Monsieur le maire : Une dizaine environ, par période de quinze jours.

TABLEAU DES EMPLOIS

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les avancements de grades par ancienneté pour l'année 2018,

Vu les avis favorables du comité technique en date du 29.05.2018 autorisant les suppressions et créations de postes,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services,

Le Maire propose à l'assemblée,

D'adopter le tableau des emplois suivant :

CADRE D'EMPLOI	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEDOMADAIRE DE SERVICE
Filière administrative			
Attaché principal	A	1	35 heures
Rédacteur principal 1e classe	B	2	2 postes à 35 heures
Rédacteur	B	1	35 heures
Adjoint administratif principal 1e classe	C	1	35 heures
Adjoint administratif principal 2e classe	C	1	17 heures 30 minutes
Adjoint administratif	C	2	2 postes à 35 heures
Filière technique			
Technicien principal 1e classe	B	1	35 heures
Agent de maîtrise principal	C	1	35 heures
Agent de maîtrise	C	1	35 heures
Adjoint technique principal 1e classe	C	6	6 postes à 35 heures
Adjoint technique principal 2e classe	C	6	6 postes à 35 heures
Adjoint technique	C	3	3 postes à 35 heures
Filière sécurité			
Chef de service	B	1	35 heures
Brigadier chef de police municipale	C	1	35 heures
Filière sportive			
Educateur des APS principal 1e classe	B	1	29,14 heures
Filière médico-sociale			
ATSEM principal 2e classe	C	1	35 heures
Filière culturelle			
Adjoint du patrimoine	C	1	35 heures
TOTAL		31	

Registre délibérations année 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** : d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé avec effet au 15.03.2018,

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la Commune, chapitre 012 -charges de personnel.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

D2018_036

ADHÉSION A LA MISSION EXPÉRIMENTALE DE MÉDIATION PRÉALABLE OBLIGATOIRE

La loi de modernisation de la justice du XXIème siècle du 18 novembre 2016 a prévu, jusqu'en novembre 2020, l'expérimentation d'une procédure de médiation préalable obligatoire dans certains contentieux qui intéressent la fonction publique. Pour la fonction publique territoriale, cette mission de médiation revient au centre de gestion de l'Isère qui s'est positionné pour être médiateur auprès des collectivités et établissements du département et leurs agents.

Cette nouvelle mission, certes facultative pour les employeurs, présente de nombreux avantages. En effet, la médiation est plus rapide et moins coûteuse qu'une procédure contentieuse. Elle est aussi plus efficace car elle offre un cadre de résolution amiable des litiges et débouche sur une solution négociée, en amont d'un éventuel contentieux.

Pour les collectivités affiliées, le coût de ce service sera intégré à la cotisation additionnelle déjà versée par les employeurs. Pour les collectivités non affiliées, le coût est fixé à à 50 euros par heure de présence du médiateur avec l'une ou l'autre des parties, ou les deux.

Vu la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIème siècle et notamment son article 5,

Vu la loi du 26 janvier 1984 relative à la fonction publique territoriale et notamment son article 25,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le code de justice administrative,

Vu le décret n°2018-101 du 16 février 2018 portant expérimentation d'une procédure de médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique,

Vu l'arrêté en date du 2 mars 2018 relatif à l'expérimentation d'une procédure de médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération DEL02.02.18 en date du 6 février 2018 du centre de gestion de l'Isère portant mise en œuvre de la médiation préalable obligatoire aux recours contentieux en matière de litiges de la fonction publique territoriale,

Vu le projet de convention d'adhésion à la mission expérimentale de médiation préalable obligatoire,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'adhésion à la mission expérimentale de médiation préalable obligatoire
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toute démarche et signer tout acte nécessaire à cet effet.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Monsieur le maire : Comme nous sommes affiliés au centre de gestion, cette procédure est gratuite.

D2018_037

APPROBATION DES TARIFS D'OCCUPATION DU STADE MUNICIPAL

Mme Françoise SAUVAGEOT, Adjointe au sport et à la vie associative, propose au conseil municipal d'instaurer les tarifs suivants pour l'utilisation du stade municipal :

- 50 € la demi-journée

- 100 € la journée

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **INSTAURE** les tarifs suivants pour l'occupation du stade municipal :
 1. 50 € la demi-journée
 2. 100 € la journée

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

David MICHELLAND : Nous avons évoqué en commission la possibilité d'ouvrir le stade municipal aux crémolans, nous avons rebondi en parlant également du Pré Minssieux et nous étions tous motivés pour que ces lieux soient pleinement accessibles, donc je me permets de reposer la question ce soir : Est-ce qu'un jour les crémolans pourront jouir du stade et du pré, pour emmener les enfants jouer au ballon, prendre le soleil etc... ?

Monsieur le maire : Sur le principe nous sommes d'accord. Cependant, nous avons été confrontés à divers problèmes. Il y a quelques années, le collège et les écoles de Crémieu utilisaient le stade et la personne qui s'en occupait à l'époque nous a informés que des bouteilles de verre avaient été cassées dans le sable du sautoir et qu'en cas d'accident nous serions responsables.

Denis GASC : Nous avons été alertés par des enseignants qui occupaient le stade pendant le temps d'utilisation scolaire. Des personnes extérieures voulaient s'entraîner en course en même temps dans le stade sauf qu'il y a une réglementation qui interdit de mélanger sur le même site sportif des élèves et des personnes extérieures et il a fallu donc palabrer pendant un long moment pour que ces personnes acceptent de quitter le stade. Cela a été assez pénible car il a fallu se fâcher pour que ces personnes quittent le stade.

Eliane LABRUNE : Je pense qu'on pourrait faire quelque chose de chouette au pré Minssieux.

Joseph ASLANIAN : Pour l'instant le PLU s'y oppose. Nous avons fait stopper tous les aménagements au pré Minssieux, mais dans le futur PLU il est prévu une future zone d'équipements publics donc ce sera possible une fois que le PLU sera approuvé.

Monsieur le maire : Le problème est qu'il faut quelqu'un pour surveiller. Il n'y a personne pour surveiller et on nous a rapporté que certaines personnes faisaient même des barbecues.

David MICHELLAND : On peut essayer de régler le problème en mettant en place un règlement, à la fois pour les temps scolaires et les dégradations.

Monsieur le maire : Vous savez, nous avons tout essayé. Nous avons même mis un tourniquet pour les mobylettes mais il a été cassé et les mobylettes sont rentrées. Mais je suis d'accord, c'est regrettable que les gens ne puissent pas profiter de cet équipement à cause de ces problèmes.

Alain BAYART : Nous avons le même souci avec le City Stade qui est sans arrêt dégradé. Cela coûte cher à la commune et mobilise les services techniques qui y passent beaucoup de temps.

Martine PELLETIER : Je précise également que la Tyrolienne du jardin d'enfants a déjà été remplacée.

Philippe NARTZ : Certes, mais au vu de l'utilisation c'est tout de même un succès. Beaucoup de gens en profitent, effectivement il y a aura toujours des gens qui dégraderont mais à côté combien de personnes en profitent pleinement ? C'est dommage de fermer un équipement qui pourrait servir à beaucoup de monde pour quelques-uns qui dégradent. De toute façon il y aura toujours des incivilités et s'ils ne le font pas au stade ils le feront sur des parkings, dans la rue, c'est un problème général.

Monsieur le maire : Pour ce qui est du pré Minssieux, une fois que le PLU aura été approuvé, nous pourrons le faire et pour ce qui est du stade nous allons voir dans quelles conditions nous pouvons l'ouvrir au mieux.

David MICHELLAND : Vous pouvez préciser ce qui empêche, dans le PLU, de faire des aménagements dans le pré Minssieux ?

Joseph ASLANIAN : Nous ne pouvons rien faire dans le pré Minssieux pour l'instant car il est classé en zone naturelle, mais dans le futur PLU il y aura un nouveau zonage qui permettra de faire des aménagements de loisirs.

David MICHELLAND : D'accord pour les aménagements, mais pour ce qui est simplement d'ouvrir le pré Minssieux, le PLU ne s'y oppose pas ? On peut très bien aller se rouler dans l'herbe ou autre...enfin dans la commission nous étions pratiquement tous d'accord pour cette ouverture.

Eliane LABRUNE : Cela peut poser des problèmes de sécurité.

Céline CLAPISSON : Cela permettrait aux habitants d'avoir un vrai jardin public. Il y a pas mal de gens qui habitent en centre bourg et qui n'ont pas accès à un espace vert sans prendre la voiture, là ce serait une bonne occasion, d'autant que le pré Minssieux n'est pas coincé entre deux routes comme c'est le cas pour le jardin d'enfants.

Alain BAYART : Il y a également des problèmes de responsabilité en cas d'accident.

David MICHELLAND : Et avec un règlement qui stipule que les enfants sont sous la responsabilité des parents, que la commune se décharge etc...est-ce que ce serait possible ?

Monsieur le maire : Non, cela ne marchera pas. La responsabilité du maire sera recherchée dans tous les cas. Maintenant il faut prévoir des aménagements pour prévenir les accidents. Cela peut très bien se faire sur le principe, mais après il faut de la surveillance, des aménagements de sécurité etc...une fois que le PLU sera approuvé, nous pourrons envisager de faire des aménagements et d'ouvrir le pré.

Denis GASC : Dans le cadre des voyages scolaires, avant nous pouvions mixer des encadrants professionnels et des parents, maintenant ce n'est plus possible, il faut uniquement des professionnels accrédités sinon le voyage ne se fait pas.

D2018_038

GARANTIE FINANCIÈRE PARTIELLE D'UN PRÊT D'UN MONTANT GLOBAL DE 511 300 € DESTINÉ A CONCOURIR A L'ACQUISITION EN L'ÉTAT FUTUR D'ACHÈVEMENT DE 5 LOGEMENTS PLS POUR LE PROJET IMMOBILIER « VILLA CAPUCINE »

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous et selon les conditions du contrat de prêt en annexe.

Vu l'article L 2252-1 et les articles L 2252-2 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du code civil,

Vu le contrat de prêt n° 78009 en annexe signé entre la SEMCODA, ci-après l'emprunteur et la caisse des dépôts et consignations,

La commune de Crémieu accorde sa garantie à hauteur de 65 % soit pour un montant de 332 345 € pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 511 300 € souscrit par l'emprunteur auprès de la caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 78009, constitué de trois lignes du prêt.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'éligibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

La commune s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de prêt.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCORDE** sa garantie de à hauteur de 65 %, soit un montant de 332 345 €, selon les conditions susmentionnées et les stipulations du contrat de prêt n° 78009 entre la SEMCODA et la caisse des dépôts et consignations
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à la régularisation de cette affaire

Et ont signé les membres présents,

Registre délibérations année 2018

pour extrait conforme.

Pascal ROCHE : Ce qui est un peu étonnant c'est que le contrat de prêt a été signé depuis le mois de juin, avant que la commune ne délibère.

Joseph ASLANIAN : La SEMCODA avait demandé un engagement préalable de la commune et cela avait été voté par le conseil municipal.

Pascal ROCHE : Avant le département garantissait 50 % et maintenant la commune garantit 65 % ?

Joseph ASLANIAN : Avant le département prenait 50 %, la commune 25 % et la communauté de communes 25 % également.

Pascal ROCHE : D'accord. Donc la commune garantissait déjà 25 %.

Joseph ASLANIAN : Oui tout à fait. Autrement le bailleur n'a pas de prêt.

Pascal ROCHE : Oui bien sûr. Mais c'est intéressant de voir l'évolution par rapport à l'ancienne situation.

Questions diverses :

Candidature au patrimoine mondial de l'Unesco :

Les élus de la minorité municipale souhaitent que soit inscrit à l'ordre du jour un débat et le vote d'une délibération sur le projet de candidature de la ville de Crémieu au patrimoine mondial de l'UNESCO. Le maire décide qu'il s'agit d'un sujet qui doit être discuté en « questions diverses » et non d'un vote et d'une délibération spécifique qui doit être inscrite à l'ordre du jour.

David MICHELLAND : Nous nous interrogeons pour la candidature de Crémieu à l'Unesco, comment se fait-il que cela ne soit pas passé en conseil ? Il n'y a pas eu de débat, de délibération, rien sur cette action et donc nous voulions savoir ce qu'il en était.

Monsieur le maire : Vous savez que Crémieu peut prétendre et ambitionne à l'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco. Comme il s'agit d'un dossier lourd, j'ai des personnes qui sont venues me voir en disant qu'elles voulaient aider et participer à ce projet : la Région, le Département, il y a une personne qui m'a dit qu'elle était prête à s'impliquer car c'était une ambition pour Crémieu et un challenge intellectuel. J'ai donc désigné cette personne comme responsable dans l'engagement de ce dossier, j'ai annoncé le nom de cette personne en conférence de presse, il s'agit de M. Jean-Claude MAILLARD.

Depuis nous avons travaillé sur un groupe de travail pour élaborer ce dossier, suivre la procédure de cette inscription, qui prendra des années, M. MAILLARD s'est déplacé dans d'autres villes pour prendre des renseignements : Provins, Troyes...Les responsables de projet de ces différentes villes avaient mis en avant combien cela avait été bénéfique pour le tourisme et l'économie locale.

Pascal ROCHE : Monsieur le maire, la question portait plus sur la méthode que sur l'opportunité d'une inscription qui apportera certes beaucoup d'avantages à la ville. Le fait que nous n'en ayons pas parlé...

Monsieur le maire : J'en ai parlé à mon équipe et ils sont tous fiers de ce dossier. Et la majorité des crémolans est très fière.

Registre délibérations année 2018

Pascal ROCHE : Mais il n'y a pas eu de débat au sein du conseil municipal.

Monsieur le maire : Ce n'est pas utile puisque cela n'engage pas les finances de la commune.

Pascal ROCHE : Vous dites que c'est un dossier lourd, quelque part il va arriver un moment où il faudra des finances, un budget spécifique.

Philippe NARTZ : Il y a déjà eu des panneaux installés.

Monsieur le maire : C'est moi qui les ai payés. Lors de la conférence de presse la question a été posée au chef de projet pour savoir combien il serait payé, mais ce ne sont que des bénévoles qui s'occuperont de cela. Cela ne sera que du bénévolat de gens qui aiment Crémieu : M. GUIVAL, ancien directeur des affaires culturelles de l'Isère, M. COGNE, conservateur des musées de l'Isère, M. DURAND, ancien directeur des grands ateliers de Villefontaine, le préfet etc. Ce dossier n'est pas sûr d'aboutir du premier coup mais nous serons prêts à le retravailler pour le présenter une nouvelle fois à la candidature.

Pascal ROCHE : Au conseil municipal du mois de mars, vous nous aviez informés que vous créerez une commission, où en sommes-nous par rapport à ça ?

Monsieur le maire : Le groupe de travail de spécialistes, très compétents, engage le travail.

Pascal ROCHE : D'accord, donc la commission est déjà constituée ?

Monsieur le maire : Ce n'est pas une commission, c'est un groupe de travail.

Pascal ROCHE : D'accord, parce que comme vous aviez parlé d'une commission, nous pensions qu'il y aurait pu y avoir des membres du conseil municipal qui y siègent.

Monsieur le maire : Pour l'instant non.

Pascal ROCHE : Ce serait bien que nous soyons quand même informés de l'avancement des travaux, du calendrier etc.

David MICHELLAND : Monsieur le maire, vous nous avez répondu, mais qu'en pensent les autres membres du conseil municipal ? Cela ne vous choque pas qu'une telle décision soit prise sans vote ?

Monsieur le maire : Mais est-ce que vous croyez que l'image de l'Unesco n'est pas une bonne image ?

Philippe NARTZ : Si ça finit mal, cela pourrait ne pas être une si bonne image pour la ville, non.

Monsieur le maire : Lorsque nous avons fait la ZPPAU (zone de protection du patrimoine architectural et urbain), nous avons découvert sur Crémieu des choses que nous étions habitués à voir mais que nous ne connaissions pas forcément bien et que les spécialistes nous ont fait mettre en avant, justement dans ce cadre. Je suis très fier du patrimoine de Crémieu et je suis fier de ce qui a été fait pour la restauration du patrimoine de Crémieu à laquelle nous avons tous contribué.

David MICHELLAND : La question ne portait pas sur le patrimoine mais simplement sur la méthode, tout le monde est d'accord avec le fait que ce genre de décision ne passe pas devant le conseil municipal ?

Céline CLAPISSON : Nous en avons discuté entre nous et oui, nous sommes d'accord.

Joseph ASLANIAN : L'information a été donnée, il n'y avait pas de délibération à prendre.

Pascal ROCHE : Sur le fond, pourquoi pas, mais c'est simplement sur la méthode de travail que nous nous interrogeons.

Céline CLAPISSON : J'ai une question pour vous : vous n'êtes pas choqués par les réactions un petit peu critiques voire acerbes qu'on a pu avoir sur le site, sur Facebook et autre ? Parce que moi je suis choquée. Parce que des gens qui sont partisans quand même de votre association, en parallèle de votre mandat, ont écrit des choses calomnieuses sur l'équipe municipale, sur le maire et sur ce projet d'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco, et ça c'est particulièrement choquant.

Pascal ROCHE : Et nous nous sommes choqués par le fait de ne pas être impliqués dans cette décision.

Céline CLAPISSON : Et vous n'êtes pas choqués par les langues de vipère ?

Pascal ROCHE : Là nous sommes en conseil municipal, je ne parle que du conseil municipal.

Céline CLAPISSON : Vous êtes toujours en train d'arguer de transparence, de discussions, etc...mais à côté de ça...

Pascal ROCHE : Mais si vous êtes d'accord avec ça, c'est très bien, vous avez eu l'occasion de le dire, mais nous nous prenons l'occasion de dire que nous sommes en désaccord avec cette méthode.

Monsieur le maire : Je vous ai réunis un soir, et je vous ai dit que la période électorale est terminée et que maintenant il faut travailler dans l'intérêt de Crémieu. Vous vous opposez à tout.

Philippe NARTZ : Non ce n'est pas vrai, nous posons des questions et nous n'avons jamais de réponses claires.

Monsieur le maire : Vous savez, moi aussi ça m'a fait mal de voir sur Facebook des propos d'une association qui est une association politique dont vous êtes membres.

Pascal ROCHE : Chacun est libre de s'exprimer.

Denis GASC : Ces propos souillent l'image de la ville. Lorsqu'on aime la ville on s'abstient de tels propos.

Philippe NARTZ : Nous sommes tout à fait responsables, la preuve c'est que nous posons des questions dans tous les domaines, nous suivons les affaires de la ville, nous regardons les documents que vous voulez bien nous envoyer, même si c'est à la dernière minute, nous discutons et nous arrivons à se mettre d'accord.

Monsieur le maire : Comment ça à la dernière minute ?

Philippe NARTZ : 4 jours avant.

Monsieur le maire : Vous savez j'ai connu beaucoup d'oppositions, et je considère qu'une opposition doit être constructive et vous ne l'êtes pas. Et les électeurs s'en souviendront.

Pascal ROCHE : Un projet aussi ambitieux qui engage à ce point l'avenir de Crémieu, il me semble que cela devrait être un point à l'ordre du jour sur lequel nous pourrions voter par exemple pour avis. Ce n'est pas forcément une délibération, mais simplement un avis, comme ça nous saurions les personnes d'accord et...

Denis GASC : Nous sommes tous pour.

Pascal ROCHE : Non mais il faut l'inscrire à l'ordre du jour pour que les gens aient le temps de réfléchir.

Monsieur le maire : J'assume totalement la méthode.

Pascal ROCHE : Est-ce qu'on a une idée du coût d'un tel dossier ? Une estimation, quelque chose ?

Monsieur le maire : Il n'y a pas de coût.

Pascal ROCHE : Vous parlez de bénévoles mais je ne suis pas sûr que ce soit la meilleure manière d'y arriver.

Philippe NARTZ : Au bout d'un moment il faut un professionnel. Nous nous sommes également renseignés auprès d'autres villes et elles font appel à des professionnels, y compris pour des dossiers beaucoup plus simples que ça.

Monsieur le maire : J'ai l'avantage d'avoir dans mes relations des professionnels qui sont prêts à s'impliquer bénévolement dans ce projet car ils aiment Crémieu. Que voulez-vous ? Que je les paye ?

Pascal ROCHE : Nous n'avons aucune idée pour l'instant du temps de travail que cela représente et des dépenses pour la commune. Vous nous dites aujourd'hui qu'il n'y aura pas de dépenses communales et puis on va se retrouver dans un an en disant « oui mais là on ne va pas y arriver car les bénévoles ne vont pas suffire ».

Monsieur le maire : Vous avez une imagination fertile.

Pascal ROCHE : J'ai un peu d'expérience dans la participation à de gros projets, de gros dossiers à mener en place et ça ne se fait pas comme ça.

Eliane LABRUNE : Pourrions-nous avoir la liste des gens qui composeront ce groupe de travail ?

Monsieur le maire : Oui bien sûr. Actuellement la liste est ouverte mais on vous la fournira. Nous avons beaucoup de gens intéressés et très compétents.

Pascal ROCHE : Vous nous dites qu'ils sont compétents mais nous aimerions bien consulter leur CV, voir s'ils ont l'expérience de ce genre de projets.

Monsieur le maire : Je fais confiance à ces personnes.

Céline CLAPISSON : Par rapport à la garantie de prêt que nous avons votée ce soir, serait-il possible d'avoir un état récapitulatif des opérations pour lesquelles la commune s'est portée garante et des durées ? Je pense que c'est important par rapport à l'endettement.

Pascal ROCHE : Normalement ces engagements de prêts doivent être au budget.

Céline CLAPISSON : Oui mais nous pouvons quand même avoir un état récapitulatif.

Joseph ASLANIAN : C'est moi qui m'occupais de ce dossier lorsque j'étais 1^{er} vice-président à la communauté de communes de l'Isle Crémieu, j'ai fait venir la directrice des dépôts et consignations en conseil communautaire pour expliquer la situation. Les garanties d'emprunt ne rentrent pas dans l'endettement de la commune. D'autre part, les sociétés pour lesquelles nous nous portons garants ont un patrimoine immobilier tellement important que même si ça ne marche pas sur un programme, cela n'impactera pas les finances de la commune. Mais nous pouvons faire le montant global des garanties d'emprunt de la commune si vous le souhaitez.

Monsieur le maire : Toutes les collectivités sont sollicitées. Et prochainement nous présenterons un dossier sur les villages remarquables, disponibles en Rhône-Alpes depuis la fusion des deux régions. Nous devons payer une cotisation, comme nous le faisons pour les plus beaux détours. Nous avons d'ailleurs une subvention de la Région pour ce dossier des villages remarquables. Cela valorise grandement la cité au niveau touristique.

Joseph ASLANIAN : Enquête publique du 22 août au 21 septembre sous maîtrise d'ouvrage du département concernant l'entreprise « Record Industry » et son classement ICPE suite à une extension de l'activité. 5 permanences seront assurées en mairie avec le commissaire enquêteur aux horaires d'ouverture de la mairie. La nouvelle signalétique a été installée sur Crémieu. La charte graphique a été signée par 15 communes sur les 21 de l'ex-CCIC. Crémieu et Chamagnieu sont terminées, Villemoirieu est en passe de l'être. La zone d'activités des Tribouillières va être requalifiée (voirie, paysage, éclairage etc...) à partir de septembre 2018. Le montant est de 450 000 €, dont une subvention du département de 150 000 €, les 300 000 € restants sont à la charge de la CCBD.

PLU : le dossier a été envoyé à toutes les personnes publiques associées qui avaient jusqu'au 18 juillet pour répondre. Les réponses sont toutes revenues, globalement le PLU est vertueux au niveau de la consommation de l'espace pour l'urbanisation. Le tribunal administratif va être prochainement saisi pour la nomination d'un commissaire enquêteur et nous verrons avec lui quelle est la meilleure période pour l'enquête publique (qui portera sur le PLU, l'AVAP et le schéma directeur d'assainissement).

La piscine de Morestel va bientôt ouvrir. Sylvie RIGOLLET en sera la directrice.

Adressage : dans le cadre du très haut débit, l'adressage de la commune doit être précis pour le raccordement à la fibre optique. Il faut donc des numéros et noms de rue précis. L'adressage métrique est envisagé pour certaines rues. Certaines rues ont des dénominations voisines, donc tout cela sera repris très prochainement.

Alain BAYART : La Poste va se charger de cet adressage. Certaines rues devront être renommées, des numérotations à reprendre etc...la liste est en cours de création et sera transmise ensuite à la commission « voirie » d'une part et l'ensemble du conseil municipal d'autre part, pour que chacun réfléchisse aux noms de rue avant de l'acter en délibération. L'EPIC va également être associé pour faire des recherches historiques sur les noms de rue.

Martine PELLETIER : Le plan de la ville sera alors obsolète ?

Alain BAYART : Pas obsolète mais incomplet. Certains chemins ou rues ne sont pas nommés sur le plan. Toutes les informations seront transmises au cadastre qui actera tout cela. Le projet de sécurisation Est-Ouest de la ville a été présentée en commission « Voirie ». Un plan de circulation a été repensé et présenté à la commission « voirie ». Il est en cours de finalisation, une fois qu'il sera prêt, des flyers seront édités pour informer la population.

CLECT : Il y a un transfert de charges concernant la voirie qui va se faire entre la communauté de communes et la commune dont le montant sera de 49 895,74 €.

Registre délibérations année 2018

Médiévales : Il y a un manque de bénévoles cette année donc un appel a été fait et il faudrait que le conseil municipal puisse également se mobiliser pour essayer de trouver quelques bénévoles supplémentaires.

Martine PELLETIER : Résultat de la collecte de sang du 13 juillet : 49 donateurs. Remise du chèque pour la ligue contre le cancer : 18 322 €. Banque alimentaire : 14 tonnes de denrées alimentaires ont été approvisionnées. Grosses chaleurs : chacun est invité à être vigilant concernant les personnes vulnérables pendant cette période. Le week-end de collecte national pour la banque alimentaire est le week-end du 30 novembre - 1^{er} décembre. Tout le monde peut y participer.

Denis GASC : Thierry ROCHET, directeur de l'école maternelle, est parti en retraite après 25 ans passés à Crémieu. Mme VIDAL LEPAGE a repris les fonctions de directrice de l'école. Cela a été imposé par l'éducation nationale et avec seulement trois classes, elle n'aura droit qu'à un jour de décharge par mois quand Thierry ROCHET en avait un par semaine avec quatre classes.

Centre de loisirs : la commune de Saint-Romain de Jalionas a refusé d'accueillir le centre de loisirs, la commune de Crémieu s'est donc proposée pour l'accueillir, y compris pour les enfants extérieurs à Crémieu. Cela se passe très bien. Il y a également des cours de soutien qui sont organisés pendant les vacances aux élèves en difficulté. L'école est donc bien occupée pendant les vacances.

Piscine : la CCBD financera le transport et la commune paiera la location des bassins. Les enfants de cycle II sont ciblés avec possibilité d'étendre au cycle III. 4 classes sont concernées à Crémieu, pour un coup total d'environ 2 000 €. La CCBD travaille également pour les classes « musique ».

Restaurant scolaire : Magali GUIEU a eu un accident de travail et devra se faire opérer. Mais malgré tout, elle reste disponible pour aider au mieux, notamment pour le logiciel cantine, et tout le personnel s'est mobilisé pour palier à cette soudaine absence.

Virginie DESMURS-COLLOMB : Il faudra penser à contrôler les barrières du monument aux morts pour la cérémonie du 11 novembre car lors de celle du 14 juillet, une personne s'est appuyée dessus et la barrière a bougé.

Eliane LABRUNE : Il faudrait peut-être revoir les horaires d'ouverture du Cloître car les enfants s'amuse beaucoup dedans et il y a des risques de dégradations.

Alain BAYART : Laurent GODICHON va le fermer quand il partira le soir à 17h30.

Monsieur le maire : Jusqu'à présent c'est le bar le Relais du cloître qui fermait. Mais il s'est engagé à le fermer à 20h00 parce que 17h30 cela fait tôt, surtout en ce moment.

Martine PELLETIER : Concernant la « Give Box » dans le cloître, c'est vraiment devenu un dépotoir. Il faudrait faire quelque chose pour ça également.

Monsieur le maire : Nous irons contrôler tout ça.

Sabrina SALERNO : Nous pourrions faire un système de fermeture électrique, si la DRAC accepte ?

Monsieur le maire : Le problème est que lorsqu'on installe un système de ce type, cela fonctionne un court temps puis après tout le monde bricole dessus et ça finit par ne plus fonctionner car c'est complètement déréglé. C'est ce qui s'est passé à la maison des associations. Le plus fiable est de mettre une personne responsable.

Registre délibérations année 2018

Céline CLAPISSON : Nous avons fait le premier passage du jury du concours de fleurissement début juillet et nous aurons le second fin août. Et nous travaillons actuellement sur la relecture du livret sur Crémieu qui a été totalement refondu.

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE 2018

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu et du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 23 juillet 2018

• **Finances :**

- Approbation de la convention d'objectifs et de moyens 2018 entre l'association Anim'Crémieu et la commune de Crémieu
- Vote des tarifs des encarts publicitaires pour le programme des médiévales

• **Urbanisme :**

- Avis sur l'autorisation d'exploiter présentée par « Record Industry »
- Approbation de la convention d'études et de veille foncière entre la commune et l'EPORA pour le secteur EZT

• **Affaires scolaires :**

- Approbation de la convention relative aux dépenses de fonctionnement du RASED entre la commune de Pont de Chérury et la commune de Crémieu

• **Affaires diverses :**

- Garantie d'emprunt pour le programme immobilier « Îlot Montginoux » PLAI SEMCODA

PRESENTS : MM. MOYNE-BRESSAND, ASLANIAN, BAYART, Mmes CANDY, CLAPISSON
MM. COGNET, DEMARS, Mme DESMURS COLLOMB, MM. FLORES,
GASC, GEOFFRAY, Mme GOICHOT, MM. HODIESNE, MICHELLAND,
N'KAOUA, NARTZ, Mme PELLETIER, M. ROCHE, Mmes SALAGNON,
SALERNO, SAUVAGEOT

EXCUSEE AVEC POUVOIR : Mme LABRUNE à M. BAYART

EXCUSE : M. MAGNIN-FIAULT

Mme CLAPISSON a été élue secrétaire.

MM. ASLANIAN, BAYART et HODIESNE se retirent pour le débat et le vote de la délibération n° D2018_039.

Les élus de la minorité municipale indiquent qu'ils vont s'abstenir pour le vote de la délibération n° D2018_039. Ils expliquent qu'à leur sens, l'association Anim'Crémieu n'est pas assez indépendante par rapport à la commune, notamment financièrement, et peut être donc qualifiée d'association transparente.

Monsieur le maire : Comme nous avons eu l'occasion d'en parler, nous travaillons actuellement pour réorganiser le poste de Béatrice CORNIC, nous réglerons sa situation d'ici la fin de l'année. Mais pour rémunérer son travail, il nous faut verser une subvention à Anim'Crémieu.

Pascal ROCHE : C'est une délibération qui nous pose problème. Anim'Crémieu fait un bon travail d'animation pour la commune, c'est utile et appréciable, ceci étant c'est une association un peu particulière puisqu'elle est financée essentiellement par les deniers de la commune, les deniers publics et d'autre part elle est dirigée par une partie des membres du conseil municipal et notamment sa présidente qui est une conseillère municipale. Cela pose un problème car ce type d'association peut être qualifiée de « transparente », c'est-à-dire qu'elle est essentiellement financée par des deniers publics et qu'elle n'est pas indépendante dans son mode de pilotage, puisqu'elle est pilotée par des gens de la commune, à des postes clés. Vous avez un article du courrier des maires qui dit très clairement que c'est un risque, notamment pour la présidente, d'être dans un fonctionnement comme celui-là. Pour nous, il ne faudrait pas que la présidence soit assurée par une conseillère municipale, donc c'est pour ça que nous sommes gênés pour voter « pour » cette délibération dans sa forme actuelle. Nous préférons donc nous abstenir de la voter tant que la situation ne sera pas modifiée pour éviter un risque potentiel.

Monsieur le maire : Nous avons créé cette association pour permettre à Béatrice de continuer son activité et la rémunérer, c'est un choix communal, car avant c'est nous qui l'employions à l'office de tourisme et elle allait se retrouver sans rien, c'est pourquoi nous avons créé Anim'Crémieu et à la fin de l'année l'association n'aura plus Béatrice comme salariée puisqu'elle intégrera en tant que contractuelle la commune. L'affaire sera donc réglée. Par ailleurs, nous avons questionné la chambre régionale des comptes qui n'a pas vu d'objections majeures à cette situation, comme elle n'avait pas vu d'objections majeures, et même pas d'objections du tout, avec l'ARRC.

Alexandre FLORES : Cela reste à voir.

Pascal ROCHE : Vous avez un document, quelque chose de la chambre régionale des comptes, qui l'écrit ?

Monsieur le maire : Non. J'ai eu le procureur au téléphone.

Pascal ROCHE : Oui enfin, ça nous paraît risqué.

Monsieur le maire : C'est bien pour cela que nous décidons à la fin de l'année de réorganiser le poste de Béatrice qui va quitter Anim'Crémieu.

Pascal ROCHE : Oui, mais il y a également les deux postes clés, la présidence et la trésorerie, qui ne doivent pas être assurés par des gens du conseil municipal.

Monsieur le maire : Oui, mais après Anim'Crémieu sera une association comme une autre.

Pascal ROCHE : Sauf si elle continue à être essentiellement financée par la commune.

Monsieur le maire : Non puisque...

Pascal ROCHE : Elle sera moins financée par la commune oui, parce qu'il n'y aura plus le salaire.

Monsieur le maire : Dans la convention il y a 6 000 € prévus pour le fonctionnement de l'association. Mais l'association vit avec les manifestations, puisque vous avez des festivités crémolanes, anciennes, récentes, qui apportent des revenus et qui permettent à l'association d'avoir un budget important.

Alexandre FLORES : Nous ne doutons pas de la bonne volonté de chacun ici, ce qui nous importe c'est le degré d'autonomie d'un point de vue financier et d'un point de vue décisionnel. D'un point de vue financier, quelle est la part que représente ces 43 000 € dans le total du budget ? Est-ce qu'à côté de ça nous avons 20 000 €, 30 000 € ou 50 000 € de rentrées ?

Monsieur le maire : Ah mais nous vous donnerons les comptes.

Alexandre FLORES : Mais si aujourd'hui nous ne pouvons pas le dire, sur quoi allons-nous voter ? Nous n'allons pas voter contre car nous ne doutons pas de la bonne volonté de chacun, mais pour moi cette association n'a pas d'autonomie financière, en dehors de l'aide qu'on lui donne elle n'a pas suffisamment pour assurer le salaire d'une personne, son fonctionnement. D'un point de vue décisionnel, c'est quand même quelque part dirigé par une personne appartenant au conseil et on sait, et on le répète encore une fois, pleine de bonne volonté et de compétence et envie de bien faire.

Monsieur le maire : Voilà, vous avez tout dit. Nous passons maintenant au vote.

D2018_039

**APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2018 ENTRE
L'ASSOCIATION « ANIM CRÉMIEU » ET LA COMMUNE DE CRÉMIEU**

Monsieur le maire explique au conseil municipal que la commune de Crémieu souhaite conclure une convention annuelle d'objectifs et de moyens pour l'année 2018 avec l'association « Anim'Crémieu », qui participe à la promotion culturelle et patrimoniale de la ville, afin de permettre à la commune d'allouer les fonds nécessaires au bon fonctionnement de l'association.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et après vote :

Pour : 16
Abstention : 4
Contre : 0

- **APPROUVE** la convention d'objectifs et de moyens 2018 entre la commune de Crémieu et l'association « Anim'Crémieu »
- **AUTORISE** monsieur le maire à la signer pour le compte de la commune de Crémieu

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Monsieur le maire : J'en profite pour saluer Jean-Claude MAILLARD qui est le nouveau correspondant du Dauphiné Libéré pour Crémieu, Dizimieu et Leyrieu. Nous lui souhaitons la bienvenue et du courage car c'est un travail qui n'est pas toujours évident.

Registre délibérations année 2018

Alexandre FLORES : On lui souhaite bon courage mais également le courage d'être indépendant dans la retranscription des faits sur Crémieu.

Monsieur le maire : Pourquoi, vous avez quelque chose à lui reprocher ?

Alexandre FLORES : On verra.

Monsieur le maire : C'est quand même ennuyeux ce que vous dites d'une personne...

Alexandre FLORES : Que je connais très bien et que j'apprécie.

Monsieur le maire : Et bien voilà, pourquoi faire des remarques comme cela ?

Emmanuelle GOICHOT : C'est un petit peu fallacieux.

Alexandre FLORES : Prévention.

Monsieur le maire : C'est cataloguer quelqu'un sans raison alors que vous dites que c'est quelqu'un que vous appréciez. Moi je l'apprécie mais il va faire son travail en toute objectivité car il est seulement correspondant du Dauphiné Libéré et Mme MONTAGNON a notamment arrêté car elle faisait des articles et les responsables du Dauphiné Libéré lui en enlevaient une bonne partie. Je trouve cette remarque déplacée.

Alexandre FLORES : J'appréciais le courage de son prédécesseur.

N° D2018 _ 040

ADOPTION DES TARIFS DES ENCARTS PUBLICITAIRES POUR LE PROGRAMME DES MÉDIEVALES

Monsieur Alain BAYART, Adjoint en charge des finances, propose au conseil municipal d'adopter les tarifs suivants pour les encarts publicitaires du programme des médiévales :

- Page entière : 1 000 €
- 1/8ème de page : 300 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs énoncés ci-dessus pour les encarts publicitaires du programme des médiévales

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Monsieur le maire : J'en profite pour remercier, féliciter, Alain BAYART et toute l'équipe qui l'entoure, Denis, Joseph et tout le monde. Tous ceux qui ont participé à cette extraordinaire fête des médiévales qui a permis d'attirer et d'enchanter au minimum 50 000 personnes, ce qui en fait la 2ème fête du département en nombre de personnes, la première étant le festival de Jazz à Vienne, puisque le festival Berlioz fait environ 20 000 personnes sur plusieurs soirées. C'est un atout extraordinaire pour Crémieu mais cela demande beaucoup de travail, de dévouement, de générosité, de recherches et je tiens, au nom de toutes et tous, à dire notre admiration à tous ceux qui s'y sont impliqués. Prochainement, nous vous communiquerons les comptes, car nous ne sommes pas encore en mesure de le faire, et chacun aura connaissance des rentrées et des sorties d'argent en la matière. Un immense bravo.

Alain BAYART : Merci pour tous les bénévoles car c'est quand même très important au niveau du bénévolat. C'est une fête qui ne pourrait pas exister sans les 300 bénévoles qui s'y impliquent, dont une bonne centaine toute l'année, et qui œuvrent pour que cela soit une vraie réussite. On vous donne rendez-vous pour les 7 et 8 septembre 2019 pour la 17ème édition. Si vous souhaitez aider, vous êtes naturellement les bienvenus.

Monsieur le maire : Il faut constamment se remettre en cause et c'est ce qui est fait car il y a déjà eu une soirée de débriefing pour que chacun puisse s'exprimer sur ces deux jours, voir de quelle façon nous pouvons-nous organiser au mieux, notamment au niveau du stationnement car il y a des voitures de partout pendant ce week-end. Il faut également que l'on réfléchisse à rendre la fête payante car à un moment donné on n'y arrivera plus. Nous allons donc y travailler pour demander une participation et nous avons questionné plusieurs participants qui sont prêts à payer, comme c'est le cas au Puy-en-Velay, en Haute-Savoie, à Provins etc... Cette année les fêtes de Bayonne étaient payantes. Nous serons obligés d'y arriver. Alors après, il faut voir avec les habitants, le commerce local, mais nous allons y travailler.

Alexandre FLORES : Oui effectivement, je confirme, je l'ai vu un tout petit peu de l'intérieur et j'ai vu un travail formidable, bien sûr. Je crois qu'on peut tous féliciter M. BAYART. Mais j'avais le sentiment que cette année, ce serait presque une manifestation bénéficiaire, c'est encore trop tôt pour le dire mais il me semble que c'était mieux que l'année précédente.

Alain BAYART : Effectivement, c'est encore tôt pour le dire. Nous sommes sur la bonne voie, je n'ai pas encore tous les chiffres malheureusement donc je ne peux pas trop m'avancer mais normalement effectivement on devrait être au moins à l'équilibre voire en positif (sans parler de l'utilisation du personnel de la commune).

Alexandre FLORES : Oui, mais est-ce que l'objectif est de gagner de l'argent ou de faire une belle fête comme cette année ?

Alain BAYART : Non, l'objectif n'est pas de gagner de l'argent, l'objectif est d'équilibrer, il faut que ce soit une fête qui ne coûte rien à la collectivité, hormis la participation des services techniques et de Sylvie, c'est tout.

Monsieur le maire : Non, l'objectif n'est pas de gagner de l'argent. C'est faire venir du monde et faire revenir, pour découvrir Crémieu.

Alain BAYART : D'autant que nous pouvons faire le doublon avec les journées du patrimoine puisque des gens venus pour les médiévales sont revenus ensuite pour les journées du patrimoine.

Monsieur le maire : L'ABF me disait qu'elle était venue en famille et elle était estomaquée de voir une pareille fête. Par ailleurs, je tiens à dire aussi que nous avons donné à manger à des jeunes qui étaient un peu limite, nous les avons nourris à travers cette action de soutien et de générosité.

Emmanuelle GOICHOT : En tout cas je peux apporter le témoignage de bon nombre de commerçants de Crémieu qui ont vraiment apprécié cette session des médiévales et qui ont vraiment bien travaillé.

Monsieur le maire : J'ai des commerçants qui m'ont demandé d'en faire deux ou trois par an.

Joseph ASLANIAN : Par contre il n'y a pas de retour de ces commerçants, lorsqu'on leur demande de s'impliquer, ils ne sont pas là. Quand on fait des réunions préparatoires par exemple.

Registre délibérations année 2018

Alain BAYART : J'ai eu le mail d'un commerçant qui nous a reproché de ne pas faire de réunion avant les médiévales pour expliquer comment on fonctionnait, comment ça allait se passer, parce que le dimanche il a eu beaucoup de problèmes pour se réapprovisionner puisqu'il avait tout vendu le samedi et ça a posé des problèmes avec le véhicule de livraison. On a fait des réunions mais ils ne viennent pas, c'est un peu désolant.

Emmanuelle GOICHOT : Mais ils étaient quand même contents, c'était un peu le but. Après qu'ils aient quelque chose à dire, on sait bien que tout le monde a toujours quelque chose à dire.

Alain BAYART : Oui mais on organise des réunions, on essaye de faire venir les gens pour leur expliquer et ils ne viennent pas.

Monsieur le maire : Cela a toujours été comme ça, mais ça reste une très belle fête.

N° D2018 _ 041

**AVIS SUR L'AUTORISATION D'EXPLOITER PRÉSENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ « RECORD
INDUSTRY »**

Vu la société Record Industry, établissement de production de portes automatiques implantée sur la commune de CREMIEU

Vu la demande d'autorisation de ladite société d'exploiter une unité de traitement de surface et poudrage dans le cadre d'un projet d'extension d'activités

Vu l'arrêté préfectoral n° Ddpp-IC-2018-07-12 du 17 juillet 2018 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique

Considérant que le projet consiste à augmenter le volume de bacs de traitement de surfaces soit une nouvelle cellule d'aspersion de produit dégraissant phosphatant pour les profils acier, couplé à un bac de 1500 litres, d'une nouvelle cellule d'aspersion de produit de conversion pour les profils aluminium et acier couplé de deux bacs chacun de 1500 litres.

Monsieur Joseph ASLANIAN, Adjoint à l'urbanisme, informe le Conseil Municipal que :

l'affichage concernant cette ouverture d'enquête a été effectué conformément à la loi

le dossier de demande d'autorisation a été mis à disposition du public aux horaires d'ouvertures du secrétariat

Le conseil municipal, après consultation du dossier et après vote, à l'unanimité :

- **ÉMET** un avis favorable à cette demande d'autorisation d'exploiter

Les élus de la minorité municipale estiment que la population n'est pas assez associée aux différents projets possibles sur le secteur EZT – Carrefour de la Vraie Croix et décident donc de s'abstenir pour le vote de la délibération n° D2018_042.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Philippe NARTZ : Il n'y a personne qui est venu consulter le dossier, peut-être qu'en mettant le dossier sur le site, comme l'a fait Villemoirieu et Saint-Romain, on intéresserait peut-être un peu plus les gens à ce qui se passe sur Crémieu au niveau industrie. C'est un

Registre délibérations année 2018

manque et on le déplore. C'est dommage qu'il faille aller sur les sites des communes avoisinantes pour pouvoir voir le dossier et le lire.

Joseph ASLANIAN : On a nous demandé d'afficher donc on l'a fait.

Philippe NARTZ : Je crois qu'il ne faut pas laisser planer le doute, par rapport à une entreprise pareille, il faut pouvoir expliquer aux citoyens ce qu'il s'y passe. Sinon après les gens ils se font un cinéma, ça finit comme Chimirec, c'est quand même dommage. Après quand les gens vont voir, on sait qu'il y a deux bacs de 1 500 litres de liquide phosphaté ça les rassure, mais pourquoi ne pas le mettre sur le site ? Quand on veut informer, informons.

Joseph ASLANIAN : On a affiché, on a publié dans les journaux locaux...

Philippe NARTZ : Mais de nos jours les gens vont plus sur Internet.

Monsieur le maire : Nous avons suivi les demandes du commissaire enquêteur qui est venu tenir ses permanences en mairie. Nous pouvons toujours améliorer, je vais pas dire le contraire.

Philippe NARTZ : On parle de régularisation alors que ce n'est même pas une régularisation, c'est mieux que ça car c'est un travail qu'ils font en plus suite à la demande de leur maison mère. Donc c'est une fierté. C'est quelque chose qu'on améliore par rapport à ce qui avait été prévu il y a un an quand l'usine a été...

Céline CLAPISSON : L'autorisation c'est une régularisation de la situation puisqu'elle exerce son activité sans y être autorisée.

Philippe NARTZ : Oui mais au départ, c'était pas prévu.

Céline CLAPISSON : On est d'accord, mais comme ils ont développé cette activité, ils sont obligés d'avoir cette autorisation.

Philippe NARTZ : Oui, mais si vous voulez on va au-delà, c'est quand même une entreprise qui prospère à Crémieu.

Monsieur le maire : Et qui ne trouve pas de personnel.

N° D2018 _ 042

**APPROBATION DE LA CONVENTION D'ÉTUDES ET DE VEILLE FONCIÈRE ENTRE LA
COMMUNE DE CREMIEU, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALCONS DU
DAUPHINE ET L'EPORA**

Monsieur Joseph ASLANIAN, 1^{er} Adjoint à l'urbanisme, rappelle au conseil municipal qu'en 2014 une convention d'études et de veille foncière avait été signée entre la commune de Crémieu et l'EPORA pour le secteur EZ Transfert – Carrefour de la Vraie Croix, que cette convention est arrivée à son terme et qu'il est donc nécessaire de signer une nouvelle convention pour ce secteur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et après vote :

Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 4

- **APPROUVE** la convention d'études et de veille foncière entre la commune de Crémieu, la communauté de communes des Balcons du Dauphiné et l'EPORA,
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer cette convention

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Pascal ROCHE : Nous avons eu l'occasion de nous exprimer sur ce projet EPORA lors de la réunion publique de présentation, d'ailleurs entre parenthèses nous n'avons pas reçu la présentation, je ne sais pas si les autres conseillers municipaux l'ont reçue ou pas. Donc nous nous sommes exprimés, notamment sur un point important qui était le fait que la population n'était pas suffisamment impliquée dans l'élaboration du projet, il y a eu une réunion publique mais ce n'est pas une participation active dans le projet. Compte tenu de la surface concernée et du potentiel de toute cette zone, il nous semble qu'il aurait pu y avoir des méthodes qui impliquaient beaucoup plus les gens plutôt que de travailler comme cela a été fait avec EPORA, le bureau d'études et les quelques conseillers municipaux concernés.

Joseph ASLANIAN : Ce n'est pas l'objet de cette délibération, l'objet est une convention d'études et de veille foncières pour le secteur EZT...

Pascal ROCHE : J'ai presque terminé. Simplement, de ce fait, par principe, nous votons contre cette délibération, pour marquer le coup.

Joseph ASLANIAN : Pour marquer le coup, cela veut dire que vous êtes contre la vente.

Pascal ROCHE : Cela n'empêche pas la vente.

Joseph ASLANIAN : Oui enfin bon, c'est compliqué chez vous.

Monsieur le maire : Le rapport a été présenté. Cela a été présenté publiquement ici et à Villemoirieu.

Pascal ROCHE : Le jour de la réunion les élus de Villemoirieu avaient le document en main et nous nous ne l'avions pas.

Joseph ASLANIAN : Nous allons regarder de notre côté pour voir s'il n'y a pas eu un loupé.

Pascal ROCHE : Il y a des problèmes comme ça mais c'est surtout l'absence de participation de la population qui nous interpelle le plus. On a l'impression que c'est EPORA qui pilote le projet, que ce sont eux qui donnent les axes et par exemple le fait de devoir faire de l'immobilier sur cette zone, c'est très discutable et on a l'impression que l'EPORA a un rôle trop prépondérant dans cette affaire. Donc cela a quand même un lien avec cette délibération. La vente est une bonne chose, après est-ce que ça doit être la commune, EPORA, je ne sais pas...

Joseph ASLANIAN : Là c'est EPORA qui va acheter et qui va porter le foncier pour le compte de la commune pendant 4 ans, le temps qu'on puisse mettre en place un projet.

Monsieur le maire : Mais rien n'est arrêté dans le projet. Il fallait qu'il y ait un projet inscrit, c'est la DDT qui demande ça, mais on ne prend aucun engagement aujourd'hui car c'est fonction des opportunités. Si on a demain un constructeur hôtelier qui veut s'installer, on lui fera les bras ouverts.

Pascal ROCHE : C'est un tel projet, qu'il méritait mieux que simplement des opportunités. On est quand même sur une construction qui va changer une grande partie du paysage pour la commune et pour Villemoirieu aussi, je pense qu'à mon avis il y a eu un défaut de

participation, c'est l'occasion de le redire. Ceci étant, il n'y a pas lieu de discuter pendant des heures.

Joseph ASLANIAN : Il y a un deuxième garde-fou pour l'élaboration d'un projet, c'est le règlement du PLU. La zone est en zone 2AU, ce qui signifie qu'elle ne sera pas ouverte à urbanisation sans révision du PLU. Cette étude et cette révision se feront en fonction d'un projet qui sera validé par la commune et la population.

Alexandre FLORES : Donc le PLU qui est en passe d'être validé, qui a coûté cher et c'est normal, aurait besoin à ce moment-là d'être révisé ?

Joseph ASLANIAN : Oui, mais pas le PLU général, seulement le règlement de la zone concernée.

Alexandre FLORES : Et d'un point de vue technique, en 2014 la communauté de communes c'était l'Isle Crémieu, maintenant celle qui est impliquée c'est les Balcons du Dauphiné...

Joseph ASLANIAN : Tous les actes administratifs de l'Isle Crémieu basculent sur les Balcons du Dauphiné, il y a une continuité à ce niveau-là.

N° D2018 _ 043

**APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE AUX DÉPENSES DE
FONCTIONNEMENT DU RÉSEAU D'AIDES SPÉCIALISÉES AUX ÉLÈVES EN
DIFFICULTÉ (RASED)**

Monsieur Denis GASC, Adjoint aux affaires scolaires, propose au conseil municipal d'approuver la convention relative aux dépenses de fonctionnement du réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté entre la commune de Pont-de-Chéruy et la commune de Crémieu.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention entre la commune de Pont-de-Chéruy et commune de Crémieu relative aux dépenses de fonctionnement du réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED)
- **AUTORISE** le maire à signer cette convention ainsi que tous les documents nécessaires à la régularisation de cette affaire

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Registre délibérations année 2018

Les élus de la minorité municipale décident de s'abstenir pour le vote de la délibération n°D2018_044.

N° D2018 _ 044

GARANTIE FINANCIÈRE PARTIELLE D'UN PRET D'UN MONTANT GLOBAL DE 857 025 € DESTINE A CONCOURIR A L'ACQUISITION EN L'ÉTAT FUTUR D'ACHÈVEMENT DE 11 LOGEMENTS PLUS ET 5 LOGEMENTS PLAI POUR LE PROJET IMMOBILIER «ÎLOT MONTGINOUX »

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous et selon les conditions du contrat de prêt en annexe.

Vu l'article L 2252-1 et les articles L 2252-2 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du code civil,

Vu le contrat de prêt n° 77976 en annexe signé entre la SEMCODA, ci-après l'emprunteur et la caisse des dépôts et consignations,

La commune de Crémieu accorde sa garantie à hauteur de 65 % soit pour un montant de 857 025 € pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 318 500 € souscrit par l'emprunteur auprès de la caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 77976, constitué de quatre lignes du prêt.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'éligibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

La commune s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de prêt.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et après vote :

Pour : 19

Abstention : 4

Contre : 0

- **ACCORDE** sa garantie de à hauteur de 65 %, soit un montant de 857 025 €, selon les conditions susmentionnées et les stipulations du contrat de prêt n° 77976 entre la SEMCODA et la caisse des dépôts et consignations
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à la régularisation de cette affaire

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Alexandre FLORES : J'ai fait un peu d'économie dans ma vie et j'avoue que sur ce dossier je n'ai pas compris grand-chose, le double mécanisme de révision, les prêts Euribor, l'indexation sur ceci, le renvoi à une liste complète de tout ça, je n'ai rien compris donc on vote sur quelque chose que l'on ne comprend pas bien. Je ne doute pas de la capacité de la SEMCODA à rembourser ce prêt, n'empêche qu'on s'engage auprès d'elle et on s'engage y compris si la SEMCODA, à un moment donné, même sans difficultés financières, refuse de rembourser. Si la SEMCODA refuse de payer, même si elle a largement les moyens, nous prenons le relais.

Joseph ASLANIAN : On a un recours. On peut faire un recours contre la SEMCODA.

Monsieur le maire : Tous les organismes sociaux sont à la même enseigne. Si on bloque tout, il n'y a plus de logements sociaux. L'État qui devrait assumer ses responsabilités en la matière ne le fait.

Alexandre FLORES : Je suis sûr que c'est la règle que nous signons, mais on ne comprend pas.

Monsieur le maire : Vous savez, il y a des choses qui sont parfois difficiles et cela va se compliquer puisqu'il y a une réforme en cours des structures sociales et qui interroge énormément les organisations de logements sociaux, qui risquent d'être prochainement en difficulté à cause de cette décision gouvernementale.

Joseph ASLANIAN : Alors bien sûr, on peut choisir nos organismes sociaux, puisqu'on est pas obligés d'accorder cette garantie d'emprunt mais nous, nous l'accordons à des bailleurs sociaux qui tiennent la route, comme je l'ai dit lors du dernier conseil municipal lors du vote de la garantie d'emprunt de « Villa Capucine », j'avais fait venir à la communauté de communes la directrice régionale de la caisse des dépôts et consignations qui nous a certifié que ces sociétés, on travaille essentiellement avec la SEMCODA et l'OPAC, sont deux sociétés qui ont les reins solides et qui, avec le volume de logements qu'ils ont en portefeuille, n'apportent aucun risque à la communauté.

Alexandre FLORES : 35 000 logements pour la SEMCODA.

Adjoint :

Joseph ASLANIAN : L'enquête publique concernant le PLU, l'AVAP et le schéma directeur d'assainissement a démarré hier matin, elle se terminera début novembre. Le commissaire enquêteur tiendra 5 permanences, le dossier est accessible sur le nouveau site Internet. Les travaux de l'entrée ouest avancent. La fin des travaux est bloquée par l'acquisition du secteur EZT par EPORA. Dès que cette acquisition sera effective, le cheminement doux pourra se terminer. La voie verte est une belle réussite car elle est déjà beaucoup empruntée alors que les travaux ne sont pas terminés. La fin des travaux est prévue pour le 18 octobre, l'inauguration est prévue le samedi 20 octobre, tout le conseil municipal est naturellement invité. Le parking au départ de la ligne verte de 60 places est en cours d'aménagement, entièrement financé et réalisé par la communauté de communes (100 000 € de travaux).

David MICHELLAND : Pour l'avoir un peu pratiqué ce parking, c'est un peu compliqué de circuler, est-ce qu'un marquage au sol est prévu ?

Joseph ASLANIAN : Le parking va être fermé par une barrière en bois tout le long de la rue Tom Morel, l'entrée va se faire à l'extrémité au niveau des poubelles qui vont certainement être déménagées. Ensuite il y aura un axe central avec un stationnement en épis de chaque côté et la sortie se fera au niveau du restaurant scolaire. Pour le marquage au sol c'est au budget 2019, on va faire un enrobé et ensuite le marquage au sol.

Registre délibérations année 2018

Céline CLAPISSON : Oui parce que là c'est vraiment le bazar. Les gens arrivent et se posent au milieu.

Joseph ASLANIAN : Oui, mais tant que ce n'est pas matérialisé on ne peut pas faire grand-chose.

Alain BAYART : Oh ça se passe pas mal. Sur le parking Grammont ça se passe plutôt bien.

David MICHELLAND : Oui ça se passe pas mal mais c'est une surprise quand on arrive dessus et qu'on ne sait pas trop comment s'y prendre.

Philippe NARTZ : Certainement que vous y avez déjà pensé ou que vous l'avez déjà vu mais s'il reste quelques barrières, il faudrait les mettre en haut devant la butte parce qu'il y a déjà les motocross qui utilisent le tremplin pour monter par là et ça va vite se dégrader.

Monsieur le maire : J'ai vu sur le parcours de la voie verte des motos trial, donc les incivilités...

Joseph ASLANIAN : Les barrières vont être posées dans la semaine.

Pascal ROCHE : Pour l'enrobé, vous prévoyez quelque chose de perméable pour les eaux pluviales ?

Joseph ASLANIAN : Nous n'en sommes pas là pour l'instant.

Pascal ROCHE : C'est important que ça soit perméable.

Monsieur le maire : Oui d'ailleurs ce ne sera peut-être pas de l'enrobé, il y a tout un tas de matériaux aujourd'hui...enfin c'est une belle réalisation. Patricia va regarder pour les poubelles.

Daniel HODIESNE : Combien de km en enrobé pour la ligne verte ?

Joseph ASLANIAN : Entre 3 et 4 km d'enrobé.

Didier DEMARS : Le nouveau site Internet est en fonction depuis mardi 17h00. C'est un site qui est totalement modifiable et qui va pouvoir être développé dans les semaines et les mois à venir, ce qui nous laisse beaucoup de possibilité d'actions, mais qui demandera une gestion continue de notre part. Je suis content de voir qu'on va pouvoir bénéficier d'un nouveau personnel pour aider Sylvie, car cela va lui faire une charge de travail trop grande puisque derrière on a pas mal de possibilités, notamment une newsletter, donc il va vraiment falloir le contrôler de manière quotidienne.

David MICHELLAND : Je suis très content qu'il y ait un nouveau site Internet, j'émets juste un regret c'est qu'on ne l'a pas travaillé en commission. Enfin, on l'a démarré puis après...

Didier DEMARS : Il a dû y avoir un couac puisque vous avez été convoqué puis vous nous avez répondu que vous ne souhaitiez pas participer.

David MICHELLAND : Oui, aux deux réunions de...

Didier DEMARS : On en a pas eu que deux, il y en a eu sept ou huit...

David MICHELLAND : Mais je n'ai pas été convié aux suivantes.

Didier DEMARS : Si, Sylvie vous a fait un mail.

David MICHELLAND : Je ne l'ai pas eu.

Didier DEMARS : J'ai eu une réponse car je fais faire toutes les convocations par Sylvie et j'en ai été le premier désolé d'ailleurs car...

David MICHELLAND : J'avais expliqué à l'époque, quand la commission recevait les sociétés qui étaient auditées pour la mise en place du site, à un moment donné la société dans laquelle je travaille a été reçue, donc je n'ai pas voulu écouter les autres sociétés puisque j'étais en porte-à-faux, mais après bien sûr que je voulais participer, une fois le choix de la société fait, mais je n'ai jamais été convoqué à d'autres réunions. Tu as été à d'autres réunions Céline ?

Céline CLAPISSON : J'ai été très prise par mon activité professionnelle donc je vous avoue que j'ai mis de côté les réunions de la mairie.

David MICHELLAND : Oui mais tu sais bien si tu as eu des mails ou pas, quand on en parlait tu me disais que tu n'en avais pas non plus, mais après...

Céline CLAPISSON : Il y a eu une période où on en a eu moins, mais après...

Didier DEMARS : On a consulté l'ensemble des sociétés, après on a fait un choix et on a travaillé effectivement avec la société retenue et dans votre mail, je vous invite à le relire, vous indiquiez ne pas participer au groupe de travail qui recevait les sociétés et moi comme Sylvie, nous avons pris ça comme un souhait que vous vouliez ne pas en faire partie, et partant de là...

David MICHELLAND : Oui c'est normal puisque la société dans laquelle je travaillais étais auditée aussi donc je ne voulais pas...

Didier DEMARS : Tous les deux je vous ai demandé votre aide pour voir les autres sociétés puisque votre aide aurait été précieuse pour cela, mais nous nous étions mis d'accord pour que vous ne veniez pas écouter votre société...

David MICHELLAND : Oui mais après c'était délicat aussi pour moi de venir écouter les autres.

Monsieur le maire : Bon voilà, il y a eu un petit loupé...

David MICHELLAND : Ceci dit, techniquement il y a deux ou trois choses que j'aimerais vous dire.

Didier DEMARS : Le site n'est pas parfait à l'heure actuelle, on peut l'améliorer bien sûr. J'ai essayé de faire la consultation la plus large, le prestataire a été choisi de manière collégiale en réunion et ensuite j'ai passé les maquettes.

David MICHELLAND : Je n'ai pas eu les maquettes non plus.

Didier DEMARS : Il y a eu un couac. Vous pouvez relire votre mail, il n'est pas suffisamment explicite, franchement j'en étais le premier déçu...

David MICHELLAND : J'en ai parlé plusieurs fois aux autres membres de la commission « communication » en leur demandant pourquoi on avait plus de réunions et ils me disaient « oui on en a pas ».

Céline CLAPISSON : Oui mais il y a un moment donné où tu étais arrêté Didier.

Registre délibérations année 2018

Didier DEMARS : Bon, il y a eu un couac après...

David MICHELLAND : Non mais ne vous inquiétez pas, je regrette juste de pas avoir pu travailler sur le site mais je répète que je suis très content qu'il y ait un nouveau site Internet pour la ville.

Monsieur le maire : Oui Didier a été en arrêt 5 mois, il a connu des problèmes de santé graves et on ne peut que le remercier pour ce qu'il a fait et lui souhaiter que tout aille pour le mieux.

Alexandre FLORES : Je ne suis pas un spécialiste en la matière, mais j'aimerais juste savoir si ce nouveau site est adaptable pour les smartphones ?

Didier DEMARS : Oui et d'ailleurs c'était un critère qu'on avait défini en réunion.

Martine PELLETIER : Collecte nationale de la banque alimentaire les 30 novembre et 1^{er} décembre, les créneaux horaires sont de 2h30, plus on est nombreux et plus les créneaux peuvent être raccourcis. Je vais vous faire passer les plannings dès que possible, il faut être deux par créneaux. On essaye d'impliquer les bénéficiaires mais ce n'est pas simple car c'est une population un peu compliquée.

Joseph ASLANIAN : Comment tu fais ? Tu envoies un mail à tout le conseil ?

Martine PELLETIER : La commission des affaires sociales est censée d'abord s'impliquer, c'est notre rôle à nous, mais bon c'est vrai que si vous pouviez donner les uns et les autres un peu de temps ce serait sympa.

Monsieur le maire : Très bien, merci Martine, le message est passé.

Denis GASC : Le courseton va avoir lieu demain en début d'après-midi au stade, il y a un objectif bien sûr sportif et pédagogique mais également un objectif social qui est de faire une collecte pour la banque alimentaire, on va inciter les familles à mettre dans le cadis des victuailles, des produits d'hygiène etc, pour expliquer aux enfants l'importance de participer à ce type d'évènements, puis cela a permis aussi de montrer aux familles que la banque alimentaire existait bien à Crémieu car tout le monde à en mémoire les restos du cœur et souvent on oublie qu'à Crémieu, cela fait très longtemps qu'on a un service exceptionnel pour les familles en difficulté.

Patricia SALAGNON : 97 % des agents de la commune ont participé au challenge mobilité « Au travail j'y vais autrement ». Nous avons eu le premier prix « petite ville » et nous avons un beau trophée qui est à l'accueil. Le PAV de Prajot a de nouveau brûlé, j'ai négocié encore avec le SMND pour qu'ils nous le remettent car c'est un PAV qui marche fort, il a de très bons résultats, donc ils ont accepté de le remplacer mais je pense que si ça se reproduit, ce sera la dernière fois. Des bennes textiles vont être rajoutées. Deux nouvelles déchetteries ont ouvertes à Villette-d'Anthon et Charvieu-Chavagneux, ce qui devrait délester un peu celle de Saint-Romain. Le nettoyage de printemps est prévu le 6 avril 2019.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2018
--

- **Approbation du compte-rendu et du procès-verbal** du Conseil Municipal en date du 4 octobre 2018

OBJET :

- **Finances :**
 - Demande de subvention auprès du conseil départemental et régional pour les médiévales
 - Approbation convention entre commune et ARRC
 - Approbation tarifs droit de places
 - Approbation du rapport n°2 de la CLECT du 9 juillet 2018 – Attribution de compensation exceptionnelle 2018
 - Affectation de l'attribution de compensation exceptionnelle 2018 en investissement
- **Urbanisme :**
 - BEA maison médicale de garde - Régularisation de l'état descriptif de division en volumes
 - Avenant de prolongation BEA entre OPAC 38 et Commune « Les Ursulines »
- **Culture et vie associative :**
 - Approbation tableau des subventions aux associations 2018
- **Affaires diverses :**
 - Garantie d'emprunt OPAC 38
 - Garantie d'emprunt Montginoux -Logements PSLA
 - Harmonisation des compétences des Balcons du Dauphiné
 - Dénomination des voiries communales

PRÉSENTS : MM. MOYNE-BRESSAND, ASLANIAN, BAYART, Mme CANDY, MM. COGNET, DEMARS, FLORES, Mme GOICHOT, M. HODIESNE, Mme LABRUNE, MM. MAGNIN-FIAULT, MICHELLAND, N'KAOUA, NARTZ, Mme PELLETIER, M. ROCHE, Mmes SALAGNON, SALERNO, SAUVAGEOT

EXCUSES AVEC POUVOIRS : Mme CLAPISSON à M. ASLANIAN, Mme DESMURS COLLOMB à Mme GOICHOT, M. GASC à Mme SALAGNON, M. GEOFFRAY à M. MOYNE-BRESSAND

Mme CANDY a été élue secrétaire.

Registre délibérations année 2018

Monsieur le maire indique que la délibération concernant le projet de convention entre l'ARRC et la commune de Crémieu est retirée et reportée à un conseil municipal ultérieur.

Pascal ROCHE : Est-ce que le projet de convention pourra nous être envoyé, avant l'envoi de l'ordre du jour, de manière à ce qu'on en discute ?

Monsieur le maire : Oui, nous pourrions vous l'envoyer.

D2018_045

FETE DES MEDIEVALES 2019 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL ET DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

A l'occasion de la fête médiévale qui se déroulera les samedi 7 et dimanche 8 septembre 2019, la commune souhaite développer les animations mises en place à cette occasion ainsi que la communication

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de solliciter le Conseil Régional et le Conseil Départemental, pour obtenir une subvention pour la fête des médiévales, suivant le plan de financement suivant :

Conseil Régional	15 000 €
Conseil Départemental	15 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CONSIDÉRANT** le succès des Médiévales,
- **SOLLICITE** du Conseil Régional et du Conseil Départemental une subvention suivant le plan de financement ci-dessus pour permettre de financer une partie de l'opération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

D2018_046

TARIFS OCCUPATION DOMAINE PUBLIC : DROITS DE PLACE

Sur proposition de madame Martine PELLETIER, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE de fixer à compter du 1^{er} janvier 2019 les tarifs de place suivants :

- Abonnés : 0,75 € le mètre linéaire + 0,10 € par mètre linéaire de redevance pour l'animation et la promotion du commerce non sédentaire fixée par convention du 28 mars 2007 + 5 € par mois pour l'utilisation de l'eau et de l'électricité
- Occasionnels : 1 € le mètre linéaire + 0,10 € par mètre linéaire de redevance pour l'animation et la promotion du commerce non sédentaire fixée par convention du 28 mars 2007 + 1 € par jour pour l'utilisation de l'eau et de l'électricité
- Voiture en exposition : 2,50 € par véhicule

- Camions hors marché (outillage, linge, etc...) : 35 € par jour d'occupation
- Commerces ambulants hors marché (emplacement aménagé îlot Montginoux) : 5 € par jour d'utilisation + 2,50 € pour l'utilisation de l'eau et de l'électricité soit 7,50 € au total
- Petits cirques (diamètre inférieur à 15 m) : 60 € par jour de représentation + caution de 150 €
- Grands cirques (diamètre supérieur à 15 mètres) : 160 € par jour de représentation + caution de 250 €
- Fête foraine : 1,00 € le mètre linéaire par semaine

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

N° D2018 _ 047

APPROBATION DU RAPPORT N° 2 DE LA CLECT EN DATE DU 9 JUILLET 2018
ATTRIBUTION DE COMPENSATION EXCEPTIONNELLE 2018

En plus de la révision de l'attribution de compensation dite de droit commun, les dispositions de l'article 1609 nonies, C, V, 1 bis du Code Général des Impôts prévoient les modalités de révision libre des attributions de compensation liée ou non à un transfert de compétence.

Cette révision ne peut s'opérer que par délibérations concordantes du Conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées en tenant compte du rapport de la CLECT.

Il est précisé à cet effet, que les membres de la CLECT, réunis en séance le 9 juillet dernier ont approuvé à l'unanimité le rapport joint à la présente délibération qui porte sur les transferts de compétences suivants :

- La restitution aux communes des Balmes Dauphinoises de crédits calculés au titre d'un dispositif d'équité pour 1 650 166,65 €,
- La restitution aux communes de l'Isle Crémieu du solde des crédits capitalisés par l'Isle Crémieu depuis 2002 au titre des travaux d'investissement de voirie pour 1 300 877,43 €, y compris la régularisation de la commune de Vertrieu,
- La restitution aux communes du Pays des Couleurs du solde des travaux d'amélioration du réseau d'éclairage public pour 407 207,78 €.

En outre, le Conseil communautaire a également approuvé le rapport n° 2 de la CLECT lors de sa séance du 17 juillet dernier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et après vote :

- **APPROUVE** le rapport de la CLECT du 9 juillet 2018 concernant l'octroi d'attributions de compensation exceptionnelles uniquement au titre de l'exercice 2018, telles qu'elles figurent dans le rapport et le tableau joints à la présente délibération,

Registre délibérations année 2018

Pour la commune de Crémieu, le montant de l'attribution de compensation exceptionnelle 2018 s'élève à la somme de 4 977,52 € au titre de la restitution de la compétence voirie.

- **AUTORISE** monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération

Annexe à la délibération

Communes	Dispositif équité voirie Balmes Dauphinoises	Dispositif équité voirie Isle Crémieu	Dispositif équité EP Pays des Couleurs
Annoisin Chatelans		91 568,49	
Arandon Passins			20 310,88
Bouvesse Quirieu			
Brangues			6 633,50
Chamagnieu		44 973,05	
Charette			
Chozeau		126 046,41	
Corbelin			12 652,00
Courtenay			7 658,00
Crémieu		4 977,52	
Creys-Mépieu			
Dizimieu		106 978,95	
Frontonas		17 781,76	
Hières-sur-Amby		34 114,56	
La Balme les Grottes		23 739,05	
Le Bouchage			5 764,00
Les Avenières Veyrins Thuellin			130 540,33
Leyrieu		65 629,65	
Montalieu-Vercieu			
Montcarra	111 433,71		
Moras			
Morestel			149 577,81
Optevoz			
Panossas		140 104,85	
Parmilieu			5 444,00
Porcieu-Amblagnieu			25 740,66
Saint Baudille de la Tour		73 855,76	
Saint Chef	776 625,57		
Saint Hilaire de Brens	163 300,76		
Saint Marcel Bel Accueil	129 061,62		
Saint Romain de Jalionas		195 096,79	
Saint Sorlin de Morestel			8 084,00
Saint Victor de Morestel			7 427,60
Salagnon	169 276,71		
Sermérieu			8 359,00
Siccieu		19 722,94	
Soleymieu		119 407,70	
Tignieu-Jameyzieu		55 658,81	
Trept	300 468,28		
Vasselin			19 016,00
Vénérieu			
Verna		27 607,15	

Registre délibérations année 2018

Vertrieu *		46 122,19	
Veyssilieu		49 284,86	
Vezeronce-Curtin			
Vignieu			
Villemoirieu		58 206,94	
montant total	1 650 166,65	1 300 877,43	407 207,78

* voirie Vertrieu : le montant est égal à 32 051,65 € (capitalisation des crédits d'investissement) + 14 070,54 € de correction 2015 à 2017

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

N° D2018 _ 048

AFFECTATION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION EXCEPTIONNELLE 2018 EN INVESTISSEMENT

Monsieur Alain BAYART rappelle aux membres du Conseil municipal que sur présentation du rapport de la CLECT du 9 juillet 2018, le Conseil communautaire a approuvé lors de sa séance du 17 juillet dernier, le versement d'attributions de compensation exceptionnelles au titre de la seule année 2018 pour les transferts suivants :

La restitution aux communes des Balmes Dauphinoise de crédits calculés au titre d'un dispositif d'équité pour 1 650 166,65 €

La restitution aux communes de l'Isle Crémieu du solde des crédits capitalisés par l'Isle Crémieu depuis 2002 au titre des travaux d'investissement de voirie pour 1 300 877,43 €, y compris la régularisation de la commune de Vertrieu

La restitution aux communes du Pays des Couleurs du solde des travaux d'amélioration du réseau d'éclairage public pour 407 207,78 €

Monsieur Alain BAYART fait savoir que la CLECT propose dans son rapport d'inscrire le versement des attributions de compensation exceptionnelles 2018 en section d'investissement compte tenu du fait que leurs calculs résultent des dépenses d'investissement liées au renouvellement des équipements transférés.

En outre, le Conseil communautaire a également fait le choix d'inscrire les attributions exceptionnelles de l'année 2018 en section d'investissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE D'INSCRIRE** en section d'investissement du budget principal, la somme de 4 977,52 € relative au versement de l'attribution de compensation exceptionnelle 2018 correspondant à la restitution de la compétence voirie (article 13246)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

D2018_049

BEA ENTRE LA COMMUNE DE CREMIEU ET LA SEMCODA POUR LA MISE EN PLACE D'UNE MAISON MEDICALE DE GARDE – REGULARISATION DE L'ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION EN VOLUMES

Monsieur Joseph ASLANIAN propose au conseil municipal de valider la régularisation de l'état descriptif de division en volumes jointe à la présente délibération, dans le cadre du bail emphytéotique administratif entre la commune de Crémieu et la SEMCODA pour la maison médicale de garde.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'état descriptif de division en volumes joint à la présente délibération
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à la régularisation de cette affaire

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

D2018_050

BEA ENTRE LA COMMUNE DE CREMIEU ET L'OPAC 38 RÉSIDENCE « LES URSULINES » – ACCORD DE PRINCIPE POUR UNE PROROGATION DU BAIL EN VIGUEUR

Monsieur Joseph ASLANIAN explique au conseil municipal que l'OPAC 38 va engager des travaux sur la résidence des ursulines : changement des menuiseries, révision d'une partie de la toiture, isolation des combles, remplacement des convecteurs électriques par des corps de chauffe plus performants et mise en sécurité électrique des logements, pour un coût total prévisionnel de 260 000 euros.

L'OPAC 38 propose à la commune de proroger le bail actuel, dont l'échéance est fixée au 1^{er} janvier 2021, pour une durée de 40 ans, afin de couvrir la durée du prêt nécessaire à ces travaux.

Monsieur Joseph ASLANIAN propose donc au conseil municipal de voter un accord de principe sur cette prorogation, sachant qu'une nouvelle délibération interviendra après établissement de l'avenant de prorogation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe d'une prorogation du bail actuel pour une durée de 40 ans
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à la présente délibération

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

David MICHELLAND : 260 000 € c'est peu par rapport à tout ce qu'ils prévoient de faire : isolation, toiture, menuiseries etc.

Monsieur le maire : Il s'agit d'une estimation.

Registre délibérations année 2018

Joseph ASLANIAN : C'est un coût prévisionnel qui sera affiné suite à l'étude technique.

Alexandre FLORES : Car au terme de ce bail, le bâtiment revenait dans le patrimoine de la commune ?

Joseph ASLANIAN : Oui tout à fait. Le bail arrivait à échéance le 1^{er} janvier 2021 et pour anticiper sur les études, les travaux à réaliser, ils préfèrent avoir l'accord de la commune pour proroger le bail emphytéotique.

Monsieur le maire : Et surtout programmer et bloquer le financement.

Sabrina SALERNO : Est-il envisageable de prévoir que le bâtiment entre dans le patrimoine communal au terme du bail et que la commune gère directement, ou via un syndic...et s'occupe directement des travaux.

Joseph ASLANIAN : C'est une possibilité mais il faut se demander si nous avons les capacités financières et techniques pour gérer ce type de bien.

Monsieur le maire : Nous y avons regardé et honnêtement la gestion des appartements sociaux n'est pas simple.

Sabrina SALERNO : Justement, comme il y a de moins en moins de dotations, la question se pose peut-être de récupérer ces logements...

Joseph ASLANIAN : Il faut entretenir les logements, les remettre en état, les loyers sont bas et vont encore baisser.

Martine PELLETIER : Il faut également gérer les impayés.

Sabrina SALERNO : Je ne connais pas les chiffres donc j'ai du mal à donner un avis mais c'est peut-être une piste à étudier.

Monsieur le maire : Chaque année, l'OPAC de l'Isère efface environ 400 000 € de loyer car il y a trop d'impayés et c'est bien le problème auquel ils vont être confrontés, c'est qu'ils ne pourront bientôt plus le faire car ils n'en auront plus les moyens, du fait des décisions qui ont été prises et ce que l'on peut regretter aussi c'est qu'il y aura de moins en moins d'investissement pour du logement social alors que nous en avons besoin. Mais honnêtement Sabrina, je ne suis pas favorable à ce que nous gérons directement ces biens car c'est beaucoup trop lourd pour nous.

Sabrina SALERNO : Et nous sommes à quel prorata de logements sociaux, notamment avec Montginoux ?

Joseph ASLANIAN : Nous sommes un peu en dessous des 20 %.

Sabrina SALERNO : 40 ans c'est énorme.

Joseph ASLANIAN : C'est la durée d'amortissement des prêts sociaux.

Monsieur le maire : C'est même 50 ans dans d'autres communes.

Sabrina SALERNO : La maison médicale de garde c'est 30 ans.

Joseph ASLANIAN : Oui mais ce n'est pas pareil. On ne peut pas comparer une maison médicale de garde et 40 logements aux ursulines. Ce ne sont pas les mêmes investissements, ni les mêmes prêts.

Alexandre FLORES : Cela me semble la meilleure solution que ça reste à l'OPAC, le risque étant qu'à un moment donné, nous ayons du mal à entretenir cet immeuble, qu'on soit obligés de s'en défaire et que cela tombe entre les mains d'un promoteur qui n'aurait pas la même logique sociale.

D2018_051

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2018

Sur proposition de Madame Françoise SAUVAGEOT, Adjointe en charge de la vie associative,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'attribuer les subventions aux associations pour l'année 2018, conformément au tableau joint à la présente délibération

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Pascal N'KAOUA : Les associations qui passent à zéro, c'est parce qu'elles n'ont rien demandé ?

Françoise SAUVAGEOT : Oui car en fait, nous avons l'habitude de voter les subventions d'année en année mais des associations n'en demandaient pas donc nous avons considéré qu'elles n'en avaient pas besoin.

Nous allons envoyer un courrier à toutes les associations en leur indiquant que si elles souhaitent une subvention, elles en font la demande à la mairie, y compris pour les événements exceptionnels et ensuite les subventions demandées seront votées. Mais le fait que cela soit considéré comme un dû n'est pas logique.

Regis

Nom	Subventions ANNEE 2018
AFIPAEIM	0,00 €
AIKIDO	0,00 €
AMICALE DES AGENTS DE LA VILLE DE CREMIEU	100,00 €
ANCIENS COMBATTANTS (Comité de liaison)	200,00 €
ASSOCIATION DES CONCILIEATEURS -MEDIATEURS	0,00 €
ASSOCIATION DES PRODUCTEURS COMMERCANTS ET ARTISANS DU NORD ISERE	0,00 €
BOBINES DE CREMIEU	400,00 €
CENTRE EDUCATIF CAMILLE VEYRON	0,00 €
CHORALE DELPHI NAL EN CHOEUR	0,00 €
CLUB FEMININ	100,00 €
CLUB RENCONTRE ET AMITIE	0,00 €
CŒUR DE PARENTS	0,00 €
COMITE DE JUMELAGE	100,00 €
COUP DE POUCE INFORMATIQUE	200,00 €
CREMIEU FITNESS	100,00 €
CREMIEU TRADITION COMMERCE	0,00 €
CREMIEU VTT	0,00 €
D'BLOC	100,00 €
DE LA BOUCHE A L'OREILLE	400,00 €
ECOLE DES SPORTS DE L'ISLE CREMIEU	1 200,00 €
FRAGLES ROCS	100,00 €
HANDBALL CLUB	1 200,00 €
J.S.C. BASKET	1 200,00 €
JUDO-CLUB	1 200,00 €
KARATE CLUB CREMOLAN	400,00 €
LA PALETTE CREMOLANE	100,00 €
LA RETRAITE SPORTIVE	100,00 €
L.E.A.P.	0,00 €
LES FILS D'ARGENT	200,00 €
LIGUE CONTRE LE CANCER	200,00 €
LO PARVI	0,00 €
MELODIE	0,00 €
SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE	2 400,00 €
SOCIETE DE CHASSE	0,00 €
SOU DES ECOLES	2 000,00 €
SOUVENIR Français	500,00 €
TENNIS CLUB	1 200,00 €
Y KOZ THEATRE	0,00 €
TOTAL	13 700,00 €

D2018_052

GARANTIES FINANCIÈRES APPORTÉES A L'OPAC 38 POUR DES TRAVAUX SUR LES RÉSIDENCES « LES URSULINES » ET « LE CLOS DES CAPUCINS »

Monsieur Joseph ASLANIAN propose au conseil municipal de la valider le principe d'accorder une garantie financière à hauteur de 65 % pour les emprunts qui seront contractés par l'OPAC 38 afin de réaliser les deux opérations de travaux suivantes :

Résidence les Ursulines : changement des menuiseries, révision d'une partie de la toiture, isolation des combles, remplacement des convecteurs électriques par des corps de chauffe plus performants et mise en sécurité électrique des logements, pour un coût total prévisionnel de 260 000 euros.

Résidence Le Clos des Capucins : amélioration thermique, isolation extérieure sur façade, changement des menuiseries, suppression du chauffage base électrique et pose de convecteurs performants, étude sur la réalisation d'ascenseurs, pour un coût total prévisionnel de 1 200 000 euros.

Un nouveau vote interviendra une fois les contrats d'emprunt établis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DONNE** son accord de principe pour accorder une garantie financière à hauteur de 65 % pour les emprunts qui seront souscrits pour les deux opérations de travaux décrites ci-dessus.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

D2018_053

GARANTIE FINANCIÈRE PARTIELLE D'UN PRÊT D'UN MONTANT GLOBAL DE 1 926 600 € DESTINÉ A CONCOURIR A L'ACQUISITION EN L'ÉTAT FUTUR D'ACHÈVEMENT DE 16 LOGEMENTS PSLA POUR LE PROJET IMMOBILIER « ÎLOT MONTGINOUX »

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous et selon les conditions du contrat de prêt en annexe.

Vu l'article L 2252-1 et les articles L 2252-2 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du code civil,

Vu le projet de contrat de crédit en annexe, entre la SEMCODA et la Caisse fédérale de Crédit Mutuel

La commune de Crémieu accorde sa garantie à hauteur de 65 % soit pour un montant de 1 254 240 € pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 926 600 € souscrit par l'emprunteur auprès de la caisse fédérale de crédit mutuel, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du projet de contrat de crédit en annexe de la présente délibération.

Registre délibérations année 2018

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'éligibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la caisse fédérale de crédit mutuel, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

La commune s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de prêt.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCORDE** sa garantie de à hauteur de 65 %, soit un montant total de 1 254 240 €, selon les conditions susmentionnées et les stipulations du projet de contrat crédit joint en annexe entre la SEMCODA et la caisse fédérale de crédit mutuel
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à la régularisation de cette affaire

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

David MICHELLAND : Physiquement, cela correspond à quel bâtiment ?

Joseph ASLANIAN : Celui du milieu.

Monsieur le maire : Nous avons beaucoup de demandes de logement social sur Crémieu et maintenant c'est la communauté de communes qui gère.

Joseph ASLANIAN : Nous avons un taux de renouvellement qui est très faible.

Martine PELLETIER : D'ailleurs il serait opportun de le signaler dans le bulletin municipal car il y a effectivement beaucoup de demandes et une incompréhension des demandeurs face aux refus. La commune ne peut pas tout attribuer elle-même, même aux crémolans. Il y a 28 000 dossiers sur l'Isère en attente.

Alexandre FLORES : Ce qui veut dire que les dossiers sont examinés par l'OPAC pour les Ursulines, par la SEMCODA pour Montginoux et la commune choisit finalement qui viendra occuper ces appartements ?

Martine PELLETIER : Non, il y a une commission de la communauté de communes qui regroupe les élus, les bailleurs sociaux et on examine les demandes qui sont « triées » en fonction des urgences mais il y a un écart phénoménal avec les logements disponibles. Cette commission se réunit tous les mois mais il est très difficile de départager les demandes.

Monsieur le maire : Et c'est pourquoi la communauté de communes a lancé l'OPAH, qui est fait pour réhabiliter, améliorer des appartements en mauvais état en apportant des aides aux propriétaires. En sachant que ces aides ont beaucoup baissé.

Joseph ASLANIAN : D'ailleurs le PLH n'a pas encore été validé.

Martine PELLETIER : Bientôt normalement.

Monsieur le maire : Il n'y a pas un engouement terrible, donc si vous connaissez des propriétaires qui souhaitent s'investir, n'hésitez à leur faire part qu'il y a des aides, des subventions pour améliorer des logements en mauvais état car il y a en a encore dans Crémieu.

Martine PELLETIER : Cela porte surtout sur l'amélioration énergétique.

D2018_054

HARMONISATION DES COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AU 1ER JANVIER 2019

Par arrêté préfectoral du 20 novembre 2016, Monsieur le Préfet a créé la Communauté de communes « les Balcons du Dauphiné » issue de la fusion des anciennes communautés de communes « Les Balmes Dauphinoises », « l'Isle Crémieu » et « Le Pays des Couleurs ».

Jusqu'à la délibération portant approbation de statuts harmonisés ou au plus tard, jusqu'au 31 décembre 2018, la communauté de communes des Balcons du Dauphiné exerce la somme des compétences des anciens EPCI figurant sur l'arrêté préfectoral du 10 novembre 2016.

S'agissant des compétences optionnelles, le Conseil communautaire dispose d'un délai d'un an à compter de la fusion pour délibérer, soit en faveur de la prise de ces compétences, soit en faveur de leur restitution aux communes membres.

Ce délai est porté à deux ans pour les compétences facultatives. La délibération de l'organe délibérant peut stipuler que ces compétences font l'objet d'une restitution partielle.

L'article 68 de la loi NOTRe dispose que la communauté de communes doit harmoniser ses statuts selon la procédure définie aux articles L. 5211-17 et L. 5211-20 du CGCT.

Les compétences des intercommunalités se distinguent en trois catégories :

Les compétences obligatoires fixées par la loi,

Les compétences optionnelles, fixées par la loi et laissées au choix des territoires, avec la définition de l'intérêt communautaire qui fixe la ligne de partage des compétences entre les EPCI et celles laissées aux communes,

Les compétences facultatives ou supplémentaires dont le transfert n'est prévu ni par la loi ni par les statuts ; il est laissé à la libre appréciation des territoires.

La procédure d'approbation des statuts est réglée dans les conditions de l'article L5211-20 du CGCT. Elle est décidée par délibération concordante du Conseil communautaire et des Conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'EPCI, à savoir les 2/3 des Conseils municipaux des Communes membres représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou au moins la moitié des Conseils municipaux des Communes membres représentant les 2/3 de la population totale de celles-ci.

Le Conseil municipal de chaque Commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au Maire de la Commune de la délibération du Conseil communautaire, pour se prononcer sur la modification statutaire envisagée.

Au cours de sa séance du 17 juillet 2018, le Conseil communautaire des Balcons du Dauphiné a approuvé le projet de nouveaux statuts de la communauté de communes qui prendraient effet au 1er janvier 2019.

Il est rappelé qu'un certain nombre d'arbitrages avaient été actés en matière d'harmonisation de compétences préalablement à la fusion. Les débats intervenus depuis le début de l'année 2018 ont permis d'aboutir au projet de nouveaux statuts joint à la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les statuts de la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné,
- **NOTIFIE** la présente délibération à la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Pascal N'KAOUA : Juste une remarque. La communauté de communes a décidé de se retirer de l'agence de mobilité donc l'agence de mobilité a décidé de se saborder et de fermer à la fin de l'année. Par ailleurs le comportement de la communauté de communes vis-à-vis de l'agence de mobilité n'est pas très correct puisqu'ils ont décidé de ne pas attribuer les subventions 2018. Donc ils ont attribué des subventions à d'autres associations en sachant qu'elles allaient se terminer et pour l'agence de mobilité, ils ne l'ont pas fait.

Mais ça encore c'est un sujet annexe, pour autant la communauté de communes, dans le préliminaire de ses affectations de compétence, avait de grandes ambitions dans ces questions de mobilité, aujourd'hui on voit bien dans le projet de statut que c'est réduit à peau de chagrin et je trouve que, même s'il s'agit d'une compétence optionnelle et qu'elle ne peut pas s'occuper de tout, l'apprentissage de la natation est aussi une compétence optionnelle, les choix qui sont faits sont surprenants.

Je voulais dire que je n'étais pas d'accord, indépendamment même de l'agence de mobilité où je peux entendre que l'outil ne convenait pas, là ça va plus loin, la communauté ne gère pas ce dossier-là et ne gèrera pas cela car il n'y a toujours aucun technicien nommé sur les questions de mobilité. Nous sommes à plus du mi-mandat et il n'y a personne qui s'occupe de ça.

Joseph ASLANIAN : Je ne suis pas tout à fait d'accord avec toi en tant que vice-président de la communauté de communes. Au niveau de l'agence de mobilité ce n'est pas la communauté de communes des Balcons du Dauphiné qui a sabordé l'agence de mobilité, cette agence de mobilité était financée par trois communautés de communes : la CAPI, les Balmes du Dauphiné et les Balcons du Dauphiné, donc ce sont ces trois entités qui ont pris la décision de ne plus la financer, cela ne vient pas des Balcons du Dauphiné.

Pascal N'KAOUA : C'est elle qui est allée convaincre les deux autres.

Joseph ASLANIAN : Il y a eu une réunion entre les responsables mobilité des trois communautés de communes et cette décision a été prise en consensus des trois communautés. Et concernant l'agent, il y a un recrutement en cours pour traiter les problèmes de mobilité en interne.

Pascal N'KAOUA : Cela fait un moment.

Joseph ASLANIAN : Oui mais c'est toujours en cours et il s'agit d'une volonté ferme des Balcons du Dauphiné.

David MICHELLAND : Il m'avait semblé lire que cette compétence optionnelle était prise par la communauté de communes.

Joseph ASLANIAN : Oui, c'est une compétence qui est gardée.

Pascal N'KAOUA : Oui mais il n'y aura que les études, il y aura peu de choses en terme d'appropriation de la thématique.

Joseph ASLANIAN : La mobilité est dans les compétences facultatives : « études et actions relatives à la mise en œuvre d'un plan d'actions complémentaires à la politique de transports régionale ».

Pascal N'KAOUA : C'est un peu dommage de résumer la mobilité à ça. On comprend que l'outil ne convenait pas mais là c'est pas très ambitieux de la part de la communauté de communes.

Monsieur le maire : Je voudrais rendre hommage au travail de Pascal qui a présidé pendant plusieurs années cette agence de mobilité. Ils sont venus plusieurs fois présenter leur action ici-même et nous n'avions aucun reproche à faire, après ce sont des décisions qui sont prises au sein de la communauté.

Pascal N'KAOUA : On était peu nombreux à porter le sujet, on va le dire comme ça.

Monsieur le maire : Mais il n'empêche que nous sommes d'accord que la mobilité de nos jours doit être prise en compte et analysée de manière sérieuse, pour réduire la pollution, les coûts etc...il y a eu des efforts de fait avec les espaces de covoiturage mais il y en a encore d'autres à faire.

Joseph ASLANIAN : Enfin bon, le transport c'est quand même une compétence départementale.

Pascal N'KAOUA : Régionale, et déléguée au département pour le transport scolaire, donc du coup une compétence qui est loin de nous.

Alexandre FLORES : Transports scolaires pour les collèges, pour les lycées c'est la région.

Pascal N'KAOUA : Non, tous les transports scolaires et cela va même au-delà car les lignes transisère express comme Crémieu-Lyon, sont déléguées de la région vers les départements.

Monsieur le maire : Et c'est lourd.

Pascal N'KAOUA : Oui car le département, en plus d'assurer la compétence, la finance également sans être compensé à l'euro près par la région.

Monsieur le maire : Si vous voulez, nous pouvons organiser une visite de la nouvelle piscine de Morestel, d'autant plus que la directrice est une ancienne employée communale. Donc à voir...

Pascal ROCHE : Une dernière remarque. Comme vous l'avez dit, on peut déplorer le manque d'ambition de la communauté de communes sur ce sujet de la mobilité.

Monsieur le maire : La communauté de communes est confrontée à des choix et elle n'a pas des finances extensibles. Par exemple actuellement il y a une discussion de la maison du patrimoine de Hières sur Amby et la maison de la pierre à Montalieu portées par le département, les collectivités et la commune de Hières sur Amby a délibéré pour la fermeture de la maison du patrimoine. Ils se sont retournés vers la communauté de communes qui leur a dit que ce n'était pas possible car ils ont peur qu'on leur demande de prendre à leur charge d'autres édifices dans d'autres communes, ce qui n'est pas tenable. Le camp mérovingien de Larina n'aura plus d'entretien.

DÉNOMINATION DES VOIRIES COMMUNALES

Sur proposition de monsieur Alain BAYART, adjoint en charge de la voirie,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les dénominations des voiries communales, conformément à la liste jointe à la présente délibération (ci-dessous)

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Numéro sur plan	Libellé actuel	Commentaire	Nb de riverains concernés	Proposition de nom Commission voirie du 21/11/2018
1	Lotissement les Panais	Ce nom est attribué à l'ensemble des deux lotissements. Il faudrait trouver deux noms distincts	4	Rue des Panais
2	Lotissement les Panais		6	
3	Lotissement les Panais		6	
4	Lotissement les Panais		10	Rue des Tournesols
5	Lotissement la Chette	Impasse privée desservant 4 bâtiments. Voie à créer. Les bâtiments sont tous numérotés sur la rue de la Gare	4	Impasse du Grand Champ
6	Rue Lt Théodose Morel	Rebaptiser le début de la rue comprise entre les deux traits violets sur le plan	8	Passage Théophile MAUPAS
7	Chemin de la Reynière	Faire démarrer le chemin de la Reynière au trait rouge et prolonger la rue du stade jusqu'au trait bleu	4	Pour information
8	Chemin de Tortu	Le chemin de tortu démarre rue du peintre Michel jusqu'à la Montée de la Tyne puis reprend de l'autre côté pour finir en impasse pour les voitures et continuer en chemin pedestre et reprendre sur la commune de Dizimieu en chemin carrossable pour finir sur la D140. Il faudrait renommer les deux tronçons situés depuis la rue du peintre Michel et après la montée de la Tyne	11	Montée des Gorges
9	Faubourg des Moulins	impasse privée desservant quatre bâtiments. Voie à créer. Les bâtiments sont tous numérotés sur le Faubourg des Moulins	5	Impasse de la Fusa
10	Rue Lt Théodose Morel	impasse privée desservant cinq bâtiments. Voie à créer. Les bâtiments sont tous numérotés sur la rue Lt Théodose Morel	5	Impasse du Menuisier
12	Rue Vie Borgne	Cette rue est coupée en deux par l'avenue Roland Delachenal. Voir pour renommer le tronçon en impasse derrière chez Martine Pelletier	6	Impasse des Meules
13	Lotissement la Chataigneraie	Appellation non conforme renommer la voie	8	Impasse de la Chataigneraie
14	Lotissement sous Botta	Appellation non conforme renommer la voie	17	Impasse des Myosotis
15	Lotissement sous Botta	Appellation non conforme renommer la voie entre les deux traits bleu	5	Allée des Roses
16	Route de Lyon	impasse privée desservant quatre bâtiments. Voie à nommer	4	Impasse des Anémones
17	Route de Lyon	impasse privée desservant trois bâtiments. Voie à nommer	3	Impasse des Valérianes
18	Route de Lyon	impasse privée desservant deux bâtiments. Voie à nommer	2	Impasse des Pulsatiles
19	Chemin de Sous Botte	Il y a une grande confusion entre le chemin de sous botte et la rue de sous botte. Deux noms pour une même route. Il est proposé de renommer le chemin de sous Botte en Rue de sous Botte afin qu'il y ait le moins de riverain concerné	6	Rue de Sous Botte
21	Chemin de Crémieu à Bepthenaz	Renommer la voie	25	Chemin de Bethenaz
22	Chemin limitrophe avec Leyrieu en bas de Bethenaz	Ce chemin n'a pas de nom sur la commune de Crémieu, il est proposé de lui donner le même nom que celui de la commune de Leyrieu	6	Chemin du Hameau de Certeau
23	Auderu	Ce chemin n'a pas de dénomination	3	Chemin d'Auderu
24	Chassonnaz	Ce chemin n'a pas de dénomination	3	Chemin de Chassonnaz
25	Lotissement Pierre Plaine	Nommer la voie	12	Impasse des Magnolias
26	Route de Buisson Rond	Cette dénomination est erronée il faut renommer cette voie	8	Rue Robert Berthelet
27	Route de Buisson Rond	Cette dénomination est erronée il faut renommer cette voie	4	Impasse de l'Industrie
28	Vasseras	Ce chemin n'a pas de dénomination	4	Chemin de Vasseras
29	Place du Monument	Impasse privée desservant 3 bâtiments. Voie à créer. Les bâtiments sont tous numérotés sur la place du Monument	3	Place de l'Ancien Cinéma

Monsieur le maire : Il y aura une réunion de présentation du très haut débit le 14 février. Une invitation vous sera envoyée.

Alexandre FLORES : Il y a un peu plus de 6 mois, nous avons déclaré l'immeuble Boiteux en état d'abandon manifeste, je crois qu'il y avait une première étape qui durait 6 mois, où en sommes-nous aujourd'hui ?

Monsieur le maire : Concernant cet immeuble Boiteux, c'est une affaire compliquée car c'est lié entre les garages et le bâtiment, nous avons fait un recours en appel qui ne passera pas avant 5 ans car c'est le délai minimal devant la cour d'appel. J'ai à nouveau appelé M. Boiteux...

Alexandre FLORES : Sans refaire l'historique sur les 20 dernières années, nous avons pris une délibération déclenchant l'état d'abandon manifeste et la 1ère étape de la procédure devait durer 6 mois et au bout des 6 mois une nouvelle étape devait se mettre en place et il nous faut y réfléchir collectivement.

Monsieur le maire : M. Boiteux est un monsieur qui vit seul, quand je l'ai eu il m'a dit être entre son lit et son bureau mais il est extrêmement procédurier. Donc il demande à ses avocats et c'est une discussion d'avocats interminable que nous vivons en ce moment même. Donc j'ai appelé M. Boiteux qui au bout d'un grand moment m'a indiqué avoir des acquéreurs et s'il y a un projet qui correspond à ce que nous voulons pour cet immeuble, pourquoi pas ? Nous n'allons pas passer notre vie à faire des procédures, il a donc mandaté son homme de confiance qui est venu nous voir, nous lui avons communiqué le taux de la taxe d'aménagement etc.

Nous en sommes donc en discussion, je préfère qu'on se mette d'accord sur un projet de réhabilitation de qualité plutôt que d'engager des procédures interminables. Nous attendons donc sa proposition qui ne devait pas trop tarder et nous vous en tiendrons informés. Ce sont des situations pénibles et je comprends bien que vous vous posiez des questions puisque nous-mêmes nous nous en posons et les crémolans également. J'ai appelé la procureure de Bourgoin-Jallieu en lui demandant de faire avancer cette affaire.

Adjoints :

Joseph ASLANIAN : Nous avons signé une convention avec le CAUE pour une réflexion sur la réhabilitation et la rénovation du centre-ville avec des réunions de concertation avec les commerçants et la population. Cette convention a été signée, deux chargés de mission du CAUE (paysage et urbanisme) ont été attribués pour ce projet et cela va permettre d'animer des réunions et des ateliers avec les différents acteurs. Nous allons privilégier le contact avec les commerçants et la population du centre-ville pour réfléchir sur la place à donner aux piétons par rapport aux voitures, sur tous les aménagements autour de la Halle, sur le stationnement, sur le fleurissement, sur la mise en valeur du patrimoine. Cette action va démarrer en 2019.

Un groupe de travail a été constitué, composé des deux chargés de mission du CAUE, Monsieur le maire, Denis GASC, Patricia SALAGNON, Alain BAYART, Didier DEMARS, Nathalie SEGATO, Laurent GRANDJACQUES et moi-même. Nous nous sommes déjà réunis. Le CAUE attend que nous lui donnions les directives de la commune et je pense que nous pourrons nous réunir début janvier et vous faire part de ces travaux.

Le tambour de l'église a été traité cette semaine avec un procédé que la DRAC ne connaissait pas puisqu'ils sont venus sur place pour voir comment cela se présentait. C'est un gros four à micro-ondes qui envoie des ondes dans le bois pour tuer les insectes xylophages. Il a fallu 4 jours pour traiter le tambour, l'orgue devait être remonté autour du 15 décembre, seulement M. VERMOREL de la DRAC n'est pas tout à fait d'accord sur le procédé qui a été choisi par le conseiller technique, cet orgue va avoir un mécanisme

électrifié et pour le poser il faut rehausser l'estrade ce qui va poser des problèmes de sécurité au niveau des balustres, qu'il va falloir rehausser également donc une réunion va avoir lieu pour statuer sur ce point, la DRAC souhaiterait qu'on fasse un trou dans l'orgue et qu'on fasse passer le tuyau sous l'orgue. Quoi qu'il en soit, nous allons bientôt récupérer notre orgue.

L'aménagement du jardin Allègre a pris du retard avec un serrurier qui a déposé le bilan, il a fallu en trouver un autre pour la pose des pergolas, tant que ces derniers ne sont pas posés, le chantier ne peut pas avancer mais nous espérons que ce sera fait pour la fin du mois et que nous pourrions enchaîner.

Pour le prolongement de la voie cyclable, nous sommes arrêtés à cause d'une parcelle qui appartient à EZT, il y a un accord du tribunal de commerce qui a accepté l'offre de l'EPOA sauf que l'acte authentique n'est pas encore signé et nous ne pourrions avoir une autorisation anticipée des travaux qu'à la condition qu'il n'y ait pas de pollution car il y a une citerne pour laquelle nous avons fait des analyses d'eau et la citerne n'est pas polluée et pour avancer il faut pomper la citerne mais comme il pleut tous les jours en ce moment, nous ne pouvons pas le faire et cela prend donc du retard, sachant que l'aménagement du lotissement GANOVA sera terminé au mois d'avril, il faut donc que les travaux soient terminés avant fin avril pour être synchro avec eux.

Monsieur le maire : Par ailleurs, pour l'appellation des voiries, je voudrais remercier les membres de la commission, Alain BAYART, les services de la commune, notamment M. GRANDJACQUES qui a fait un très gros travail et ce n'était vraiment pas simple.

Didier DEMARS : Pour le livret de Crémieu, nous avons pris du retard mais nous arrivons à la fin, les dernières modifications sont en cours, nous allons bientôt avoir un tirage. Je réunirai les personnes qui ont bien voulu y participer d'ici 15 jours, trois semaines pour faire les dernières corrections pour un tirage début d'année.

Nous avons travaillé avec la commission communication, suite à la demande du maire, pour regarder ce que nous avons sur Crémieu comme circulation en mode doux, notamment sur les pistes cyclables et nous avons circulé la semaine dernière avec Laurent GODICHON et Laurent GRANDJACQUES pour regarder les aménagements qu'il était possible de faire, créer une continuité avec la voie verte et même en ajouter quelques-uns sans trop de travaux. Les services de la commune vont travailler dessus pour présenter un petit plan et éventuellement l'inscrire au budget 2019.

Monsieur le maire : Nous allons faire une réception pour Laurent GODICHON, qui est un sportif de haut niveau puisqu'il est champion de France vétéran du saut en hauteur.

Françoise SAUVAGEOT : Lionel BRUYAS, le gardien du gymnase VACHERON a subi une grosse intervention cardiaque et est arrêté pour trois mois. J'ai pris de ces nouvelles et il va du mieux possible, il est très affaibli. Donc c'est Laurent GARNIER qui s'occupe du gymnase en son absence.

Martine PELLETIER : Le repas du CCAS s'est bien passé, il y avait 160 convives et c'était très animé. On a distribué 150 colis gourmands plus une visite aux résidents de la maison de retraite. Fin de semaine nous avons la collecte de la banque alimentaire, vendredi et samedi. Je remercie également les services techniques, Laurent GODICHON et tous les bénévoles qui viennent nous aider. Vous êtes invités au thé dansant de la ligue contre le cancer ce dimanche après-midi et à la collecte de sang lundi.

Patricia SALAGNON : Nous avons lancé un recrutement pour le remplacement de Joël SOLEYRIEU mais nous n'avons eu que trois réponses, dont un qui s'est désisté, il en reste deux que nous recevons jeudi matin. Nous avons demandé dans la fiche de poste à ce qu'il

Registre délibérations année 2018

travaille le samedi toute la journée et le dimanche matin donc c'est peut-être pour ça aussi qu'on a eu très peu de candidatures.

Ensuite, chaque année je fais des demandes de subventions à 30 millions d'amis pour les chats errants et j'ai déjà reçu un courrier indiquant que les subventions cette année seront divisées par deux, donc j'appelle à la générosité d'Alain pour m'aider.

Nous sommes allés à une réunion sur Bourgoin-Jallieu pour le label fleur. Nous avons deux fleurs actuellement et nous n'avons pas l'intention de demander une troisième fleur mais le département et la région ont fusionné les labels et ils nous proposent de nous faire accompagner par le CAUE. Donc nous allons demander un accompagnement afin d'être prêts d'ici un ou deux ans pour demander la troisième fleur.

On remet une benne sapin du 7 au 25 janvier aux services techniques et pour ceux qui n'ont pas encore répondu, l'arbre de Noël est le 14 décembre.

Daniel HODIESNE : J'ai cru comprendre que certaines communes allaient faire payer au poids les ordures ménagères, est-ce que Crémieu en prend la direction ?

Patricia SALAGNON : Non. Le SMND ne nous a pas informé d'un changement dans l'enlèvement des ordures.

Emmanuelle GOICHOT : Concernant les poubelles, il y a un gros container rue Vie Vieille et certains habitants du Faubourg des Moulins viennent jeter leurs poubelles dans ce container et c'est un problème car cela finit par déborder, ont-ils des poubelles ?

Patricia SALAGNON : Faubourg des Moulins ?

Emmanuelle GOICHOT : Cela fait deux ou trois mois que je constate ça.

Patricia SALAGNON : Il faut voir les gens individuellement, s'ils ont des poubelles...c'est au cas par cas, c'est difficile de te répondre comme ça.

Monsieur le maire : Bon, Patricia va essayer de regarder cela pour trouver une solution. Nous avons fait les PAV pour essayer d'enlever les containers mais il faut en laisser quand même. Aujourd'hui nous avons reçu un courrier d'une personne qui se plaint au Reluisant, mais c'est sur Villemoirieu, que les poubelles débordent et que la commune ne fait rien. Mais malgré nos efforts, il y a encore des problèmes. Mais Patricia va regarder cela.

Emmanuelle GOICHOT : C'est une rue qui est un dépotoir du lundi au dimanche.

Monsieur le maire : C'est une rue qui est difficile.

Patricia SALAGNON : Est-ce qu'il ne faudrait pas l'enlever carrément ce container, car il y en a sur le parking.

Emmanuelle GOICHOT : Je ne sais pas.

Monsieur le maire : Bon, Patricia et Emmanuelle, vous regardez ça.

Alain BAYART : Il y a la taxe de séjour qui a été mise en place sur le territoire de la CCBD par l'EPIC, elle sera effective à compter du 1^{er} janvier 2019. Le choix du bureau d'études pour l'agrandissement de la STEP a été fait par le Girondan, il s'agit de la société Techfina, basée en Suisse. Normalement l'ordre de service devrait sortir début 2019 en principe.

Alexandre FLORES : Le 24 octobre on nous demandait de réserver cette date pour aujourd'hui, c'était il y a un mois et deux jours, on apprenait que le conseil municipal aurait lieu le 26 novembre or l'ordre du jour ne nous est parvenu que jeudi, on respecte en ce sens le code des collectivités territoriales, mais ça ne me paraît pas assez important, j'estime que je suis arrivé insuffisamment préparé à ce conseil municipal, je ne sais pas ce qu'il en est pour vous mais en trois jours, travailler la liste des délibérations, travailler tous les documents que nous avons, c'est impossible. J'aimerais qu'à l'avenir, quand on sait que le conseil municipal sera dans un mois, on nous envoie les documents bien avant.

Monsieur le maire : J'accepte et on regardera cela, mais la communauté de communes souhaitait que nous délibérions avant la fin du mois.

Alexandre FLORES : Mais qu'il y ait un ou deux points qui soient pas forcément présentés dans la liste des dossiers à étudier soit, il y a des choses qui sont vues le matin même par vous-mêmes et les adjoints mais l'essentiel des documents, je pense qu'on aurait pu les avoir bien avant. Nous n'avons pas le temps matériel de travailler ces dossiers. Donc nous arrivons insuffisamment préparés, nous posons des questions bêtes, comment vous faites-vous ?

Monsieur le maire : On a pas dit que vous posiez des questions bêtes, bien au contraire.

Joseph ASLANIAN : Vous n'aviez pas une réunion vendredi à 20h ?

Philippe NARTZ : Si, justement c'est vendredi à 20h.

Alexandre FLORES : Et c'est bien dommage car on a pas pu assister à la fin d'une belle réunion, on voulait un minimum travailler sur le conseil de ce soir.

David MICHELLAND : Ce qui est surprenant c'est que vous, vous n'en ayez pas.

Joseph ASLANIAN : Nous on voit les dossiers tous les jours.

David MICHELLAND : Bon bah ça va alors.

Martine PELLETIER : Il semblerait que nous aurions dû recevoir une documentation sur la prévention des risques majeurs car apparemment d'autres communes l'auraient reçue, Saint-Romain, Villemoirieu etc.. ?

Monsieur le maire : Non, nous n'avons toujours rien reçu. Concernant l'éclairage, le syndicat suit le dossier, ce n'est pas simple mais ça avance.

Georges MAGNIN-FIAULT : On travaille dessus, il n'y a pas de soucis.

Monsieur le maire : Nous allons mettre en place une mutuelle santé sur la commune. Nous avons avancé, l'AMF a apporté des éléments précis sur cette possibilité et nous ferons une réunion très prochainement avec la population pour expliquer par une association, à priori, qui dépend de l'AMF et qui s'appelle « Ma commune, ma santé ».

Je voudrais apporter, en votre nom, mes félicitations aux champions de Move Dance qui se sont distingués lors des championnats du monde qui ont eu lieu à Prague. Cela fait honneur à l'association et cela fait honneur également à ces crémolans et ces crémolanes qui y ont participé avec talent et ont rapporté des places très honorifiques et j'en profite pour apporter à son président Sébastien GEOFFRAY tous nos compliments et notre soutien dans son action.

Françoise SAUVAGEOT : En sachant qu'il a quelques problèmes en ce moment, Sébastien.

Monsieur le maire : C'est exact et nous lui apportons tout notre soutien.